

PARTIE III

Les circuits financiers de l'entreprise

Innovations financières

28

Les tontines : lieu d'anticipations financières et de répartition du pouvoir économique

B. BEKOLO-EBE

Centre universitaire de Douala, Cameroun

Les multiples enquêtes réalisées sur le fonctionnement des tontines en général, des tontines camerounaises en particulier, permettent aujourd'hui de mieux comprendre les diverses stratégies de comportements des agents et les déterminants de leurs décisions.

Traditionnellement, l'accent a été mis sur la fonction solidarité et on a souligné dans ce sens le rôle des motifs sociaux et mutualistes dans les comportements d'épargne. Dans cette perspective, la contrainte sociale d'épargne collective est un élément déterminant pour expliquer la participation aux tontines et le développement de cette épargne dite informelle. Elle joue en effet un rôle plus important que le revenu, ce qui permet de comprendre que l'épargne soit forte, malgré la faiblesse du revenu que l'on peut observer. Cela explique aussi, pour une large part, que toutes les couches sociales et toutes les catégories de revenus soient partie prenante à ce système, et que son développement induise un vaste réseau de solidarité dans lequel s'insère l'individu. Cette fonction de solidarité semble d'ailleurs se renforcer, ainsi que le relèvent les enquêtes récentes, à la faveur de la crise qui frappe les économies, et qui révèle plus que jamais les carences de l'État et des structures de l'économie officielle à déterminer un nouvel équilibre.

On ne peut cependant continuer à limiter les tontines à cette seule fonction de solidarité. Le système a dû s'adapter aux contraintes de l'économie moderne et à la nécessité pour les agents économiques de faire face à de nouveaux besoins. Un de ceux-ci est le besoin de financement qui ne peut trouver réponse adéquate auprès du système financier

Une première version de ce texte a fait l'objet d'un exposé et d'une discussion au sein du GEREAA, que l'auteur tient à remercier. Il reste cependant seul responsable des points de vue exprimés et des erreurs possibles.

officiel. Les tontines remplissent ainsi désormais une fonction bancaire d'ajustement des excès et déficits de liquidités des uns et des autres, et de lieu de circulation et de distribution de la liquidité.

Il s'agit de la liquidité créée par les banques dont la monnaie circule ainsi à des niveaux où elle trouverait difficilement des voies d'accès. Mais une part de la liquidité est aussi créée à l'initiative des tontines, et malgré les banques, du fait des mécanismes observés de financements des tontines et du rôle de prêteur en dernier ressort qu'elles font jouer au système bancaire [2, 10]. C'est de cette manière que les tontines interviennent dans la résolution de ce qui, à la suite de Mc Kinnon (1973), est défini comme la répression financière des économies en développement [11]. Mais il faut leur reconnaître une troisième fonction tout aussi importante, celle d'assurance contre les risques divers. Cette fonction est d'ailleurs liée à la première, car c'est la conscience de l'incertitude pour l'avenir et donc de l'existence de nombreux aléas qui rend indispensable le développement d'un réseau de solidarité. Les modalités suivant lesquelles joue cette fonction d'assurance sont nombreuses, et elles se développent au fur et à mesure que les structures des tontines se modifient et innovent.

C'est en effet une caractéristique significative du système qu'il faut relever, que cette grande capacité à innover et à développer de nouveaux instruments lui permettant de faire face aux contraintes et besoins nouveaux.

On doit situer dans ce cadre le développement des tontines avec enchères, véritables marchés financiers où la préoccupation de gain joue un rôle fondamental, d'autant qu'il n'est pas exclusif de la dimension solidarité déjà relevée. Ainsi que nous le notions dans un précédent article [2], cette recherche de gains et de rendements conduit le tontinier à définir de véritables stratégies d'optimisation où le comportement est déterminé par l'attitude face aux risques à assumer. C'est ce comportement qu'il faut approfondir, et les enquêtes réalisées permettent aujourd'hui d'en apprécier encore mieux les déterminants et de cerner avec un peu plus de précision la réalité tontinière et l'importance que le système acquiert chaque jour, malgré et souvent en concurrence avec le système financier officiel.

Nous voudrions, dans cette perspective, montrer ici que la tontine au vu de son fonctionnement et de son évolution actuelle est un lieu d'anticipations financières important qu'on ne peut mettre à l'écart dans toute analyse du comportement de détention de liquidité dans les économies où le système est développé. Et parce que lieu d'anticipations financières, le taux d'intérêt y occupe une place de premier plan. Sa détermination conditionne en effet la nature des anticipations et les attitudes du tontinier face aux risques. Et elle l'est d'autant plus qu'il intervient dans les décisions de passage du système des tontines au système officiel, le tontinier effectuant un incessant va-et-vient suivant ses anticipations, la comparaison des taux entre les deux systèmes et la perception du risque.

Lieu d'anticipations financières, la tontine est aussi celui de la répartition du pouvoir économique. En effet, comme nous le montrerons, l'information qui y circule, sa qualité et le nombre restreint de ceux qui y ont accès affectent grandement les décisions d'investissements, tant en ce qui concerne leur volume que leur affectation sectorielle. Cela permet alors non seulement que se forment de véritables lobbies mais encore que les divers groupes sociaux se positionnent quant aux secteurs d'activité leur permettant de disposer d'une parcelle significative du pouvoir économique, et même du pouvoir tout court. Examinons successivement ces deux points.

La tontine : lieu d'anticipations financières

Comme nous l'avons déjà souligné [2], on peut, à partir de la typologie des tontines, déterminer le comportement d'épargne du tontinier en distinguant les tontines de types I, II et III, qui sont des tontines à caractère mutualiste, des tontines IV et V qui sont des tontines financières communément appelées tontines avec enchères.

Anticipations et comportements dans les types I, II et III

Dans les formes mutualistes, le comportement d'épargne est lié au motif de précaution. Le niveau d'épargne est d'autant plus élevé que la contrainte d'épargne collective est étroite et exerce une forte pression sur l'agent. Le niveau de risque est faible, compte tenu du fait que dans ce système, il n'y a pas en tant que tel de taux d'intérêt ni pour le tontinier créateur, ni pour celui qui est débiteur et a un solde négatif en fin de cycle. Les pertes potentielles possibles sont liées à la dépréciation monétaire, mais celle-ci peut être considérée comme négligeable, compte tenu de la durée du cycle, qui en règle générale n'excède pas l'année.

Le jeu d'anticipations n'est cependant pas absent, surtout en ce qui concerne le tontinier débiteur. Celui-ci va intervenir dans la détermination du rang dans la tontine, de manière à établir une correspondance entre la période de collecte des fonds et la réalisation de la dépense. Intervient alors le coût d'opportunité dont l'appréciation permet au besoin de négocier le rang – au cas où des règles précises l'auraient préalablement défini – avec d'autres membres, qui accepteraient alors de céder le leur. Le jeu d'anticipation intervient encore un peu plus fort lorsqu'à la tontine est intégrée une caisse d'épargne et de prêts.

Ici, l'agent doit arbitrer entre la détention d'une encaisse liquide que nous appellerons liquidité au premier degré, et le dépôt à la caisse d'épargne et de prêt. L'arbitrage s'exerce d'abord sur l'opportunité ou non de participer à ce second niveau d'épargne qui est souvent facultatif. Il s'exerce ensuite, s'il décide d'y participer, sur les montants à y déposer, ceux-ci pouvant varier d'une période à une autre ou d'un cycle à un autre. Le taux d'intérêt apparaît donc à ce niveau pour déterminer le sens de l'arbitrage, et la répartition du revenu entre différentes formes d'actifs. L'arbitrage s'effectuera en fonction de l'espérance de rendement en fin de cycle, en tenant compte de plusieurs éléments qui affectent le taux d'intérêt.

Le tontinier considérera d'abord le coût d'opportunité d'une dépense immédiate, ou d'une détention de liquide en le comparant aux gains futurs des dépôts, déterminés aussi bien en fonction du taux d'intérêt débiteur, celui payé par les emprunteurs, et le taux d'intérêt créateur, celui qui lui est servi et qui peut être calculé, en fin de cycle, en fonction du montant des gains obtenus. Entre aussi en ligne de compte le nombre potentiel d'emprunteurs qui multiplie les possibilités de gains, grâce à une rotation rapide des fonds déposés, et compte tenu de la manière dont les taux sont appliqués.

Mais l'arbitrage ne se limite pas à ce jeu de probabilité interne à la tontine, c'est-à-dire à la seule comparaison entre taux créateur, taux débiteur et nombre d'emprunteurs. Un élément extérieur au système intervient en effet qui établit une des liaisons les plus importantes entre la tontine et le système financier officiel en général, le système bancaire en particulier. Le tontinier arbitre aussi en effet en fonction des niveaux de taux d'intérêt à la

tontine et à la banque. Il compare ainsi le taux d'intérêt créditeur de la tontine avec celui servi sur les dépôts auprès de la banque. Il compare ensuite le taux débiteur de la tontine avec celui du système bancaire. L'arbitrage n'est cependant pas facile à ce dernier niveau, car on n'a pas affaire, au niveau de la tontine à un seul taux d'intérêt, mais à un continuum de taux dont le niveau dépend de la période de remboursement.

Le taux est en effet généralement fixé à une valeur nominale fixe, en comparaison avec le taux officiel ou l'idée qu'on s'en fait dans la tontine, et, suivant les enquêtes, la fourchette varie entre 8 et 15 %. Mais ce taux apparent cache une multitude de taux effectifs, dont le niveau dépend de la durée effective de prêt. Dans la plupart des tontines en effet, le taux nominal s'applique uniformément sur les prêts quelle que soit la durée. De ce fait le taux effectif sera plus élevé pour un emprunteur à un mois par exemple que pour celui qui emprunte pour un an. Qui plus est, une distinction est souvent faite entre les emprunteurs extérieurs à la tontine et les emprunteurs membres de la tontine, le taux débiteur appliqué aux premiers étant plus élevé que celui appliqué aux seconds.

On doit ainsi distinguer plusieurs taux donnant lieu finalement à une structure complète des taux. On aura ainsi :

r_c , taux créditeur ;

r_d , taux débiteur ;

r'_d , taux débiteur interne ;

r''_d , taux débiteur externe ;

r_{Bc} , taux créditeur officiel sur les dépôts, lequel peut être assimilé au taux officiel sur les dépôts bancaires notamment en caisse d'épargne ;

r_{Bd} , taux débiteur bancaire, qui peut être ici le taux d'escompte bancaire.

Soit b_{ij} , le montant déposé en caisse par i ($i = 1, \dots, N$) à chaque période j du cycle ($j = 1, \dots, N$) ; d_j , le montant total déposé à la période j :

$$d_j = \sum_{i=1}^N b_{ij} \quad (1)$$

Les gains totaux obtenus sont fonction de la part des prêts aux emprunteurs internes σ aux différentes périodes, et aux emprunteurs externes pour le même intervalle de temps, $1 - \sigma$. Pour simplifier, on fait l'hypothèse que toute la dotation en caisse a été placée.

On peut maintenant calculer le montant des gains pour chaque période ; la valeur acquise par la dotation en caisse prêtée est de :

$$\sigma_j d_j (1 + r_d)$$

et, distinguant les catégories d'emprunteurs, on a :

$$c_1 = \sum \sigma_j d_j (1 + r'_d)^{N-j} \quad (2)$$

$$c_2 = \sum (1 - \sigma_j) d_j (1 + r''_d)^{N-j} \quad (3)$$

La valeur totale acquise à la fin du cycle par le volume total des dépôts en caisse est :

$$c_1 + c_2 = \sum_{j=1}^N \sum_{i=1}^N b_{ij} \sigma_j (1 + r'_d)^{N-j} + (1 - \sigma_j) (1 + r''_d)^{N-j} \quad (4)$$

La somme étant répartie en fin de cycle au prorata des dépôts de chacun à la course des prêts, le tontinier i recevra en fin de cycle une part qui sera égale à :

$$t_i (c_1 + c_2) \quad \text{où} \quad t_i = \frac{\sum_{j=1}^N b_{ij}}{\sum_{i=1}^N \sum_{j=1}^N b_{ij}} \quad (5)$$

On peut maintenant calculer le taux d'intérêt créditeur r_c qui, faut-il le relever, ne peut être qu'un taux anticipé puisqu'il ne peut être connu qu'en fin de période. En d'autres termes, le taux représente plus précisément le taux de rendement des placements.

Calculons d'abord le rendement brut :

$$R_{Bi} = t_i (c_1 + c_2) - \sum_{j=1}^N b_{ij} \quad (6)$$

$$R_{Bi} = t_i \sum_{i=1}^N \sum_{j=1}^N b_{ij} [\sigma_j (1 + r'_d)^{N-j} + (1 - \sigma_j) (1 + r''_d)^{N-j}] - \sum_{j=1}^N b_{ij} \quad (7)$$

On peut donc obtenir le taux de rendement brut, t_{rib} :

$$t_{rib} = \frac{t_i \sum_{i=1}^N \sum_{j=1}^N b_{ij} [\sigma_j (1 + r'_d)^{N-j} + (1 - \sigma_j) (1 + r''_d)^{N-j}] - \sum_{j=1}^N b_{ij}}{\sum_j b_{ij}} \quad (8)$$

Si l'on tient compte des emprunts possibles qu'il aura pu lui-même contracter, on peut obtenir le rendement net et le taux de rendement net, respectivement R_{ni} et t_{rn} .

Soit q_{ij} le montant emprunté par le tontinier i à la période j ; on aura comme valeur des emprunts en fin de cycle N :

$$Q_i = \sum_{j=1}^N q_{ij} (1 + r'_d)^{N-j} \quad (9)$$

$$R_{ni} = t_i \sum_{i=1}^N \sum_{j=1}^N b_{ij} [\sigma_j (1 + r'_d)^{N-j} + (1 - \sigma_j) (1 + r''_d)^{N-j}] - \sum_{j=1}^N b_{ij} - Q_i \quad (10)$$

$$R_{ni} = \sum_{j=1}^N [(t_i d_j \sigma_j - q_{ij}) (1 + r'_d)^{N-j} + t_i d_j (1 - \sigma_j) (1 + r''_d)^{N-j}] - \sum_{i=1}^N b_{ij} \quad (11)$$

$$t_{rin} = \frac{\sum_{j=1}^N \left[(t_i d_j \sigma_j - q_{ij}) (1 + r'_d)^{N-j} + t_i d_j (1 - \sigma_j) (1 + r''_d)^{N-j} \right] - \sum_{i=1}^N b_{ij}}{\sum_j b_{ij}} \quad (12)$$

Pour l'ensemble de la tontine, on peut déterminer le taux moyen de rendement :

$$\widehat{t_{rin}} = \frac{\sum t_{rin}}{N} \quad (13)$$

Le taux de rendement peut être aussi évalué à partir de l'espérance mathématique, puisqu'il s'agit d'une variable aléatoire : $[E(t_{rin})]$

L'anticipation du taux créditeur de la tontine peut donc se faire, soit à partir du taux moyen de rendement net de la période antérieure, soit à partir de l'espérance mathématique du taux de rendement futur.

Les anticipations du tontinier vont donc s'appuyer sur la comparaison entre les divers taux :

- il comparera le taux de rendement ou taux créditeur avec le taux créditeur bancaire ;
- il comparera le taux débiteur ou, en cas de différenciation, les taux débiteurs internes et externes d'une part, et le taux débiteur bancaire d'autre part. L'anticipation qu'il fait de leur évolution est déterminante puisqu'elle influence l'anticipation qu'il fait du taux créditeur et donc de la comparaison qu'il fait entre celui-ci et le taux créditeur bancaire.

Si l'on s'en tient aux résultats d'enquêtes et à la pratique, il semble que les anticipations se fassent en général en faveur de la tontine, lorsqu'il s'agit d'arbitrer entre celle-ci et le système bancaire. Mais lorsqu'il s'agit d'arbitrer entre la détention d'encaisse et les dépôts à la tontine, les réponses révèlent une incertitude, la décision dépendant de l'appréciation du risque, des anticipations quant à l'intensité de la rotation des fonds et de la structure des différents taux à comparer.

La préférence pour la tontine traduit d'abord la préférence pour la liquidité de la tontine par rapport à la liquidité bancaire, du fait de la disponibilité sans perte de temps des fonds placés. Aux yeux des tontiniers, les actifs de la tontine semblent en effet plus liquides que les actifs bancaires. On a, conformément à l'analyse wicksellienne, un mécanisme de formation de la liquidité du *one to one intermediation*, sans frais de courtage. Elle est ensuite significative de l'assurance que donne la tontine qu'à tout moment, et du fait de l'existence d'une caisse d'épargne et de prêt, on pourra bénéficier de crédits sans délais.

S'agissant de l'arbitrage entre la détention d'une encaisse liquide et un placement en caisse de prêt, la décision dépendra du rendement attendu, en fonction du taux de rotation, et des taux débiteurs internes et externes. Une faible espérance de rendement, c'est-à-dire une anticipation d'un taux créditeur faible, entraîne une préférence pour la détention d'encaisse.

Si l'arbitrage joue ici uniquement pour les placements en caisse de prêt, il en va autrement pour les tontines avec enchères capitalisées ou non (types IV et V).

Anticipations et comportements dans les types IV et V

On rappelle que les tontines avec enchères se caractérisent par le fait que toutes les sommes versées par les tontiniers font l'objet, à chaque période, d'une vente aux enchères à laquelle participent tous les tontiniers. Chacun peut enchérir et le plus offrant emporte le produit mis en vente. Le produit des enchères est divisé en petits lots qui peuvent aussi être vendus suivant le même principe.

Si dans les cas précédents l'arbitrage porte sur les placements en caisse d'épargne et de prêts, et non sur les versements à la tontine elle-même, il en va tout autrement ici, où l'on est en présence d'un véritable marché financier où l'on est prêteur ou emprunteur, et où la recherche du rendement, et du rendement le plus élevé, est l'élément déterminant de la décision de placement et d'emprunt.

L'enchérissement comporte un risque d'autant plus élevé que les comportements spéculatifs peuvent conduire à des coûts en capital énormes pour l'emprunteur, ce qui, d'une période à l'autre, peut produire le résultat inverse et limiter les candidats à l'enchérissement et donc, à terme, le rendement des placements.

Les arbitrages se feront à plusieurs niveaux, en prenant en compte des facteurs internes et externes à la tontine.

Comme pour les cas précédents, il y a d'abord un premier arbitrage entre la détention d'encaisse liquide et les placements à la tontine. Le risque de perte en capital tient ici à deux facteurs :

- le premier est lié au fait que les enchères peuvent être faibles et rapporter des gains si faibles (ou nuls) qu'en termes de coût d'opportunité il serait préférable pour le tontinier de ne pas participer à la tontine et de conserver la liquidité ;
- le second tient à la possibilité de défaillance d'un ou plusieurs participants entraînant le non-bouclage du cycle, la perte totale du capital et l'absence de tout gain. En effet, ce système ne fonctionne et n'apporte de rendement que si tout le cycle se déroule jusqu'au bout. Certes, des dispositions sont prises, sinon pour éliminer le risque, du moins pour l'atténuer, mais celui-ci demeure toujours.

L'arbitrage s'effectue aussi une fois la décision prise de participer à la tontine ; il faudra d'abord arbitrer entre les types de tontines, types I à III ou types IV à V, le risque de perte étant plus grand pour ces derniers que pour les premiers. Pour atténuer le risque, certains diversifient leurs participations en choisissant d'entrer dans plusieurs tontines. Dans les tontines de type IV et V, tout participant qui enchérit court le risque d'une perte de capital, en fonction du taux d'enchères, qui est un taux d'intérêt débiteur. Ce risque de perte en capital ne se matérialisera cependant pas de la même façon pour tous les tontiniers. Pour celui qui n'a pas l'intention de se porter acquéreur mais qui enchérit tout simplement pour faire monter les enchères et accroître ainsi ses possibilités de gains et donc le rendement final de ses placements, le risque est qu'il les fasse monter à un niveau tel qu'il sera obligé d'être finalement acquéreur malgré lui, soit parce qu'il sera le plus offrant, soit parce qu'il lui sera appliqué, lorsqu'elles existent, les dispositions tendant à limiter les enchérissements agressifs qui sont le fait de ceux qui spéculent juste pour que les vrais emprunteurs paient cher et accroissent ainsi le niveau de leur rendement.

Pour celui qui se porte acquéreur du lot, il court le risque que le taux d'enchères soit trop élevé pour lui, au point de réduire, voire d'annuler, les possibilités de gains en fin de cycle.

L'arbitrage s'effectuera aussi entre notamment gros lots et petits lots, les risques de perte en capital n'étant pas ici les mêmes, compte tenu des montants en jeu, et des taux d'enchères pratiqués.

Le tontinier est aussi devant un choix entre les placements en banques, notamment sous forme de dépôt en compte de dépôt ou sur livret. Il faut en effet souligner que dans la tontine avec enchères, du fait de la durée du cycle, les versements s'analysent comme des placements à terme, dont la reconversion de tout ou partie en encaisse ne va pas sans perte de capital. Celle-ci est représentée par le taux d'enchères à payer si l'on est acquéreur du gros lot (conversion totale) ou de petits lots (conversion partielle). Il lui faut donc décider en fonction des rendements attendus de la tontine ou de la banque. Le risque couru sera d'autant plus important qu'il y aura à comparer un taux connu, le taux bancaire, et un taux anticipé, celui de la tontine qui ne peut être calculé qu'en fin de période. Certes, on peut connaître les taux débiteurs, soit sur le gros lot, soit sur les petits lots, à chaque période du cycle, mais les taux effectifs ne peuvent l'être, puisqu'ils ne sont connus qu'en fin de cycle. Leur détermination dépend du montant total des enchères capitalisées ou non au cours du cycle, du taux courant appliqué pour les divers lots, gros et petits, des tours gratuits, et du montant cumulé des enchères pour un cycle donné.

Avant de caractériser les divers comportements, déterminons le taux de rendement qui nous donne une estimation du taux créditeur de la tontine. Nous reprendrons là aussi, pour ce faire, quelques-unes des équations du modèle de fonctionnement de ce type de tontines [2].

- Soit N le nombre de participants ;
 h le nombre de tours gratuits au cours du cycle ($h < N$) ;
 a le montant du versement périodique obligatoire ;
 ε_i le taux des enchères du participant i , avec ($i = 1, \dots, N$) et $0 < \varepsilon_i < 1$;
 E_i le montant des enchères payées par le participant ;
 R le reliquat en caisse en fin de cycle ;
 S_i le solde du participant i à la fin du cycle ;
 V les versements totaux diminués des versements non exigibles à cause des tours gratuits.

$$V = Na - ha = (N - h)a$$

$$E_i = \varepsilon_i Na$$

$$S_i = \frac{R}{N} + ha - E_i$$

$$R = \sum_{i=1}^N E_i - hNa = Na \left[\sum_{i=1}^N (\varepsilon_i - h) \right]$$

$S_i = Na(\varepsilon - \varepsilon_i)$, ε étant la moyenne arithmétique des taux d'enchères supportés par les N participants. On peut en déduire le taux de rendement :

$$t_{rin} = \frac{Na(\varepsilon - \varepsilon_i)}{Na} = \varepsilon - \varepsilon_i$$

Celui-ci peut aussi être évalué à partir de l'espérance mathématique, la variable étant aléatoire, comme dans le cas précédent.

Notons que t_{rin} est le même pour une tontine avec enchères capitalisées, la tontine avec enchères non capitalisées n'en étant qu'un cas particulier.

Les anticipations du tontinier reposeront donc sur la prise en compte de plusieurs variables dont les plus importantes sont : le taux des enchères ϵ_i , le taux de rendement t_{rin} , le montant des enchères payées E_i , le nombre de tours gratuits, mais aussi les taux d'intérêts bancaires, créditeurs et débiteurs. Le taux de rendement t_{rin} est aussi le taux d'intérêt créditeur de la tontine.

Les arbitrages se font soit en comparant les variables internes anticipées, soit en comparant celles-ci avec les variables externes, essentiellement bancaires. Dans ces arbitrages, la structure des taux jouera un rôle déterminant, ce qui permet d'appliquer ici une analyse en termes d'habitat préféré.

La théorie de l'habitat préféré a été développée par Modigliani et Sutch [15, 16]. Elle souligne le rôle des anticipations et des primes de risque, pour expliquer comment se comportent des investisseurs qui ne sont pas indifférents au risque, et qui se préoccupent de l'égalisation des rendements attendus des titres de terme différent, pendant les périodes où ils détiennent ceux-ci. La comparaison et les anticipations vont s'appuyer sur le différentiel entre taux longs et taux courts, étant entendu que les investisseurs ont des préférences pour certaines maturités, leur nombre indiquant aussi celui des préférences. Ils placent donc leurs fonds à court terme ou à long terme suivant leur habitat préféré. Les comportements observés sont ainsi significatifs de l'influence qu'exercent les conditions d'offre de titres longs et courts par les emprunteurs par rapport aux demandes des prêteurs. Cela reflète alors le degré d'aversion au risque des uns et des autres. Certains agents préfèrent spontanément intervenir sur certaines portions – lesquelles constituent des habitats – de la courbe des taux de rendements et ne consentent à en sortir qu'en contrepartie d'un dédommagement sous forme de prime de risques.

Si le choix de l'habitat repose dans l'analyse de Modigliani et Sutch sur la structure des taux par terme, l'application de cette analyse aux tontines avec enchères prendra en compte, non plus la structure par terme, mais par compartiment du marché. Certes, la considération du terme n'est pas exclue ici, puisque de par la nature du mécanisme, on retrouve d'une certaine façon la distinction taux long-taux court. En effet le taux d'enchères sur le gros lot peut être considéré comme un taux long compte tenu de la durée du cycle qui est rarement inférieure à 12 périodes d'un mois. Le taux d'enchères sur les petits lots serait quant à lui un taux court puisque l'échéance de remboursement est généralement la période suivant celle où l'on a emprunté.

Mais si cet aspect est donc présent, il faut encore plus tenir compte de ce que le marché a un double compartiment, constitué du compartiment des gros lots et de celui des petits lots. L'analyse en terme d'habitat peut aussi s'appliquer entre les tontines. Les agents souhaitent en effet passer d'une association à une autre et, dans ce cas, ils ont à faire face à un risque anticipé de défaut, de participation élevée, ou doivent contourner les diverses barrières à l'entrée. Celles-ci sont notamment constituées des frais qu'imposent certaines tontines ou des diverses contraintes qui sont imposées à leurs avalistes, lesquels peuvent exiger une contrepartie à leur engagement d'aval. La contrepartie de ce risque est l'anticipation soit d'un rendement élevé, soit d'un accroissement des possibilités d'emprunts et donc de financements.

Compte tenu de la durée du cycle, on aura une courbe de taux sur chaque compartiment du marché, le choix de la période d'emprunt et du compartiment déterminant les divers habitats. On peut donc mieux préciser les divers comportements et les arbitrages qui se feront. On en distinguera quatre, soit un de plus que dans notre précédente analyse [2]. On aura ainsi :

Le rentier-spéculateur

Celui-ci anticipe un taux de rendement élevé de ses placements, au point qu'il n'hésite pas à spéculer pour une hausse des enchères, aussi bien pour les petits que pour les gros lots, sans pour autant être emprunteur. Il n'y participe que parce qu'il souhaite que les enchères soient les plus élevées possible, susceptibles de raccourcir le cycle grâce à des tours gratuits, et accroître ainsi son rendement. La comparaison qu'il fait entre taux crédateur de la tontine et taux crédateur bancaire est largement en faveur du premier, d'où sa préférence pour des placements à la tontine plutôt qu'à la banque. Il court cependant le risque d'être contraint à emprunter, à force de jouer à la hausse des enchères et d'essouffler en quelque sorte les vrais emprunteurs. Son solde final, au terme du cycle, est toujours positif. Il est prêt à passer d'une tontine à une autre si l'anticipation de rendement élevé est forte. Mais il peut aussi diversifier ses participations. Les risques augmentent, l'anticipation de rendement élevé aussi.

Le spéculateur timoré

Il souhaite lui aussi des enchères aussi élevées que possible, et donc un rendement élevé. Mais il a peur de prendre des risques, en spéculant directement à la hausse des enchères, préférant le faire faire par d'autres. En même temps, il a des besoins de dépenses pressants, mais par peur du risque, il se limite à se porter acquéreur de petits lots où la mise de départ est faible. Son intérêt est que les enchères soient capitalisées. Son solde net dépendra du nombre de fois où il sera contraint de se porter acquéreur de petits lots, et du taux débiteur qui lui sera à chaque fois appliqué. Son solde est en général positif.

Les anticipations qu'il fait du taux de rendement et la comparaison faite avec les taux bancaires l'amènent souvent, en cas d'indisponibilité de fonds, à emprunter à la banque, sous forme de découvert bancaire, pour financer ses placements à la tontine. Le système bancaire sert alors de prêteur en dernier ressort et de garantie de la liquidité de la tontine. On a là une des voies par lesquelles le système des tontines amène le système bancaire à créer de la liquidité à son profit.

Les anticipations de rendements conduisent à un arbitrage en faveur de la tontine qui devient l'habitat préféré ; et à l'intérieur de la tontine, lorsqu'il s'agit d'un emprunt, c'est le second compartiment, celui des petits lots, qui constitue l'habitat préféré du spéculateur timoré.

Les différentiels de taux jouent donc ici un rôle important : différentiel taux crédateur de la tontine – taux crédateur bancaire, différentiel taux crédateur de la tontine – taux débiteur bancaire.

Le spéculateur-calculateur

Celui-ci a un comportement d'emprunteur. Il vient à la tontine pour pouvoir trouver rapidement des fonds nécessaires pour résoudre ses besoins de financement. Il spéculé essentiellement à la baisse du coût des financements à obtenir de la tontine. Il anticipe un taux débiteur faible. Pour ce faire, il spéculera à la hausse des enchères des autres participants de manière qu'il y ait des tours gratuits qui réduisent d'autant ses traites (constituées alors par ses mises à chaque période restante du cycle après la période i d'emprunt, soit $N - i$ périodes, et par conséquent le coût effectif de l'emprunt. Un niveau élevé d'enchères tant

sur les gros lots que sur les petits lots contribue, outre les tours gratuits, à réduire aussi le taux débiteur effectif. Il anticipe donc un niveau faible de ce taux par rapport au taux d'intérêt débiteur bancaire. De même anticipe-t-il un taux de rendement élevé de l'investissement réalisé avec les fonds empruntés. Il assume donc un risque que cette anticipation ne se réalise pas, mais il l'assume volontiers, compte tenu justement de ses anticipations. Il diversifiera ses participations pour accroître ses possibilités d'emprunt.

Les participants "neutres"

À la différence des précédents, le comportement du participant neutre n'est pas lié à une anticipation significative et explicite d'un rendement élevé. S'il emprunte, il n'assume pas en tant que tel le risque, en ce sens qu'il n'en a pas explicitement conscience. Il admet *a priori* que le rendement de la tontine sera toujours satisfaisant au moins en comparaison des taux bancaires ou des taux d'autres tontines. Il a d'ailleurs tendance à diversifier ses placements, en participant à plusieurs tontines, soit du même type, soit de type I, II et III (tontines à caractères mutualistes) de notre typologie.

Cette diversification de son portefeuille lui paraît une garantie contre tout risque éventuel, c'est un comportement de multiplication d'habitats préférés qui peut d'ailleurs conduire à détenir une partie du patrimoine sous forme de dépôts bancaires.

L'analyse de ces divers comportements permet ainsi de souligner l'importance de la tontine en tant que lieu d'anticipation financière avec une rationalité de gestion de portefeuille, accordant une très grande importance à la recherche du gain. Les anticipations de rendements font alors jouer aux taux d'intérêts un rôle déterminant qui repose non seulement sur la structure par termes des taux (ce qui ne semble qu'implicite), mais aussi et surtout sur la structure des marchés et, à l'intérieur d'un marché, sur la structure des compartiments.

Le jeu d'anticipations est d'autant plus dynamique que la tontine est un lieu privilégié de circulation d'informations décisives sur les opportunités d'investissements et donc de rendements futurs. De ce fait, la tontine est non seulement le lieu d'anticipations financières, mais aussi un lieu de répartition du pouvoir économique.

La tontine : lieu de répartition du pouvoir économique

L'analyse du fonctionnement des tontines montre l'implication de toutes les catégories sociales. Les enquêtes récentes [4, 5] révèlent à cet effet ce paradoxe que le système est particulièrement présent au sein des institutions financières officielles (banques, assurances, etc.). D'autre part, surtout dans les zones urbaines, la structure de formation n'est plus seulement l'élément ethnique ou familial, mais aussi professionnel, les tontines se structurant soit au sein d'une entreprise, soit au sein d'un secteur donné ; dans ce dernier cas, on a alors un regroupement transversal de travailleurs ou d'opérateurs d'un même secteur professionnel. Lorsque l'élément ethnique joue, il conduit à la création de tontines regroupant les ressortissants d'un même village, d'un même département, ou d'une même province, et souvent, il y a autant de tontines que de catégories sociales. Dans le cadre de ces diverses structurations, on retrouve ainsi au sein des tontines des participants qui disposent d'informations déterminantes pour toute décision économique.

Certains participants les détiennent soit en fonction de leur positionnement dans les centres de décisions surtout publics, soit du fait des contacts qu'ils peuvent avoir avec les centres de décisions et les circuits de formation et de distribution de l'information.

Les informations peuvent être relatives aux secteurs d'activités porteurs, aux opportunités d'investissements, surtout lorsqu'il s'agit des marchés publics, aux avantages qui peuvent être tirés de la réglementation fiscale ou autre, aux possibilités de joint-ventures avec les investisseurs étrangers, etc.

La disponibilité de ces informations agit de plusieurs manières sur les décisions des agents économiques. Ainsi, la tontine peut servir de point de départ à des interventions économiques et sociales des membres au bénéfice de leur localité d'origine : village, arrondissement ou département. Ces interventions peuvent donner lieu à la création d'entreprises pour dynamiser l'activité économique de l'espace considéré, ou, ce qui est souvent le cas, pour s'assurer le contrôle de l'exploitation des potentialités de tel ou tel secteur dans cet espace. Elles peuvent aussi se traduire par des opérations à caractère social : construction d'infrastructures scolaires ou hospitalières, équipement d'établissements scolaires, d'hôpitaux ou de centres de santé développés, contribution à des activités ponctuelles à caractère social. Il peut aussi s'agir d'une action de *lobbying* en faveur de l'espace en question, pour orienter favorablement une décision à son profit : route, école, hôpitaux, implantation de tel ou tel projet, et ce, à partir d'informations mises à la disposition de la tontine par tel ou tel participant. La tontine sert alors de mécanisme de transfert de revenu ou d'activité des zones urbaines vers les zones rurales, ou plus généralement d'une région à l'autre. Dans la distribution spatiale de l'activité économique et donc du pouvoir économique, la tontine apparaît ainsi comme un des lieux privilégiés de répartition. Mais elle joue aussi ce rôle au-delà de la répartition des activités.

Les informations qui circulent permettent en effet de choisir son secteur d'activité, de saisir telle opportunité d'investissement, d'anticiper sur les secteurs et créneaux porteurs, donnant ainsi un avantage sur les concurrents potentiels. C'est le lieu de grandes décisions d'investissement tendant à contrôler ou à s'assurer une position dominante dans tel ou tel secteur, ou telle branche, ou à se positionner par rapport à telle ou telle opportunité de partenariat. C'est aussi là que se font les tours de table pour des participations au capital de telle ou telle entreprise en création, ou pour la reprise de telle ou telle entreprise.

Elles favorisent ainsi le contrôle ou la présence de tel groupe ethnique ou de telle catégorie sociale dans tel secteur considéré comme plus ou moins stratégique ou porteur pour l'avenir. La tontine participe, grâce à cette circulation de l'information, au processus de transition dans lequel est engagée l'économie camerounaise, transition d'une économie d'intermédiation à une économie de production.

Le volume des financements qui peuvent être accordés, notamment dans les tontines avec enchères, est tel que celles-ci contraignent le bénéficiaire à s'engager dans tel ou tel secteur, et cet engagement depuis quelques années s'effectue en direction des secteurs productifs, alors que pendant longtemps on avait privilégié les activités commerciales, de caractère souvent spéculatif. Et le choix des secteurs en cause est favorisé par la qualité de l'information qui circule.

La tontine permet donc d'anticiper l'évolution future de l'économie, globalement ou sur le plan sectoriel, et partant, le positionnement des agents, qui peuvent ainsi faire des arbitrages d'investissement sur la base d'informations plus ou moins exclusives. On observe ainsi par exemple que les premières interventions des agents économiques nationaux dans le secteur bancaire l'ont été à partir des tontines. Il s'agit en l'occurrence de la

Caisse commune d'épargne et d'investissement (CCEI) et du Crédit mutuel du Cameroun (Crémucam) dont le capital est à 100 % camerounais. De même les tontines s'activent-elles à présent depuis le lancement du processus de rétrocessions d'entreprises publiques au secteur privé. La tontine fonctionne souvent ici comme un club d'initiés d'autant plus efficaces que le délit d'initié n'existe pas. Le participant qui détient l'information se sent en effet délié, à tort ou à raison, de l'obligation de réserve que lui imposent sa fonction, ou sa participation aux centres de décisions. Il livre donc l'information aux autres participants auxquels il donne ainsi une longueur d'avance sur les concurrents éventuels. Et ils sont en position d'autant plus favorable que l'information est conservée secrète, ne circulant qu'en circuit restreint. Les restrictions à la circulation des informations peuvent être telles qu'elles participent de barrières à l'entrée dans un secteur ou une branche pour des concurrents éventuels. Qui plus est, la tontine peut se transformer là aussi en groupe de pression, en lobby, pour orienter les décisions en faveur de l'un ou de l'ensemble des participants, et ce jeu d'influences peut se transformer en réseaux complexes du fait de la participation des membres à plusieurs tontines.

Le comportement d'épargne et d'endettement des participants est aussi affecté par cette distribution de l'information dans la mesure où leur perception du risque peut en être changée. L'information peut en effet modifier la nature des anticipations et conduire ainsi à emprunter, compte tenu par exemple du rendement attendu de l'investissement financé par les fonds empruntés. Et même il peut conduire à cumuler emprunt à la tontine et emprunt bancaire, si les informations sont décisives et déterminantes pour révéler une opportunité précieuse de rendement. Le choix de l'habitat et donc de la structure des placements des emprunts est aussi affecté par l'information qui circule. L'accroissement des besoins de financement suscités par l'information permet d'anticiper un rendement élevé et donc un arbitrage en faveur de la tontine, ou la participation à plusieurs tontines, malgré le risque. Mais du côté des emprunteurs, la diversification des sources d'emprunt, à travers la participation à plusieurs tontines est liée à l'anticipation d'une rentabilité élevée de l'investissement à réaliser, compte tenu de l'information disponible. On assume donc un peu plus le risque d'un coût élevé du financement, en anticipant un rendement futur de l'investissement qui lui serait supérieur. L'appréciation du risque et le choix de l'habitat se trouvent ainsi affectés de manière déterminante, par la nature, le volume et la qualité de l'information.

La tontine apparaît bien ainsi comme lieu de répartition de pouvoir économique et en même temps comme enjeu de ce pouvoir. Cela apporte une explication supplémentaire au dynamisme du système en extension. La contrainte d'épargne s'exerce non seulement en termes de solidarité, mais aussi et surtout en termes de gains et de rendements, obligeant alors à des comportements d'arbitrage et de gestion de portefeuille. Cette contrainte d'épargne implique elle-même une contrainte d'affectation des fonds ayant une double origine, celle qu'implique la recherche d'un rendement élevé, et celle qu'implique la nécessité de conforter la position du groupe dans les rapports de force économiques. Le jeu de ces contraintes est d'autant plus fort qu'il y a interaction entre les deux objectifs, le pouvoir économique étant d'autant plus important que le rendement des investissements réalisés est élevé, que les affaires prospèrent et que les prélèvements sur le surplus créé permettent encore plus d'alimenter la tontine et de développer encore plus les anticipations de rendements futurs des placements effectués ou des fonds empruntés. L'importance des enjeux de pouvoir explique la structure des tontines, et le développement des tontines financières (types IV et V), dans la mesure où celles-ci permettent une mobilisa-

tion rapide et en volume important des financements, et pour des termes relativement longs, correspondant mieux au cycle de production. La multiplication de participations à diverses tontines obéit d'ailleurs pour une large part à cette préoccupation.

En même temps, les enjeux permettent aussi de comprendre les multiples barrières à l'entrée dans une tontine, barrières d'autant plus difficiles à franchir que la qualité et la fréquence des informations sont élevées. Les barrières assurent ainsi une protection permettant de consolider le pouvoir économique et d'accroître l'espérance de rendement tant collectif qu'individuel.

Références

1. Augros J.C. (1985). *Finance*. Économica, Paris.
2. Bekolo-Ebe B. (1989). Le Système des tontines : liquidité, intermédiation, comportement d'épargne. *Revue d'Économie Politique*, n°4 : 616-638.
3. Bekolo-Ebe B., Bilongo R. (1990). Comportement des gains et structure des taux d'intérêt dans les tontines : Étude de quelques cas. In : Hénault G., M'Rabet R., eds. *L'Entrepreneuriat en Afrique francophone : culture, financement et développement*. UREF, John Libbey Eurotext, Paris, pp.107-113.
4. Bekolo-Ebe B., Bilongo R., Fouda Owoundi, Dissaké D. (1989). Enquête sur les tontines dans les provinces du Centre, du Littoral, de l'Ouest et du Nord-Ouest. Document GERE A n°4, Centre universitaire de Douala.
5. Bekolo-Ebe B., Bilongo R., Fouda Owoundi, Dissaké D. (1989). Deuxième enquête sur les tontines dans les provinces du Centre et du Littoral, Document GERE A, n°9.
6. Boissieu (de) C. (1976). *La Structure des taux d'intérêt*. Économica, Paris.
7. Boissieu (de) C. (1985). Économie d'endettement, Économie de marchés financiers et taux d'intérêt. In : A. Barrère, eds. *Keynes aujourd'hui*. Économica, Paris.
8. Chandavarkar A. G. Some Aspects of Interest Rates Policies in Less Developed Economies : The experience of selected Asian countries. IMF Staff Papers, vol.XVIII, pp.48-112.
9. Dupuy C. (1990). Le secteur financier informel en Afrique de l'Ouest. *African Review of Money, Finance and Banking* : 15-33.
10. Eboué C. (1988). Épargne informelle et développement économique en Afrique. *Mondes en développement*, t.16, n°s 65-63 : 35-64.
11. Eboué C. (1990). Les effets macro-économiques de la répression financière dans les PED. *Économie appliquée*, LXIII, n°4 : 93-121.
12. Lacoue-Labarthe D. (1980). *Analyse monétaire*. Dunod, Paris.
13. Mayada M., Baydas, Cuevas E. C. (1990). The demand for Funds from rural credit unions. *Savings and Development*, XIV, n°4.
14. Mikessell, Zinser J. (1973). The nature of the Savings Function in Developing Countries : A survey of the Theoretical and Empirical Literature. *Journal of Economic Literature*, vol.11.
15. Modigliani F., Sutch R. (1966). Innovations in Interest rate policy. *American Economic Review*, n°56, mai : 178-197
16. Modigliani F., Sutch R. (1967). Debt Managment and the term structure of Interest Rates. An empirical analysis of recent Experience. *Journal of Political Economy*, n°75, August Supplement : 569-589.
17. Simon Y. (1975). *Marchés de Capitaux*. Économica, Paris.
18. Tobin J. (1971). La préférence pour la liquidité en tant que comportement face au risque. In : Thorn, R.S., éd. *Théorie monétaire*. Dunod, Paris.
19. Tobin J. (1983). *Réflexions sur la théorie macro-économique contemporaine*. Économica, Paris.
20. Tobin J. (1965). The theory of portfolio selection. In : Hahn F., Brechling F., eds. *The theory of Interest Rates*. Macmillan, London.

29

Tontines, innovations et développement

M. LELART

CNRS et Institut Orléanais de Finance, Orléans, France

L'intérêt que suscite le secteur informel, depuis le lancement du programme mondial de l'emploi par le Bureau international du travail en 1970, est resté longtemps limité au secteur réel de l'économie. C'est plus tardivement que l'intérêt s'est étendu au secteur financier, au hasard des enquêtes ponctuelles effectuées ici ou là par quelques chercheurs isolés. Peu à peu la finance informelle est devenue un domaine d'investigation privilégié, auquel la Banque mondiale aussi bien que l'OCDE attachent une grande importance⁽¹⁾. Elle apparaît en effet comme une pratique très largement répandue dans la plupart des pays en voie de développement. Son succès impressionne d'autant plus que les banques ont échoué à mobiliser l'épargne nationale et qu'elles sont, ici ou là, en phase de "restructuration".

Les enquêtes et les monographies effectuées d'une façon systématique depuis quelques années, auxquelles le Réseau Entrepreneuriat de l'UREF a largement participé, ont permis de mettre à jour des pratiques financières originales basées sur des relations personnelles très étroites entre le prêteur et l'emprunteur. C'est pour cette raison que ces pratiques subsistent dans des pays où la solidarité est le ferment de la vie sociale. C'est aussi pour cette raison que ces pratiques sont d'une exceptionnelle variété : elles naissent spontanément et se développent au gré des initiatives des uns et des autres. Du fait de cette diversité, il est nécessaire d'établir une typologie, mais il est difficile de la pousser très loin.

(1) Notamment parmi les travaux les plus récents le *Rapport sur le développement dans le monde* que la Banque mondiale a consacré en 1989 aux systèmes financiers et dont un chapitre traite du secteur financier informel [1] ainsi que l'étude très complète du Centre de développement de l'OCDE [9].

Les opérations d'épargne et de crédit peuvent être effectuées au sein de groupements ou d'associations entre les membres – on parlera de pratiques collectives – ou entre deux personnes qui entrent en contact directement – on parlera de pratiques individuelles [19].

- Les pratiques informelles collectives se font au sein d'associations qui sont elles-mêmes très diverses. Certaines ont en commun une activité ou un projet, de nature économique, d'autres une activité de nature socio-éducative, d'autres enfin sont constituées dans un but d'entraide ou de prévoyance. Chaque fois, les membres versent une cotisation dont une partie alimente une caisse de secours ou permet d'accorder du crédit à ceux qui en sollicitent.

Le montant des cotisations est en général faible et les aides ou les crédits sont exceptionnels. Il en est autrement dans les associations rotatives d'épargne et de crédit – les tontines dites mutuelles – dont les membres peuvent aussi exercer une activité en commun ou simplement se rencontrer régulièrement, mais dont la vocation est principalement financière. De ce fait, les sommes en jeu sont infiniment plus importantes : les cotisations sont périodiques, elles sont intégralement redistribuées, les groupes dissous se recréent le plus souvent aussitôt.

- Les pratiques informelles individuelles mettent en présence deux personnes qui se rencontrent, soit que l'une confie son argent à l'autre qui est le garde-monnaie bien connu dans les villages et maintenant dans les villes, soit que l'une emprunte de l'argent à l'autre qui est le prêteur – on parle de l'usurier quand les taux demandés sont excessifs. Le partenaire peut faire de cette activité d'épargne et de crédit son activité principale, il peut même être le partenaire dans les deux cas : il est à la fois garde-monnaie et prêteur d'argent.

Il peut arriver également que le garde-monnaie soit le trésorier voire le gérant d'une tontine puisqu'il a la confiance des gens qui l'entourent. Il peut aussi recevoir des versements réguliers qu'il rembourse à l'échéance convenue : on parlera du tontinier qui peut organiser une autre variété de tontines, dites commerciales, dans lesquelles des sommes impressionnantes circulent. Ce tontinier peut aussi rembourser plus tôt que prévu, voire même rembourser à un client plus que celui-ci n'a versé et de ce fait lui consentir un crédit. Il peut aussi ne pas prêter qu'à ses clients réguliers et être pour les autres le prêteur d'argent.

L'imbrication de toutes ces opérations individuelles aussi bien que collectives ne doit pas dissimuler l'importance que revêtent les tontines, sous les deux formes indiquées. Elles sont présentes à peu près partout, en Afrique comme en Asie, en ville comme à la campagne. Du fait du nombre des participants et de la régularité des versements, elles drainent des capitaux considérables. Elles permettent d'associer l'épargne et le crédit d'une façon originale, celui-ci dépendant de celle-là. La tontine est, de loin, la plus importante de toutes ces pratiques. Le phénomène tontinier domine la finance informelle.

Comme ses différents aspects sont maintenant bien connus, nous allons nous interroger à son sujet en nous posant deux questions.

- Compte tenu de leur contribution à la mobilisation de l'épargne et au financement de l'économie, faut-il interdire les tontines pour faciliter la diffusion de la finance institutionnelle, est-il préférable de les maintenir, voire de les encourager ?

- Compte tenu de leur exceptionnelle capacité d'adaptation, faut-il les laisser évoluer par elles-mêmes, est-il possible de faciliter leur transformation et d'accroître leur efficacité ?

Nous aborderons cette seconde question en utilisant le concept d'innovations et en reprenant la distinction bien connue de Boissieu [4]. Nous envisagerons d'abord des innovations de produits car la tontine est un produit financier. Nous verrons ensuite qu'on peut aussi envisager des innovations de marchés, bien que les fonds qui transitent par les tontines échappent au marché. Il va sans dire qu'il n'y a pas place dans l'informel pour des innovations de technologie... bien que l'on ait pu parler de "technologie financière" à propos des tontines [26].

La contribution des tontines au financement de l'économie

Dans la tontine mutuelle chacun lève les fonds à tour de rôle, sans que ce tour soit déterminé par des raisons d'ordre économique : ce sera le plus âgé, le plus ancien, celui qui en a le plus besoin ce jour-là..., ou celui que le sort désigne. De toute façon, à la fin du cycle tous retrouveront l'intégralité de ce qu'ils ont versé. La logique de la tontine n'est pas celle du marché, c'est celle de l'action collective [6]. La contrepartie n'est pas déterminée de façon objective et fournie ou reçue aussitôt, elle est insérée dans le contexte social et fournie ou reçue plus tard. L'équilibre des transactions s'établit dans l'espace comme dans le temps au niveau du groupe : il est garanti pour l'ensemble des membres et tant que durera le groupe.

Une autre logique de financement

Cette logique est celle de la réciprocité, qui est une forme de régulation, comme l'est le marché ou la contrainte. Elle est fondée sur un système de dons et contre-dons dans lequel chacun donne aux autres avant de recevoir d'eux, dans lequel ce qui est donné aujourd'hui sera certainement récupéré demain (Polanyi analysé par Lespès [20]). La tontine qui est toujours une aventure mais qui n'est jamais que financière met en jeu un réseau complexe d'affinités et de motivations sociales. Elle est une application de ce principe de réciprocité, comme le montre bien Lespès [20]⁽²⁾.

Il s'ensuit que la tontine n'entraîne pas, ou n'entraîne que très peu, d'accumulation financière. La réciprocité ne peut être instantanée quand il s'agit d'argent, car on ne peut imaginer que de la monnaie soit échangée contre de la monnaie ! Mais le "délai de récupération" ne peut être bien long, car on voit mal l'individu attendre des années la contrepartie de ce qu'il a donné. De plus, les relations qui s'établissent au sein du groupe entre les

(2) On trouve encore aujourd'hui des pratiques de solidarité qui, sans être des tontines, reposent également sur le principe de réciprocité. Les personnes qui ont été aidées par d'autres à l'occasion de certains événements sont à leur tour obligées de les aider quand un événement survient. Gnansounou [10] distingue ainsi l'aide financière ponctuelle, l'association de don public, l'association de secours planifié qui est une forme de tontine non régulière.

débiteurs et les créanciers ne font pas intervenir un intérêt qui serait payé par les uns et perçu par les autres et garantirait l'équilibre entre les positions⁽³⁾. Il faut donc que les situations soient dénouées rapidement pour que les dettes et les créances soient effacées.

Dans ces conditions, les tontines ne devraient jouer qu'un rôle très marginal dans le financement de l'économie. En réalité, il est difficile d'apprécier leur contribution. On peut considérer dans quelle mesure l'épargne recueillie dans les tontines est utilisée à des fins productives. Les pourcentages révélés par les enquêtes sont très variables selon les pays, mais leur interprétation est délicate tant est imprécis le concept de dépenses productives dans les pays concernés [12]. Il semble toutefois que l'idée souvent répandue que la tontine finance les dépenses de consommation n'est pas plus vérifiée que l'idée contraire [18]. Il est plus significatif de considérer dans quelle mesure les petites entreprises du secteur informel se financent en participant à des tontines. Cette approche complémentaire de la précédente se heurte à la difficulté d'isoler le phénomène tontinier au sein du secteur informel : l'argent qui passe dans les tontines peut avoir été déposé auparavant auprès du garde-monnaie ou emprunté à l'usurier. Et le petit entrepreneur peut se financer avec l'aide d'un ami qui vient lever les fonds de sa tontine.

En fait, les enquêtes ont longtemps considéré l'ensemble du secteur informel. La contribution des seules tontines au financement de l'économie reste aujourd'hui moins bien connue. On sait pourtant qu'elle est très importante dans certains pays : aux Indes, les *Chit Funds*, qui sont en réalité des tontines, sont largement utilisés pour financer l'activité économique des participants, ils sont même souvent constitués par des hommes d'affaires [18]. Au Cameroun, la tontine avec enchères est largement pratiquée par les Bamiléké qui peuvent de cette façon lever rapidement des fonds considérables. Bien qu'il n'ait pas la même ampleur, le phénomène peut aussi être observé au Nigéria [18] ou à Taïwan où les tontines subsistent aujourd'hui bien qu'une loi ait décidé de les transformer il y a quinze ans en banques pour les petites et moyennes entreprises [22]. Les informations manquent pour les autres pays, mais force est de constater que les enquêtes effectuées récemment dans le cadre du réseau entrepreneuriat ont toutes révélé l'utilisation de tontines – à des degrés différents – pour financer l'activité commerciale ou artisanale dans le secteur informel⁽⁴⁾.

(3) Il y a intérêt quand il y a une caisse de prêts, mais ces crédits qui sont accordés sur une base bilatérale n'ont qu'une importance marginale. Il y a aussi un intérêt dans les tontines avec enchères, mais le taux payé par les uns et les autres se compense avec le taux perçu par chacun et qui correspond à la redistribution des enchères. Ce taux-là reste indéterminé jusqu'à ce que le cycle prenne fin. De plus, la caisse de prêts comme les enchères peuvent être analysées comme des innovations dont nous allons parler.

(4) Cf. les contributions aux premières Journées scientifiques du Réseau Entrepreneuriat de Oudin pour le Niger, Soedjede pour le Togo, El Abdaimi pour le Maroc, Tsika pour le Congo [13]. Cf. aussi pour le Bénin, l'enquête effectuée récemment au niveau national par Gnansounou [11]. Il faut ajouter que les tontiniers, fort répandus dans ce pays mais aussi dans quelques autres, ont principalement comme clients les commerçants ou les artisans du quartier, et qu'ils sont souvent eux-mêmes commerçant ou homme d'affaires.

Une contribution effective au financement

Bien qu'il soit encore difficile de l'apprécier avec précision, la contribution des tontines au financement de l'économie n'en est pas moins réelle. Et cela peut surprendre, quand on sait que ces pratiques financières ne reposent sur aucun calcul économique, qu'elles ne mettent pas en jeu un mécanisme de marché et qu'elles se fondent sur la réciprocité des transactions. En réalité, la pratique tontinière est parfaitement adaptée à la mentalité du petit entrepreneur et aux besoins financiers de son entreprise.

– D'une part, comme le montre bien Fauré [8], l'activité économique dans le secteur informel fait une large place aux relations personnelles. Plus que le bilan qui n'est jamais publié, elles sont le gage de la solvabilité. De plus, c'est toute la famille, souvent élargie, qui se trouve impliquée dans l'entreprise. Au sein des entreprises comme entre elles, la confiance est essentielle. Elle l'est aussi dans les tontines du fait des relations étroites qui unissent l'ensemble des participants : c'est pourquoi les défaillances sont l'exception. La personnalisation des relations caractérise à la fois l'économie informelle et la finance informelle.

– D'autre part, l'horizon de l'activité économique dans les pays en voie de développement est très court, et une entreprise est gérée moins en fonction de ses résultats que du flux de liquidités qu'elle engendre. L'entreprise performante n'est pas celle qui rémunère suffisamment le capital investi, mais celle qui récupère rapidement les fonds utilisés. Le critère de rentabilité, nous disent Bloy et Dupuy [2], est remplacé par le critère de disponibilité. Dans la tontine également ce n'est pas le meilleur taux d'intérêt que les débiteurs et les créanciers recherchent, c'est la disponibilité rapide des fonds que les uns et les autres vont verser à chaque tour.

– Enfin, c'est le capital circulant qui est le plus important pour l'entreprise dans le secteur informel. C'est ce capital, plus que le capital fixe, qui doit augmenter quand l'entreprise s'étend, et même quand elle commence à se moderniser [21]. Du fait que sa durée est limitée et que le cycle des versements est court, la tontine permet à ses membres de disposer de capitaux pour une courte période. Il faut certes au départ une mise de fonds initiale. Cet apport provient le plus souvent de l'entrepreneur, de sa famille, de ses amis, pour plus de 95 % en Afrique, à peine moins en Amérique latine ou en Asie selon Liedholm [21]. La tontine joue encore un rôle important à cet égard en permettant de disposer des capitaux qui, lorsque le tour du participant viendra, constitueront les fonds dont il a besoin pour lancer une petite affaire⁽⁵⁾.

Une contribution qui pose problème

La tontine, et plus largement la finance informelle, semblent bien adaptées aux besoins de l'économie informelle. Cela ne veut pas dire que l'une et l'autre soient parfaitement autonomes par rapport à la finance institutionnelle et à l'économie officielle.

(5) Il semble toutefois qu'en Amérique latine, le secteur informel ne se finance par les tontines que d'une façon occasionnelle [18].

– D’une part, la finance informelle permet aussi de financer l’économie formelle. L’argent des tontines peut être investi dans les entreprises modernes ou servir à lancer ou à développer de petites affaires qui ne répondent pas toujours aux critères du secteur informel.

– D’autre part, la finance institutionnelle permet aussi de financer l’économie informelle. Bien que celle-ci n’ait pas besoin de beaucoup de capitaux, et bien qu’elle les trouve largement en elle-même, elle peut utiliser aussi des revenus ou des salaires habituellement déclarés et non dépensés par leurs bénéficiaires⁽⁶⁾.

Ces relations croisées entre le formel et l’informel n’empêchent pas que les relations soient étroites entre la finance et l’économie informelles. Bien que nous ne disposions pas d’informations suffisamment précises au niveau de tel ou tel pays, nous pouvons émettre l’hypothèse que, dans une large mesure, l’une finance l’autre. Dès lors, il nous paraît difficile de considérer le développement de la finance informelle, abondamment souligné à l’heure actuelle, comme une réponse rationnelle des agents devant l’incapacité de la finance institutionnelle à répondre aux besoins. Et nous ne pensons pas que la “répression financière” exercée par les autorités, notamment par l’encadrement ou le contrôle sélectif du crédit et par la fixation de taux d’intérêt trop bas versés sur l’épargne, permette d’expliquer le recours grandissant à la finance informelle et le succès des tontines dans la plupart des pays en voie de développement⁽⁷⁾.

Mais aussi bien adaptées qu’elles soient aux besoins des populations, les tontines et la finance informelle en général n’ont pas que des avantages.

– Elles ne permettent pas une allocation optimale des ressources alors que le capital est précisément la ressource rare dans les pays concernés. Elles introduisent des distorsions régionales et sectorielles, l’argent étant investi là où il est. Un taux d’intérêt ne garantit pas une affectation de l’épargne aux projets les plus pertinents.

– Elles enlèvent beaucoup de signification aux agrégats monétaires et financiers. Dans les tontines en particulier, les positions débitrices et créditrices sont sans cesse remises en cause et on se trouve davantage devant des flux que devant des stocks. L’analyse des canaux de transmission de la monnaie s’en trouve singulièrement compliquée, de même que l’élaboration de la politique monétaire et financière.

– Elles sont au service d’un secteur qui, comme le souligne Haudeville [12], est un mauvais vecteur de développement, car il perpétue un mode traditionnel d’organisation de la société et constitue un frein à sa transformation. L’entreprise informelle en effet est peu performante, elle se multiplie mais ne grandit pas. Le secteur informel ne se réduit pas peu à peu au profit du secteur officiel.

Il en est de même pour les secteurs financiers, pour l’instant c’est même le secteur informel qui se développe le plus rapidement. Une telle évolution ne peut se ralentir et se renverser que si des réformes adéquates sont prises. Elles peuvent concerner le secteur officiel comme le souhaitent les tenants de la répression financière. Elles peuvent

(6) Nous avons analysé ces relations [16]. Il faut ajouter que l’argent des tontines est nécessairement puisé dans la monnaie en circulation, en l’occurrence les billets émis par la banque centrale.

(7) Au sein du Réseau Entrepreneuriat [7], Eboué a fait une analyse intéressante de la thèse de la répression financière.

concerner le secteur informel lui-même, conformément à l'analyse du dualisme financier. C'est cette seconde solution que nous voulons explorer. De par sa nature même, et du fait de la souplesse qui le caractérise⁽⁸⁾, le secteur informel paraît être le plus susceptible de s'adapter.

Les tontines et les innovations de produits

De même que l'économie informelle ne dégage pas le surplus nécessaire à l'augmentation du capital [12], la finance informelle n'engendre pas, ou très peu, d'accumulation des créances et des dettes. Il est difficile d'accroître cette accumulation dans les pratiques individuelles : les crédits personnels entre parents et amis sont une forme d'aide, les crédits à taux élevé sont obtenus de prêteurs qui jouissent le plus souvent d'un monopole dans le village. L'accumulation peut plus facilement être renforcée dans les tontines dont la capacité d'adaptation est exceptionnelle : elles peuvent être – et elles ont déjà été ici ou là – l'objet d'innovations susceptibles de les rendre plus aptes à répondre aux besoins de l'économie.

La tontine est un produit financier en ce qu'elle permet à des agents de transformer leur position financière : au lieu de détenir de la monnaie – un avoir parfaitement liquide – ils acquièrent un droit à recevoir de la monnaie – ils ont une position créancière – tandis que leurs partenaires contractent l'obligation de rembourser la monnaie reçue – ils ont une position débitrice. La position des participants au sein de la tontine peut être définie par rapport aux paramètres caractérisant un produit financier, mis en évidence par Bloy [3].

La position créancière d'un participant est cependant un produit financier original :

- La liquidité de la créance n'est pas déterminée à l'avance. Elle dépend de l'échéancier des tours qui n'est jamais connu au préalable puisqu'il est fixé par le président ou tiré au sort, à moins que le tirage n'intervienne dès le départ. Elle se trouve toutefois renforcée quand le président tient compte des besoins exprimés ou quand les participants peuvent se céder leur tour⁽⁹⁾.

- La créance s'accompagne d'un droit au crédit puisque chaque membre disposera de la totalité des fonds quand son tour arrivera... sauf pour le dernier dont la position créancière aura progressé pendant tout le cycle. Pairault [23] en conclut que la participation aux tontines joue un rôle comparable à nos plans d'épargne-logement.

- Ce produit financier est aussi un produit d'assurance. Le participant dans le besoin peut se voir affecter le tour suivant ; il peut recevoir une aide financière par la caisse de secours à laquelle il a sans doute lui-même participé ; et ses partenaires constituent pour lui un soutien moral en cas de difficultés.

(8) Cette souplesse des tontines, sur laquelle nous reviendrons, est soulignée fortement par tous les auteurs. Bouman, l'un des plus anciens spécialistes de la question, lui attache une très grande importance [5].

(9) Du fait de leur participation à la tontine, les membres doivent attendre en moyenne deux fois moins longtemps pour régler le total des dépenses envisagées. Callier [6] calcule que le temps d'attente moyen se trouve réduit de $n + 1 / 2n$.

– La créance n'est assortie habituellement d'aucun intérêt, ce droit au crédit et cette assurance étant les contreparties des versements effectués. En fait les positions créancières se trouvent rémunérées par le partage des intérêts versés par les débiteurs. Il en est ainsi lorsque le tour est déterminé par un jeu d'enchères ou quand une caisse de prêts permet d'accorder des crédits aux membres ou à des tiers.

Des innovations déjà réalisées

Du fait de l'extraordinaire souplesse des tontines, ces pratiques n'ont cessé de se modifier et le produit financier a déjà été l'objet de multiples innovations qui ont affecté ses "caractéristiques" [20]. Nous venons d'en évoquer implicitement quelques-unes, telles que la cession de tour entre les membres, la caisse de secours, le mécanisme des enchères... D'autres ont eu une incidence sur l'accumulation des positions.

- C'est le cas d'une innovation de nature quantitative : la taille des groupes a augmenté, en même temps que le nombre de tours et par conséquent la durée du cycle. L'accumulation s'en est trouvée accrue, bien que les sommes versées n'aient pas progressé aussi vite, d'autant plus que les participants hésitant naturellement à s'engager dans un cycle trop long préfèrent participer à plusieurs tontines en cotisant chaque fois des sommes plus modestes.

Les participants peuvent gérer plus facilement leur liquidité quand ils participent à plusieurs tontines et disposent d'un "portefeuille tontinier", selon l'expression de Callier [6] et de Gnansounou [11], d'autant plus qu'ils peuvent parfois souscrire plusieurs parts... ou la moitié d'une. L'accumulation n'est pas plus importante au sein de chaque tontine... mais il y a globalement davantage de tontines.

- C'est aussi le cas d'une innovation de nature qualitative : les caisses de secours ont sans doute été imaginées très tôt, et les caisses de crédit ne sont apparues que progressivement. Elles semblent se développer actuellement, au Bénin par exemple, où ce phénomène nous avait échappé lors de nos premières enquêtes [15]. La caisse de prêts introduit deux changements majeurs :

- elle améliore la liquidité des créances en permettant au membre qui ne peut verser sa cotisation de l'emprunter à la caisse jusqu'au tour suivant ;

- elle augmente le rendement des créances puisque les membres pourront se partager à la fin du cycle les intérêts versés par certains d'entre eux ou par des tiers⁽¹⁰⁾.

La caisse de prêts rassemble aussi des fonds correspondant parfois à des cotisations supplémentaires qui ne tournent pas comme les autres mais accentuent l'accumulation au sein de la tontine⁽¹¹⁾.

(10) Ce partage peut profiter à l'ensemble des participants, quelle qu'ait été leur position moyenne pendant le cycle, ou seulement à ceux qui ont eu une position créancière.

(11) Les tontines dites commerciales ont été l'objet d'innovations elles aussi : alors qu'autrefois le tontinier pouvait rembourser par anticipation une partie des sommes versées par un client, il arrive de plus en plus souvent qu'il lui rembourse davantage qu'il n'a versé : il lui accorde du crédit. Le montant total des créances détenues par les clients progresse dans ce cas moins vite puisque certains clients ont une position débitrice.

De nouvelles innovations

L'accumulation peut être renforcée par d'autres moyens qui constituent autant d'innovations que l'on peut facilement imaginer.

– On peut allonger la durée du cycle, soit en étalant davantage la périodicité des versements, soit en augmentant le nombre des participants⁽¹²⁾. Un cycle long ne va pas sans poser de problèmes, puisque certains membres devront attendre tout ce temps pour récupérer leur mise. Cet inconvénient peut être atténué : il suffit qu'au départ la tontine rassemble à la fois des hommes d'affaires désirant lever les fonds rapidement et des épargnants acceptant d'attendre. On peut aussi prévoir que les versements augmenteront légèrement à chaque tour. À mesure que les tours se suivent, les sommes perçues par un membre excéderont le total des fonds qu'il aura versés.

– On peut accroître l'importance des caisses de crédit, qui pourraient même jouer un rôle essentiel au sein de la tontine, si elles étaient alimentées par une fraction importante des versements. Il conviendrait que la durée de ces crédits, actuellement accordés pour quelques mois, soit sensiblement allongée. Elle pourrait l'être au point de dépasser la durée du cycle si certaines des positions débitrices et créancières n'étaient pas dénouées à l'échéance. Il faudrait que les participants puissent céder leurs créances à de nouveaux membres qui paieraient un "droit d'entrée" dans la tontine suivante. La caisse de prêts deviendrait ainsi de plus en plus autonome par rapport à la tontine⁽¹³⁾.

– On peut enfin imaginer que l'épargne recueillie auprès des membres soit complétée par des capitaux extérieurs : les crédits pourraient alors être accordés plus rapidement que les versements ne seraient effectués, voire les dépasser si ces capitaux étaient injectés pour une durée suffisante. Le groupe se porterait naturellement garant du remboursement... mais il faudrait que les investissements financés de cette façon soient suffisamment rentables... C'est là un autre problème : la difficulté à l'heure actuelle, en Afrique notamment, est moins de disposer d'une épargne suffisante que de l'utiliser à des fins productives.

C'est en définitive une véritable mutation du phénomène tontinier qui se dessine de cette façon. Elle ne va pas sans exigences. La première concerne la formation de responsables, car il va de soi que ces tontines sophistiquées nécessiteraient des gestionnaires compétents, capables aussi bien d'évaluer un projet d'investissement que d'établir des états financiers. Ce sont de tels gestionnaires qui ont assuré le succès des tontines en Chine et qui assurent encore aujourd'hui leur succès en Inde. La deuxième exigence concerne le statut juridique qu'il faudrait donner aux tontines, et qui constitue un préalable indispensable aux innovations que nous venons d'envisager. Le groupe de travail sur l'épargne dans la zone franc se penche sur ce problème. Car si ces innovations de produits sont d'abord le fait des agents eux-mêmes, elles requièrent aussi une action des autorités. Celle-ci est encore plus nécessaire pour les innovations de marchés.

(12) Des *Chit Funds* aux Indes duraient autrefois jusque vingt ans. Une loi interdit maintenant de dépasser sept ans [24].

(13) Nous avons observé un cas de "droit d'entrée" au Bénin. Ce pays où les tontines sont extrêmement répandues constitue un véritable laboratoire pour étudier ces innovations [15].

Les tontines et les innovations de marchés

Les capitaux qui transitent par les tontines échappent au marché. U Tun Wai [27] a parlé du marché financier inorganisé il y a plus de trente ans, mais il avait observé les pratiques individuelles. Il est difficile de parler d'un marché à propos des associations ou des clubs d'épargne, en particulier des tontines.

- Les relations personnelles qui unissent les participants font des tontines des groupes fermés. Une même personne peut être membre de plusieurs tontines, mais son choix est limité puisqu'il dépend du réseau de ses relations.

- Ce n'est pas par le taux d'intérêt qu'est assuré habituellement à tout moment – à chaque tour – l'équilibre entre les positions débitrices et créditrices. La contrepartie est l'assurance d'une certaine sécurité et le droit au crédit qui permettent à l'équilibre de s'établir dans le temps.

- Quand il y a un intérêt, du fait des opérations de la caisse de prêt ou de l'utilisation de la procédure des enchères, son taux n'est connu qu'à la fin du cycle, lorsque les intérêts versés ou les enchères proposées sont répartis entre les membres. Dans le cas des enchères, il peut être très différent pour chacun d'eux⁽¹⁴⁾.

Pour qu'on puisse parler d'un véritable marché des fonds tontiniers, il faudrait que les opérations correspondantes soient moins subjectives et se fondent davantage sur un calcul économique ; il faudrait que la contrepartie des fonds versés puisse s'établir immédiatement ; il faudrait que les agents intéressés bénéficient d'une information suffisante à propos des transactions qui peuvent être effectuées. On peut néanmoins trouver des solutions qui permettraient d'assurer l'équilibre global de ces opérations par des mécanismes de marché.

Les relations entre les tontines et les banques

Une première innovation consiste à "adosser" les tontines au marché existant, en organisant entre les tontines et les banques une coopération qui pourrait être occasionnelle. Les fonds disponibles, s'ils ne sont pas redistribués en totalité à chaque tour ou s'il existe une caisse de prêt, peuvent être déposés auprès d'une banque pendant une partie du cycle. En contrepartie, la banque pourrait accorder un crédit lorsque les fonds versés par tous les membres ne suffiraient pas à répondre aux besoins de certains d'entre eux. Ces crédits pourraient être accordés à la tontine elle-même ou directement à certains membres dont la banque pourrait prendre la place en levant les fonds quand leur tour arriverait. Les positions créancières et débitrices s'équilibreraient à un niveau plus élevé, et l'accumulation financière au sein de la tontine s'en trouverait renforcée. De telles suggestions peu-

(14) Sur ce calcul des taux d'intérêt dans les tontines avec enchères, cf. les travaux de Bekolo-Ebe [13] pour les tontines des Bamiléké et ceux de Pairault [17] pour les tontines chinoises.

vent surprendre, mais la difficulté de rapprocher les tontines et les banques est telle qu'il vaut mieux chercher comment établir une relation entre les fonds qu'elles drainent. Bien d'autres solutions peuvent être explorées⁽¹⁵⁾.

La coopération entre les banques et les tontines pourrait être plus régulière. Elle pourrait se faire de deux façons :

- La tontine peut recueillir des dépôts pour la banque. Elle est mieux placée qu'elle pour susciter l'épargne populaire. Elle le fait à moindre coût, pour ne pas dire à coût nul, puisqu'elle est par essence informelle. Elle pourrait alors regrouper en priorité des déposants et deviendrait une tontine d'épargne déposant une partie de ses ressources auprès du système bancaire.

- La tontine peut accorder des crédits pour la banque. Là aussi elle est mieux placée puisque les membres se connaissent, ils se sont choisis, ils se sentent tellement solidaires que l'insolvabilité de l'un est assumée par les autres. Le responsable jouerait le rôle des *compradores* en Asie. La tontine regrouperait en priorité des emprunteurs potentiels et deviendrait une tontine de crédits tirant une partie de ses ressources du système bancaire.

Dès l'instant que des banques recueillent des dépôts de certaines tontines et accordent des crédits à d'autres, l'équilibre entre les tontines d'épargne et les tontines de crédit se trouve assuré par le système bancaire. Les excédents et les déficits du système tontinier se compensent grâce à l'intervention du marché.

L'intégration des tontines

Une dernière innovation consiste à intégrer les tontines. La compensation entre les unes et les autres ne se ferait plus par le système bancaire, elle se ferait directement entre elles, qui se prêteraient et s'emprunteraient leur solde. Cette compensation serait plus facile à effectuer si elle était multilatéralisée et si elle passait par une institution, une sorte de fédération de tontines qui, une fois les soldes des unes et des autres compensés, gèrerait les excédents ou financerait les besoins temporaires de liquidités. Cette institution pourrait offrir d'autres services aux tontines : assurer un certain contrôle des opérations, donner des conseils de gestion, offrir un soutien juridique, centraliser des informations... Une telle organisation aurait le mérite de pouvoir être mise en place progressivement, elle pourrait évoluer en fonction des besoins, s'étendre, se renforcer, voire se hiérarchiser aux échelons régional et national.

Les banques devraient intervenir pour assurer les transferts de fonds entre les tontines, en débitant et en créditant le compte des unes et des autres. Elles devraient de ce fait même faciliter la gestion de la trésorerie au niveau du groupe tout entier : c'est en cela que le circuit des fonds tontiniers se trouverait relié au marché financier. Mais ce circuit serait dans une large mesure autonome. Il s'agirait en définitive d'organiser les tontines en système tontinier, un peu comme sont organisées ici ou là les caisses de crédit mutuel en

(15) Seibel par exemple a élaboré un projet original selon lequel les tontines pourraient obtenir de la banque un crédit égal à plusieurs fois les dépôts qu'elles auraient maintenus pendant un certain temps, ce rapport s'élevant progressivement d'une année à l'autre [26].

France ou les caisses populaires au Canada⁽¹⁶⁾. Ces changements dépendent beaucoup de l'action des autorités qui devraient prendre un certain nombre de mesures, sans pour autant détruire l'originalité des tontines qui sont une pratique informelle.

L'organisation de ce nouveau système pourrait bénéficier d'un soutien financier de la part des autorités pour faciliter la prise en charge de certaines dépenses de fonctionnement ou de certains services d'accompagnement. Mais il faudra éviter un soutien régulier de trésorerie sous la forme d'un refinancement plus ou moins automatique qui pourrait devenir durable. D'une part, l'injection d'argent froid – celui de l'État ou des banques – dans un circuit d'argent chaud – celui des personnes – risquerait d'altérer la perception qu'ont les agents de ces associations au sein desquelles ils se sentiraient moins solidaires et qui s'en trouveraient peu à peu vouées à l'échec. D'autre part, ce système tontinier reposerait toujours sur l'épargne préalable au crédit et ne serait pas créateur de monnaie. Une injection durable de liquidités ne serait donc pas nécessaire à l'équilibre des opérations.

Cette organisation du secteur financier informel, du moins de l'une de ses composantes, peut soulever beaucoup d'interrogations et sembler une ambition démesurée. Mais devant la difficulté d'adapter largement et rapidement les pratiques bancaires dans la plupart des pays africains, cette alternative mérite d'être explorée. L'expérience des pays asiatiques, qui reste encore mal connue, peut fournir à cet égard beaucoup d'enseignements⁽¹⁷⁾.

Tontines et développement

L'exceptionnelle souplesse du secteur informel, et en particulier des tontines, rend possible bien des transformations. Les innovations de produits sont plus faciles à réaliser, parce qu'elles n'affectent que les modalités des opérations et les caractéristiques des produits : elles sont déjà une réalité. Les innovations de marchés sont d'un autre ordre, car elles touchent à la relation de la finance informelle et de la finance institutionnelle qui peut être envisagée de plusieurs façons. Mais les unes et les autres ne sont pas indépendantes, les innovations de produits sont nécessaires aux innovations de marchés qui elles-mêmes ouvriraient la voie à d'autres.

Ces changements ne peuvent se faire rapidement : les uns naissent d'initiatives ponctuelles des agents, les autres nécessitent une action des autorités qui n'ont pas l'habitude d'intervenir dans l'informel... Certains de ces changements, tendant à améliorer la contribution des tontines au financement de l'économie et à accroître l'accumulation financière qu'elles entraînent, ne sont envisageables que comme une solution de transition, en attendant que l'informel se soit dissous dans le formel. D'autres changements tendant non seu-

(16) L'OCDE parle aussi d'une "organisation du secteur informel", qui pourrait évoluer vers des formes plus institutionnelles, et elle se réfère aux mouvements coopératifs [9]. Mais elle se situe dans la perspective d'une intégration au secteur formel (pp. 255-258), comme la plupart des auteurs, Hugon par exemple dans sa dernière publication [14].

(17) Cf. le texte de T. Pairault dans ce même volume, p. 427.

lement à faciliter les relations entre les deux systèmes – à les “articuler” comme l’envisage l’OCDE [9] – mais éventuellement à organiser le système tontinier, peuvent être beaucoup plus durables.

Les différentes stratégies évoquées ne doivent pas faire oublier que la principale difficulté dans bon nombre de pays en voie de développement n’est pas l’épargne disponible mais les occasions d’investir. Les banques ont habituellement des surplus de liquidités et le marché monétaire, qui permet dans l’Union monétaire ouest-africaine (UMOA) une meilleure affectation de ces excédents, ne peut remplir parfaitement son rôle : ce ne sont pas les épargnants qui manquent en Afrique – tout le monde épargne – ce sont des entrepreneurs qui sachent détecter des projets, organiser une entreprise, risquer un investissement. Tout effort au niveau de l’épargne et de sa collecte resterait vain s’il ne s’accompagnait d’efforts au niveau de son utilisation. On oublie trop souvent que le processus de développement s’enracine dans le réel et que, quelle que soit l’importance du monétaire, il n’a jamais de lui-même rien produit.

La tontine est une technique efficace de collecte de l’épargne dans la plupart des pays en voie de développement. La souplesse qui la caractérise facilite son adaptation aux besoins des populations. Elle doit être mise à profit désormais pour répondre plus efficacement aux besoins de financement de l’économie. Ce n’est que progressivement qu’un déclin des pratiques financières et des activités informelles s’accompagnera d’une extension du secteur moderne de l’économie et de la finance.

Références

1. Banque mondiale (1989). *Rapport sur le développement dans le monde*. Washington.
2. Bloy E., Dupuy C. (1990). Adaptation des règles de gestion aux contraintes du financement informel : réflexions dans le cadre du contexte africain. In : Hénault G., M’Rabet R., eds. *L’Entrepreneuriat en Afrique francophone : culture, financement et développement*. UREF, John Libbey Eurotext, Paris, pp.65-75.
3. Bloy E. (1991). Les tontines, un produit financier ? *Cahiers monnaie et financement*, Université Lumière-Lyon II, n°21 : 119-135.
4. Boissieu (de) C. (1986). Quelques réflexions sur l’analyse économique des innovations financières. *Économie appliquée*, XXXIX (3) : 449-472.
5. Bouman F.J.A. (1979). The ROSCA : Financial Technology of an Informal Savings and Credit Institution in Developing Countries. *Savings and Development*, 3 (4) : 253-276.
6. Callier P. (1990). Informal Finance : The Rotating Saving and Credit Association – An Interpretation. *Kyklos* ; 43 (2) : 273-276.
7. Eboué C. (1990). Les effets macro-économiques du dualisme financier. In : Hénault G., M’Rabet R., eds. *L’Entrepreneuriat en Afrique francophone : culture, financement et développement*. UREF, John Libbey Eurotext, Paris, pp.27-41.
8. Fauré Y. (1991). Entrepreneurs d’Afrique sub-saharienne – Communautés entrepreneuriales dans des travaux anglophones (Ghana, Nigeria, Kenya, Zaïre, etc.) et comparaisons avec la Côte-d’Ivoire. Notes de Recherche du Réseau Entrepreneuriat de l’UREF, n°91-19.
9. Germidis D., Kessler D., Meghir R. (1991). *Systèmes financiers et développement : quel rôle pour les secteurs financiers formel et informel*. Centre de développement, OCDE, Paris.

10. Gnansounou S. (1991). *Les Tontines, base de l'épargne informelle au Bénin (Résultats d'enquêtes nationales)*. Institut orléanais de finance, Université d'Orléans.
11. Gnansounou S. (1991). L'épargne informelle et le financement de l'entreprise productive : référence spéciale aux tontines et à l'artisanat béninois. Notes de recherches du Réseau Entrepreneuriat de l'UREF, n°91-20.
12. Haudeville B. (1990). Épargne informelle et financement de l'entreprise productive. In : Hénault G., M'Rabet R., eds. *L'Entrepreneuriat en Afrique francophone : culture, financement et développement*. UREF, John Libbey Eurotext, Paris, pp.77-85.
13. Hénault G., M'Rabet R. (1990). *L'Entrepreneuriat en Afrique francophone : culture, financement et développement*. John Libbey Eurotext, Paris.
14. Hugon P. (1991). Les politiques d'ajustement et le dualisme financier africain. *Techniques financières et développement* ; 23 : 22-30.
15. Lelart M. (1989). L'épargne informelle en Afrique : les tontines béninoises. *Revue Tiers-Monde*, XXX (118) : 271-298.
16. Lelart M. (1990). Finance informelle et comptes nationaux dans les pays en voie de développement. In : Archambault E., Arkhipoff O., eds. *La Comptabilité nationale face au défi international*. Économica, Paris : 139-152.
17. Lelart M. (éd.)(1990). *La Tontine, pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*. John Libbey Eurotext, Paris.
18. Lelart M. (1991). Les tontines et le financement de l'entreprise informelle, à paraître dans les *Actes du Colloque sur le monde de l'entreprise informelle*, Université Laval, mars 1991. Notes de recherche du Réseau Entrepreneuriat de l'UREF, n°91-18.
19. Lelart M. (1991b). Les pratiques informelles d'épargne et de crédit. *Cahier monnaie et financement*, n°20 : 189-213.
20. Lespès J.L. (1991). Les informalités tontinières : traditions et innovations. In : [17], pp.323-346.
21. Liedholm C. (1989). Small Scale Enterprise Dynamics and the Evolving Role on Informal Finance. Seminar on Informal Financial Markets in Development, Université d'État de l'Ohio, AID et Banque mondiale, Washington, 18-20 octobre.
22. Pairault T. (1991). Sociétés de tontines et banques des petites et moyennes entreprises à Taiwan. In : [17], pp.281-308
23. Pairault T. (1991). Formes traditionnelles de tontines chinoises. In : [17], pp.81-93.
24. Pischke J.B. (1989). Roscas : State of the Art Financial Intermediation. *Seminar on Informal Financial Markets in Development*, Université d'État de l'Ohio, AID et Banque mondiale, Washington, 18-20 octobre.
25. Seibel H.D. (1985). Saving for Development – A Linkage Model for Informal and Formal Financial Markets. *Quarterly Journal of International Agriculture*, 21 [4] : 390-398.
26. Stockhausen J. (1982). Credit Groups, Rotating Savings and Credit Associations – Different Financial Technologies ? *Quarterly Journal of International Agriculture*, 21 [2] : 155-172.
27. Wai U Tun (1957). Interest Rates outside the organised Money Market of under-developed Countries. FMI, Staff Papers, VI : 80-142.

Tontines et promotion de l'entreprise

30

Les tontines et le développement de l'entreprise

HAPI

Ministère des Affaires sociales du Cameroun et Université de Montréal, Canada

L'intérêt porté aux tontines n'est pas récent. Cependant l'histoire de l'analyse du phénomène est traversée par des positions controversées : ensemble de gestes et d'attitudes relevant du mode traditionnel de vie, hostile à la constitution de l'épargne et au développement économique [10], nouveau mode en matière de coopération et développement [5], ensemble d'attitudes marginales par rapport aux institutions du système formel de l'économie [13], catalyseur dérisoire de l'économie, phénomène-crime économique responsable de l'incivisme fiscal, de la stagflation et de la crise par la détention des encaisses, favorisant ainsi l'accroissement des stocks dans les entreprises [1], phénomène-crime politique porteur du tribalisme dans une société multi-ethnique.

La tontine paraît donc porteuse de plus de maux que de biens. Mais en dépit de ces critiques peu favorables, elle évolue dans son expansion, au point qu'on en parle déjà en termes de finances informelles : au Cameroun, la masse monétaire drainée par les tontines au cours de l'année 1988 représenterait plus de 60 % du budget annuel de l'État [20] au cours des trois derniers exercices ; pour limiter les effets du phénomène sur son économie, le gouvernement chinois a dû criminaliser la pratique des tontines et a cru bon de donner la peine capitale à deux organisateurs d'un grand réseau de tontines [18, 19] ; la tontine s'infiltré aussi dans les pays occidentaux et sa prospérité, loin des conditions qui ont favorisé sa naissance, ne peut qu'étonner l'observateur [17].

Notre contribution aux présentes réflexions s'appuie sur nos travaux de mémoire de maîtrise en service social à l'Université de Montréal au printemps dernier. Le recours à la définition s'avère d'autant plus nécessaire qu'il permettra de savoir ce qu'est réellement la tontine et de déterminer les conditions de sa contribution au développement de l'entreprise.

Les tontines ne sont pas ce qu'elles donnent d'elles à l'observation, c'est-à-dire une association de personnes dont la motivation est la recherche de l'intérêt. La mise en exercice de la fonction économique donne au phénomène l'apparence d'associations ou d'organisations de financement et de développement. Mais cette perspective qui vise la recherche des moyens d'intégrer les tontines dans le circuit formel afin d'éviter les effets perniciose d'une économie duale, limite les possibilités de recherche des conditions ayant favorisé leur expansion et leur développement.

Les tontines sont en réalité un jeu d'échange et de communication entre des individus qui, face à la carence ou à l'insuffisance de ressources, sentent la nécessité de les développer afin de subvenir aux besoins individuels et/ou collectifs. Elles se caractérisent par la recherche collective de l'autonomie de chaque individu par une égalité devant les besoins, une interdépendance dans le développement de services ou de ressources, et une égalité de chances dans l'accessibilité à ces services. Leur finalité réside dans la recherche collective du bien-être de l'individu, du groupe et/ou de la communauté⁽¹⁾.

Il ressort que la tontine ne peut être ni une pratique/refuge ou une forme de dérobade face aux exigences de la modernité, ni une tentative de récupérer un passé perdu. La tontine, partout où elle se pratique, est la manifestation de la réaction d'un groupe par rapport à une situation donnée. Dans beaucoup de pays, et surtout d'Afrique au sud du Sahara, elle révèle l'insoumission du corps social au pouvoir d'État : le contexte socio-politique, marqué par la forte centralisation des pouvoirs aux mains de l'exécutif et de son entourage, ne laisse souvent aux individus et aux groupes que peu de marge pour la liberté de penser, de s'exprimer et d'agir. *"Add tot the President's ability to gain or deny passage legislation that may favor the granting of contracts to underfalse most of the construction and development projects in the country, and his ability to see to it that occasional illegal activity were overlooked by the state security forces"* [6, p.59] : toute initiative de développement et sa viabilité dépendent de la caution qu'en fait le pouvoir d'État. Le pays devient une société de dépendance⁽²⁾ souvent dépendante. La résistance face à la dépendance et la précarisation convient à un recours aux tontines, caution solidaire de vie et de survie. La caution s'exprime sous deux formes de solidarités : les solidarités de valeurs et les solidarités d'intérêts.

Les solidarités de valeurs

Les solidarités de valeurs se résument dans des jeux "solidarités chaudes", entendues comme jeux de communication entre des personnes "c'est-à-dire des consciences ou des subjectivités, et n'ont pour but que de sécréter de la culture. Les humains se trouvent ainsi

(1) Pour avoir une idée du cheminement effectué pour obtenir cette définition, consulter notre mémoire de maîtrise en service social, "Les tontines comme modèle de développement au Cameroun".

(2) Il faut entendre par société de dépendance, une société dans laquelle l'État s'arroge la responsabilité de la décision sur la gestion des moindres mouvements des individus, des groupes et des communautés.

rassemblés par des croyances symboliques du monde. Dans ce cas, l'action humaine est considérée comme valeur lorsqu'elle correspond aux valeurs, normes et croyances communes" [16, p.66]. Elles se matérialisent par les organisations telles que le clan d'âge, les "associations des ressortissants de...", l'association de l'élite de développement de...", l'association des femmes ressortissantes de...", etc. Elles mettent en jeu le "processus de programmation collective de l'esprit humain qui permet de distinguer les membres d'une catégorie d'hommes par rapport à une autre" [2; p.27] et les dotent d'un système commun de valeurs. Il s'agit ici d'un souci de la différence qui, dans un contexte de dépendance et de précarisation vise un triple objectif : la protection et le développement de la culture, la production du développement national, l'entraide entre les membres.

La protection et le développement de la culture

L'agenda de chaque groupe de tontine prévoit souvent à chaque séance une page de l'histoire du groupe ou de la communauté d'origine. Cette page n'a rien de folklorique par rapport à la modernité et au changement social. Elle viserait non une assimilation au contact des valeurs importées, mais plutôt une acculturation. Le besoin et la nécessité de cette acculturation se font sentir à travers le maintien des structures de grégarité de la culture du groupe.

- Dans le monde rural autour des chefs traditionnels, des autorités politiques ou administratives, les associations secrètes, les groupes de danses, les clans d'âge et le bénévolat communautaire, etc., représentent les structures de permanence qui retransmettent la culture locale aux générations montantes. Leur nécessité réside dans un besoin d'acculturation pour l'équilibre du groupe dans son interaction avec l'environnement, la culture étant justement une réaction de l'homme contre cet environnement en même temps qu'une tentative de son adoption.

- La transplantation dans les centres urbains des structures sociales rurales dont le chef de famille et ses notables, les différentes associations, groupes de danses et hiérarchie sociale du groupe, apparaît stratégiquement comme le chemin le plus sûr pour parvenir à cette acculturation. Elle se manifeste de plusieurs manières dans les groupes et les communautés, les réunions hebdomadaires permettant aux individus d'échapper un peu à l'emprise quotidienne de l'anglais, du français ou du pidgin pour se recueillir convivielement dans la culture d'origine ; les semaines culturelles à la fin de l'année, les distributions de prix aux meilleurs élèves du groupe ou de la communauté en ville et au village à la fin de l'année scolaire, les camps de vacances de l'association des élèves et étudiants dans leur communauté rentrent dans le cadre de l'animation rurale ; les conférences sur thèmes organisées au cours de l'année par les élèves et étudiants de la communauté facilitent la maîtrise du changement social chez les plus âgés pour la plupart peu instruits ; par ailleurs, l'histoire, les proverbes, les contes, les devinettes, etc., dans les réunions élargies aux plus jeunes replongent les générations montantes dans les cultures ancestrales.

La tontine, peut-on dire, a une fonction éducative : éducation des adultes par rapport au changement social, éducation des jeunes par rapport à la tradition. Cependant, les regroupements par cultures d'origine dans un contexte multi-ethnique donnent souvent à l'observation l'évidence d'un cloisonnement ethnique et d'une obstruction à l'unité nationale. Mais une observation plus profonde du phénomène permet de constater que ces regroupements ont un impact positif dans les communications sociales : les associations et les

structures sociales maintenues en ville et à la campagne facilitent l'unité et l'équilibre psychiques dans les communications entre les urbains et les ruraux ; elles représentent en ville les structures d'accueil et d'intégration urbaine des ruraux, c'est-à-dire de préparation aux communications inter-ethniques et culturelles.

L'appartenance dans la constitution des associations n'est plus à envisager comme une mesure d'exclusion des autres. Elle devient pour chaque culture et ses membres dans un contexte de changement la stratégie nécessaire à l'évaluation de sa différence. Cette évaluation manifeste son refus de disparaître et rentre dans une perspective existentielle. Alain Caillé appelle ce moment crucial pour chaque culture, groupe ou communauté, "le double registre du social" : c'est le mouvement par lequel une culture construit les modalités de sa régulation pour elle-même et par rapport aux autres voisines, car "aucun groupe ne peut exister sans penser se produire lui-même. Cela lui est tout autant nécessaire que de penser ou de produire. Et il ne saurait se penser et se produire qu'en se mettant à distance de lui-même, en se plaçant du point de vue d'une possible altérité, du point de vue de l'autre" [4, p.68].

La recherche de la différence renforce la dynamique des échanges sociaux entre les ethnies et les cultures en allant chercher chez les autres les éléments qui diffèrent ; les groupes et cultures rentrent dans un processus de fuite en avant au cours duquel ils échangent et consomment les cultures les uns des autres. Ce processus de fuite produit sur le plan social ce que Platon appelait en philosophie l'harmonie polémique des contraintes, que Michel Maffesoli [14] reprend sous le vocable d'harmonie différentielle, et la société de globalité harmonique. En substance, à l'incertitude d'une unité nationale envisagée par l'État, qui fait table rase de toutes les différences, les associations de tontine montées sur les solidarités de valeurs opposent la certitude d'une unité dans la différence. La différence est d'autant plus nécessaire qu'elle est un facteur de participation et d'investissement de soi dans les initiatives communautaires de développement.

La production du développement national

L'acculturation est une ouverture au monde. Si elle s'avère nécessaire pour la production et le développement culturel, sa viabilité repose sur la densité de services répondant aux besoins de consommation, des échanges entre les membres de la culture. L'ouverture au monde et la nécessité de survie passent par le biais du financement dans la région d'origine des infrastructures de changement social et de bien-être communautaire, dont les ponts et les routes rurales, les écoles et les collèges, les dispensaires et les hôpitaux, l'électrification et l'hydraulique rurales, etc. Ces infrastructures socio-éducatives font des associations de tontine une forme de bénévolat collectif et communautaire. Les services qu'elles produisent, plus sollicités que ceux offerts par les structures étatiques, sont à plus d'un titre socialement pertinents et rentables :

- ils sont utiles et présentent peu de traumatismes sociaux du fait qu'ils représentent une réponse à un besoin local de consommation et de bien-être, et ne rentrent pas dans le cadre futile d'un processus mimétique ;
- ils sont souvent plus entretenus et mieux équipés, la gestion étant débarrassée au maximum de la paperasse et de la lourdeur bureaucratiques ;

- ils font la fierté des tontiniers et de toute leur communauté qui se sentent valorisés par des projets dont ils maîtrisent tout le processus de la conception à la réalisation en passant par le financement et la planification ;

- ils couvrent les besoins fondamentaux de santé et de bien-être, et rentrent dans le cadre de l'amélioration par les populations elles-mêmes de leurs conditions de vie.

La pratique des tontines, dans l'optique des solidarités de valeurs, s'inscrit dans la perspective du développement. Les associations et les groupes investissent, certes, dans leurs milieux d'origine, mais les projets réalisés sont d'utilité publique et servent tous les nationaux qui peuvent les solliciter. Ce fonctionnement par groupes culturels, loin d'être néfaste, présente cet avantage d'inciter à la dynamique de production afin d'éviter pour chaque culture les aléas d'un développement mimétique qui repose sur une logique de consommation et par conséquent de la dépendance. L'enjeu réside dans la capacité des individus et des groupes à produire par eux-mêmes les moyens de leur existence et la compétence sociale et culturelle d'un programme ou d'un processus de développement. Cet enjeu est d'autant plus présent que beaucoup de groupes, plutôt que d'attendre une hypothétique intervention, préfèrent confier la gestion des projets réalisés à l'État. C'est la recherche d'une forme de partenariat avec l'État dans les interventions sociales. La tontine n'est donc pas pour les groupes sociaux une pratique contre l'institution étatique.

L'impact majeur de la pratique des tontines dans le processus de changement et de développement du bien-être est à la fois psycho-sociologique et socio-politique :

- les équipements socio-économiques et éducatifs réalisés dans la communauté d'origine permettent l'unité et l'équilibre psychiques dans le passage entre le monde urbain et le monde rural, et évitent à la ville et au village l'effet de deux solitudes dans le même espace géographique national ;

- les projets réalisés au prix du revenu des individus et des ménages, forme d'impôts supplémentaires volontaires [15] pour les tontiniers, placent l'État devant l'ambiguïté de choisir entre la tolérance et la répression de la pratique des tontines : les tontines suppléent aux carences de l'État ou le dédouanent de ses interventions auprès des communautés et tendent par ce biais à entretenir dans les mentalités un questionnement sur la pertinence de l'État d'une part, mais ces projets créditent et légitiment le pouvoir d'État auprès de l'opinion internationale d'autre part. Le pouvoir d'État et les organisations se sont ainsi simultanément piégés.

L'entraide dans les associations de tontine

La pratique de la tontine fait ressortir deux formes d'assistance : l'assistance psycho-sociale et l'assistance matérielle.

L'assistance psycho-sociale

Le regroupement par origine est souvent pour un groupe ou une communauté marginalisée le moyen de rechercher des images et des outils socio-culturels et psycho-affectifs devant aider à traverser le drame collectif. Dans ce cas, la pratique de la tontine devient une forme de thérapie collective. Par rapport à l'individu, elle s'inscrit dans la perspective d'une empathie collective ; elle procède par la collectivisation du problème individuel sans trop solliciter une intervention extérieure : résolution des différends entre les membres, entre un

membre et sa famille ou son voisin, mais aussi visites individuelles à l'hôpital en cas de maladie, cortège funèbre, veillées en larmes, chansons, danses, contes et devinettes qui rentrent dans le cadre d'une intervention psycho-sociale permettant à l'individu, par l'interférence du comique et du tragique, de traverser un drame dans la convivialité.

Le jeu vise l'harmonie psychique au sein du groupe, l'encadrement total de l'individu qui est ainsi libéré de tous les problèmes psycho-sociaux susceptibles d'affecter ses prestations sociales. Les associations de tontine se présentent à l'échelle communautaire comme l'organisation pour l'intervention du groupe ou de la communauté sur lui/elle-même. L'intervention repose sur la maîtrise des facteurs psycho-sociaux des problèmes individuels et sur la compétence culturelle de l'intervenant dans la relation d'aide. Elle va ainsi à l'encontre d'une programmation ou d'une organisation standard de services à l'échelle d'un pays.

L'assistance matérielle

Elle a lieu en cas d'événements affectant la vie d'un membre, dont la maladie, le décès d'un membre, de son conjoint, de son fils, de ses parents, le mariage ou la naissance d'un enfant, etc. La liste n'est jamais figée. Elle se modèle en fonction du quotidien et des risques auxquels les individus sont exposés.

Le développement parallèle de cette forme d'assistance aux produits variés vient de son inadaptation dans le système formel d'assurance et de sécurité sociale. Les individus et les groupes cherchent à suppléer aux carences de l'État auprès de la majorité laissée-pour-compte. Une politique complète et intégrée de sécurité sociale devient l'enjeu du développement de ces différents produits conformes aux besoins socio-culturels dans les associations. Les regroupements par culture ont quant à eux pour enjeux le multi-culturalisme et le transfert de la responsabilité de la gestion de l'urgence aux groupes primaires qui récupèrent chaque individu et le dotent des moyens de son émulation.

Les associations de tontines apparaissent ainsi comme des groupes d'action intégrée de transformation et de gestion du social. Elles se posent en réaction contre la perspective étatique de développement dont la finalité perverse est la diffraction du social. En outre, en tant que réaction contre la dépendance, la centralisation, la marginalisation et le développement plaqué, les tontines se transforment en un mécanisme de lutte contre la domination et la précarisation. Les solidarités de valeurs deviennent aussi celles d'intérêt dans la perspective de la promotion de l'entrepreneuriat et des entrepreneurs communautaires.

Les solidarités d'intérêt

C'est l'ensemble des valeurs dites "solidarités froides" reposant sur des échanges "fonctionnels plutôt que symboliques. Ils ne produisent pas des appartenances et des croyances, mais des collusions et des intérêts. Ce ne sont plus des personnes qui sont en jeu, mais des

ressources, celles-ci ne cherchent pas à s'approprier le monde symboliquement mais instrumentalement. Les idéaux font place aux objectifs" [16,p.66]. La recherche de l'appropriation instrumentale du monde s'organise de deux manières :

1. la tontine "ramassage" communément appelée crédit sans intérêt et les différentes formes d'entraide, qui sont des formes de réciprocité visant le développement et le renforcement de la caution solidaire chez les membres ;

2. la forme bancaire ou commerciale de la tontine, c'est-à-dire la collecte et le placement de l'épargne sous forme de crédit destiné à l'investissement, et les activités de spéculation telles que la vente aux enchères de l'argent, sont à la fois une ouverture au monde et une alternative à l'environnement économique local.

Le besoin de la caution solidaire, dans les activités économiques parallèles à celles du réseau formel de collecte de l'épargne et de financement des activités de développement, rentre dans le cadre stratégique d'une lutte collective pour l'amélioration et l'adaptation du service aux besoins de la clientèle d'une part, contre la dépendance d'autre part.

Amélioration et adaptation du service aux besoins de la clientèle

Si le développement de l'économie dans les relations tontinales est la réponse à l'inadaptation des institutions financières, il apparaît comme une exigence à la fois d'humanité dans les relations du banquier vis-à-vis de son client, de célérité, d'analyse de priorité dans le traitement des dossiers de demandes de crédits. L'absence d'analyse de priorité prive les intermédiaires financiers de leurs dimensions sociales. Ils ne se présentent plus comme des institutions au service de la population traversée par des pressions politiques, ils laissent l'impression de se servir et de servir de support à la politique répressive de l'État.

À la rigidité des intermédiaires financiers, les tontines opposent le côté humain de la gestion du service à la clientèle. Elles hiérarchisent l'utilité sociale des projets, la demande d'un crédit pour une maison d'habitation est prioritaire par rapport à une autre visant l'achat d'une voiture. En substance, les tontines font leurs tous les problèmes matériels et psycho-sociaux de l'individu, dimensions recherchées par les entreprises modernes pour le développement de la culture organisationnelle. L'exploitation de ces potentialités en veilleuse dans la population peut aider au décollage économique.

La pratique de la tontine révèle une conviction sur laquelle, au plan psycho-économique, repose la centralisation étatique : la réalité non d'une illusion de propriété que confère l'investissement, mais d'un droit de propriété. La croissance présente par conséquent moins de retombées sur toute la communauté nationale que sur l'individu ou le groupe qui l'initie. Cette perspective de la régulation sociale aura pour effet pervers le tribalisme d'État qui devient ainsi la force obstruant l'initiative, l'investissement, la production et la croissance.

Dans le processus de développement, la tontine prend le contre-pied de cette logique. L'illusion de propriété qu'elle entretient est un facteur psychologique important de motivation, d'investissement et par conséquent de la croissance : cette illusion de propriété qui traverse l'expression du mien individuel et du nôtre collectif est nécessaire pour amener les individus à se sacrifier pour la cause collective ethnique, et nationale de surcroît. L'illusion de propriété colle à la programmation mentale pour produire un effet dynamique dans l'initiative et le développement. La programmation culturelle et mentale est l'outil indispensable permettant à chaque groupe d'initier et de réaliser des projets importants dans

l'amélioration du bien-être collectif. La différence de programmation culturelle est novatrice de concurrence dans la production et la redistribution des biens et services. La concurrence génère la mouvance et la vitalité dans le changement social, la dynamique de la croissance et de la production de services dont le consommateur est le grand bénéficiaire. Pour prendre un exemple, en plein centre ville de Montréal se côtoient les édifices de la Banque de Montréal et de Toronto Dominion qui représentent deux réalités socio-culturelles. Leur présence sur le même marché produit un effet dynamique dans l'amélioration du service à la clientèle. Devant la multiplicité de choix, l'individu, déterminé par ses intérêts, oublie la raison ethnique pour la qualité et le service total.

Tontine et lutte contre la dépendance

Si à travers le développement des associations de tontine, le corps social récuse l'État et ses structures socio-économiques, ce qui est mis en cause c'est surtout la forme d'État peu soucieuse de la protection des intérêts nationaux, qui doit sa survie aux intérêts étrangers sur lesquels il s'appuie pour créer la dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Jean-Marc Éla [8] résume clairement cette responsabilité de l'État dans la création et la perpétuation de la dépendance. La production rurale est orientée vers le financement de l'appareil d'État et les dépenses des villes ; le système d'éducation perpétue la dépendance ; les investissements se font contre la culture ; une élite est promue au service du système colonial ; les politiques de développement sont des chemins qui ne mènent nulle part et font de l'État un État contre paysan ; le peuple est marginalisé dans le processus de développement, de production de son existence, dans ses besoins de nutrition, d'éducation, de santé, de culture. Finalement, par le truchement des États contre-nationaux, l'Afrique devient un continent pour les autres et "la vie dans les villes d'Afrique s'inscrit dans le puzzle de la dépendance" [8, p.139].

L'appareil d'État ne se limite pas à l'érosion de l'économie nationale. Grâce à la centralisation, il limite et détruit au besoin toute initiative visant une compétition sur le marché national avec les entreprises étrangères sur lesquelles il s'appuie. Par rapport à l'État, les aspirations des nationaux qui se tournent vers les tontines sont minimales : la concurrence dans l'exploitation du marché national. Cette concurrence est d'autant plus nécessaire qu'elle permettra le financement et l'amélioration du bien-être national. Elle ne serait pernicieuse pour les entreprises étrangères que si celles-ci portaient peu d'intérêt à l'investissement dans le bien-être national : le marché des pays du Nord se caractérise par la compétition entre les institutions financières et les entreprises industrielles de différentes nationalités. L'impact de cette compétition est encore la qualité du service à la clientèle. Le monopole du marché national par l'étranger a pour effet de gruger les dividendes des activités économiques pour le financement du bien-être sous d'autres cieux tout en laissant derrière pauvreté et misère.

Le recours aux associations de tontine devient la manifestation concrète de la prise de conscience du rôle de l'État dans la dépendance et la précarisation. Cette prise de conscience révèle la profondeur du gouffre entre l'État et les populations dans le processus de développement. Face à l'État et aux institutions financières tournées vers l'extérieur, les populations utilisent les associations de tontine pour éviter le tarissement des liquidités sur le marché national : l'utilisation de la monnaie fiduciaire au détriment de la monnaie scripturale peut être perçue comme une stratégie de rétention des liquidités sur le marché pour la subsistance. Les associations de tontine disposent déjà de coffres-forts car si

l'épargne a pour but de prémunir contre les incertitudes de l'avenir, entre déposer à la banque et ne plus jamais recevoir et la thésaurisation, il vaut mieux choisir la thésaurisation, même si elle est improductive. En attendant, l'occupation du champ économique par les tontines est si importante que le quotidien gouvernemental camerounais constate que "le phénomène des tontines a atteint au Cameroun des proportions exceptionnelles. Une telle popularité pourrait s'expliquer par l'incapacité de notre système bancaire à drainer l'épargne populaire" [20]. Si le dévolu est jeté sur les seuls intermédiaires financiers, cette réflexion émanant de l'organe de communication du pouvoir tend à méconnaître la volonté d'un peuple avide de contrôler par lui-même les mécanismes de production de son existence. Les tontines posent à cet effet le problème de la gestion par les nationaux du développement national et remettent en question les structures mêmes de l'État en même temps que ses politiques de régulation sociale.

La volonté de nationalisation de l'économie est d'autant plus vive qu'en l'absence de structures réellement nationales, elle se déploie à travers des activités de spéculation : la vente aux enchères de l'argent pose en contexte de dépendance le problème d'un marché financier et même boursier national, tandis que la rupture en période de crise entre les associations de tontine et les institutions financières serait la réaction contre les exportations abusives de devises à travers le trésor public et ces institutions étrangères. Une économie gérée par les nationaux au bénéfice des nationaux est l'enjeu du développement de l'économique dans les tontines. Cet enjeu révèle la volonté des nationaux de se passer d'un système dont toutes les grandes décisions se prennent hors des frontières nationales. L'hostilité des associations à toute sorte de formalisme et à l'intégration des tontines dans le circuit formel de l'économie suppose moins d'État-partisan que d'État-arbitre des jeux sociaux, et plus d'individus et de groupes s'alliant uniquement suivant leurs intérêts, dans cette bataille de nationalisation de la vie économique. La crise économique se définit ici d'abord en termes de crise de confiance par rapport à l'État. Autrement dit, la solution aux problèmes économiques viendrait moins des principes moraux, des emprunts extérieurs ou d'un ajustement structurel portant presque uniquement sur l'utilisation du matériel de l'État que d'un rétablissement de la confiance entre cet État et les populations qui doivent se sentir soutenues plutôt que frustrées dans leurs aspirations.

La lutte contre la dépendance et la précarisation est l'enjeu économique des tontines. En dépit des critiques, les tontines sont présentes dans toutes les couches sociales et dans tous les secteurs de l'économie. Dans leur développement, les associations résistent à toutes tentatives de récupération des tontines et fonctionnent parallèlement aux institutions mises en place pour les absorber. Il est par conséquent à prévoir que les tontines risquent d'évoluer toujours en marge du réseau formel, aussi longtemps que seront maintenues les conditions qui ont favorisé leur développement. Mais la tontine, moyen de contestation d'un ordre social, peut-elle favoriser le développement économique par le financement de l'entreprise industrielle ?

La tontine et l'entreprise

La caution grégaire que la pratique des tontines développe dans la redynamisation des cultures ne semble curieusement pas produire les mêmes effets dans les échanges économiques et le développement de l'entreprise. Il existe, certes, bien des activités ou des secteurs d'activités dont les tontines monopolisent la promotion et le financement, mais en dépit de

la popularité et de l'expansion du phénomène, elles n'ont jamais favorisé la naissance et le développement de grandes entreprises de financement et d'investissement [11]. Ce problème de la tontine ne constitue cependant pas sa limite. Plusieurs raisons l'expliquent :

1. La finalité même de la tontine comme mécanisme de lutte contre la précarisation individuelle et collective, et le paradoxe de l'autonomie et de l'interdépendance entre les individus favorisent l'entreprise et la production individuelles : ils permettent aux gens de réunir et de mettre les ressources économiques à la disposition de chacun, mais ne leur apprennent pas encore à transcender les intérêts particuliers pour investir ces fonds dans un projet économique qui ferait de chaque tontinier un actionnaire. Des expériences tentées dans ce sens ont toutes échoué, paraît-il.

2. La provenance des fonds : les fonds de crédit dans les associations sont constitués pour la plupart des cas de prélèvements sur le revenu des ménages. Pour ces ménages, la tontine est le moyen de parvenir à une consommation différée compte tenu de l'inflation et de la modicité des revenus. Les fonds de crédits des associations de tontine sont donc précaires, et contrairement aux intermédiaires financiers, ils ne peuvent financer du long terme. Ils constituent par conséquent un fonds de dépannage pour la trésorerie à court terme des petites et moyennes entreprises [15], et financent souvent les projets par tranches ou par à-coups [12].

3. Le vide juridique sur la pratique de la tontine : il empêche les groupes de se constituer officiellement en organismes de financement et de développement au service de toute la communauté nationale.

4. La politique d'équilibre régional dans une société multi-ethnique, le clientélisme ethnique et politique : la politique d'équilibre régional produit un effet pervers, le tribalisme d'État, car elle tend à répartir le développement des activités économiques non en fonction de la compétence, du mérite et des opportunités, mais par quotas ethniques. Si le souci est de faire parvenir toutes les ethnies à l'excellence, les implications sur les investissements et la croissance sont évidentes ; beaucoup de cadres supérieurs de la fonction publique "préfèrent voir des étrangers s'installer dans tel secteur économique à la place de ses compatriotes d'une tribu différente de la sienne" [21]. Le bilan sur la croissance et le développement, "c'est aussi des centaines et des milliers de marchés passés aux étrangers, la solution à leur crise d'énergie, la résorption de leur chômage ; des masses d'argent insufflées dans leur circuit économique, leurs petites et moyennes entreprises devenues multinationales sur le dos de nos deux cents tribus" [9].

Les quotas ethniques sont respectés certes, mais en fonction de la loyauté ethnique par rapport au pouvoir. Autrement dit, les chances ne sont pas égales à l'intérieur d'un même groupe. Plus on a des affinités avec le pouvoir, plus on est sûr d'obtenir ce que l'on veut, et pour la plupart des cas, les ethnies d'origine des individus qui contrôlent le pouvoir ont plus d'avantage que toutes les autres. La répartition des activités économiques devient pour le pouvoir un moyen de contrôle social qui sera effectif avec la mainmise sur les organismes de financement des activités économiques.

La pratique de la tontine apparaît à ce titre comme une forme d'insoumission et devient en même temps un mécanisme de lutte contre la discrimination et l'exclusion. Les moyens dérisoires par rapport aux institutions formelles font de la tontine la ressource de financement du précaire. Elle s'approprie les activités exigeant un petit et moyen financement et du court terme, dont le garage de mécanique automobile, le petit commerce, le salon de coiffure (dame), la menuiserie [15], les petits métiers, etc., en somme toutes les activités considérées par les intermédiaires financiers comme informelles, occasionnelles, et pré-

caires à hauts risques de financement. Les tontines reprennent ces activités laissées-pour-compte, diversifient, collectivisent et donc diminuent ces risques par la transparence dans la gestion, la chaleur relationnelle, la tolérance, la flexibilité et la souplesse dans la gestion des rapports humains.

En substance, la tontine, de par la provenance de ses fonds, constitue un précaire qui finance le précaire dans une bataille contre la précarisation. Bien qu'elle représente le creuset d'authentiques entrepreneurs [18], elle ne peut favoriser de façon notable le développement de l'entreprise. Dans la recherche de l'autonomie de l'individu et/ou de la communauté, l'apport de la tontine au développement de l'entreprise économique est moins économique qu'éducatif : éducation à la "débrouillardise", à l'esprit d'initiative et d'entreprise dans une société dépendante, de dépendance et de marginalisation. Au niveau économique, la modicité des fonds et les crédits court terme limitent les tontines au trésor de guérilla pour les entreprises à gestion familiale et artisanale, dans une lutte pour la subsistance.

Cependant dans un contexte de nationalisme et de parrainage de l'initiative par les pouvoirs publics, les tontines dans leur ensemble peuvent constituer un mouvement de développement de l'entreprise et de nationalisation de l'économie. Le puissant mouvement Desjardins au Québec est un exemple qui confirme cette hypothèse : né auprès de l'Église catholique dans un contexte de marginalisation et de dépendance des Québécois francophones, il avait par rapport à cette communauté au Québec le même objectif que les tontines dans les différentes communautés en Afrique : l'autonomie de l'individu et l'amélioration du bien-être communautaire.

Mais pour faire des tontines cet instrument de développement économique qui ne se limite pas seulement aux frontières ethniques, un travail de droit social reste à abattre en matière de créances et de redevances ; le passage de l'actuel État de fait à l'État de droit est extrêmement nécessaire. *L'impact de l'État de droit est la transformation de l'État prenant parti en un État-arbitre des jeux d'interaction entre individus et groupes.* Cette innovation dans la régulation sociale favorisera sans doute les collusions d'intérêts et sortira mieux que toutes autres mesures les associations de tontine de la clandestinité.

Conclusion

Le développement et l'expansion des tontines relèvent d'une réaction du corps social contre une perspective de construction d'une société de consommation qui, loin de promouvoir son bien-être, accentue sa dépendance par des programmes culturellement plaqués. Cette réaction du corps social se manifeste autour de la construction de deux formes de solidarités pour un développement endogène : les solidarités de valeurs dans l'optique d'une acculturation tenant compte des données de l'environnement, d'une meilleure communication culturelle et sociale, et l'intégration nationale d'une part, les solidarités d'intérêts nécessaires dans la production et la croissance d'autre part. Mais si les solidarités de valeurs présentent des résultats sans conteste positifs dans l'acculturation, les solidarités froides, en dépit de l'esprit d'entreprise qu'elles véhiculent, font face aux problèmes d'ordre socio-politique et culturel et ne donnent pas encore les résultats escomptés dans le financement et la promotion des entreprises de développement. La tontine auprès de l'initiative et de l'entreprise constitue un fonds embryonnaire et précaire de lutte contre la précarisation.

Les difficultés de la tontine auprès de l'entreprise sont une question de temps et elles trouveront leur solution avec la libéralisation de la vie économique et sociale. Cette libéralisation pourra, en privilégiant le droit par rapport au fait, favoriser la promotion des coalitions d'intérêts qui, dans leur lutte contre la dépendance, contribueront à l'émergence à partir des tontines, des organismes de financement et de développement de l'entreprise.

Références

1. Balla A., T. (1983). *Les Tontines camerounaises : analyse et essai d'intégration dans le circuit économique*. Thèse de 3^e cycle en sciences économiques, Université de Yaoundé.
2. Bollinger D., Hofstede G. (1987). *Les Différences culturelles dans le management des hommes ; comment chaque pays gère-t-il ses hommes ?* Édition d'Organisation, Paris.
3. Boyomo A. Oui on peut discipliner les tontines. Extraits du *CAPME*, n°9.
4. Caillé A. (1986). *Splendeur et misère des sciences sociales*. Librairie Drez, Genève/Paris.
5. Dan Soen, Comarmond (de) P. (1972). Savings associations among the Bamileke traditional and modern cooperation in southwest Cameroon. *American Anthropologist*, n°74 : 1170-1179.
6. Delancey M. (1989). *Cameroon dependence and independence*. Westview Press, Boulder and San Francisco, Dartmouth, London.
7. Éla J.M. (1982). *L'Afrique des villages*. Karthala, Paris.
8. Éla J.M. (1983). *La Ville en Afrique*. Karthala, Paris.
9. Étéki-Otabela M.L. (1987). *Misère et grandeur de la démocratie au Cameroun*. L'Harmattan, Paris.
10. Hugon P. (1968). *Analyse du sous-développement en Afrique : l'exemple de l'économie camerounaise*. PUF, Paris.
11. Kihuyu W. (1983). *Likelemba et le développement de l'esprit coopératif, Zaïre*. Communication au Colloque international UCI/IPD sur les Solidarités traditionnelles et développement, tenu à Yaoundé du 17 au 28 janvier.
12. Laffite A. Place de la tontine dans le financement du développement économique. Extrait du *CAPME*, n°8.
13. Lelart M. (1988). *L'Épargne informelle en Afrique : les tontines béninoises*. Institut orléanais de finance, Université d'Orléans, 34 pages.
14. Maffesoli M. (1979). La dimension du Collectif. In : *La Conquête du quotidien*. PUF, Paris : 33-60.
15. Nzémen M. (1988). *Théorie de la pratique des tontines au Cameroun*. So P.E. Cam, Yaoundé.
16. Poupart R., Simard J.J., Ouellet J.P. (1987). *Les CLSC*. Centre de recherche en gestion, Université du Québec à Montréal.
17. Rouchy J.Y. (1988). Les tontines camerounaises. In : *Marchés tropicaux*, 21/10 : 2857-2860.
18. Servet J.M. (1990). Pratiques informelles d'épargne dans les pays en voie de développement. *Cahier Monnaie et Financement*, n°19, Université Lumière-Lyon 2 : 204-229.
19. Shu-gang Song. Notes sur les tontines en Chine Populaire. *Cahier Monnaie et Financement*, n°19, Université Lumière-Lyon 2 : 344-347.
20. Tontines-banques : la rivalité ? (1988). *Cameroun Tribune* (quotidien gouvernemental), n°4201, du 18/08, Dossier supplément du jeudi, n°48 : 9-16.
21. Création d'entreprises et développement économique. (1987). *Le Messenger* (journal privé), n°121, du 6-16 novembre : 12-18.

31

Petit poisson est devenu grand : crédit, épargne informelle, tontine et développement de la pêche maritime artisanale africaine. L'exemple des pêcheurs popo de Pointe-Noire (Congo)

A. MAKAYA

Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo

Depuis une dizaine d'années, la connaissance des pêches artisanales et de la stratégie des pêcheurs a fait un progrès notable. Mais le système de financement informel [37] dans la pêche est moins connu...

On doit observer d'emblée que les pêcheurs artisanaux s'adonnent à un métier dangereux et dont les résultats sont aléatoires (risques de noyade, perte d'engins, tonnages conditionnés par les saisons et les conditions climatiques, nature périssable du poisson, mainmise des mareyeurs sur la production, éloignement des marchés urbains de consommation) [53, 54].

Pour reprendre une expression forgée par D. Desjeux (1987) à propos de la logique sociale et économique des paysans sundi du Pool du Congo, on peut affirmer que les pêcheurs "gèrent par excellence l'incertitude"... Il en résulte pour eux une "stratégie de minimisation de risques" qu'a parfaitement bien montrée Jorion [30] pour les pêcheurs béninois (au Bénin) et congolais.

L'absence de crédit institutionnel ou formel accentue cette incertitude car "outre les risques perpétuels encourus, la pêche exige des mises de fonds considérables pour les embarcations, les engins et le carburant. Étant donné la nature périssable du poisson frais, le stockage, la manutention et le transport du produit et sa transformation éventuelle entraînent des coûts élevés" [28]. La conséquence, comme le montrent Andersen et Ben Yami [8] est que "dans la plupart des pêcheries en développement, ce sont les pêcheurs tradi-

tionnels qui procurent aux artisans-pêcheurs, dans une mesure parfois très limitée du reste, l'argent liquide, les engins et les provisions indispensables. Ces formes traditionnelles de crédit sont généralement pratiquées par des intermédiaires hommes ou femmes, qui sont aussi acheteurs de poisson et colporteurs, souvent issus du même milieu de la pêche artisanale, par des négociants opérant à plus grande échelle, ou par des entreprises de commercialisation ou de transformation du poisson, et enfin dans certains cas par des bailleurs de fonds spécialisés.

“Ces systèmes traditionnels fournissent généralement un crédit restreint, onéreux (pas forcément en raison de taux d'intérêt élevés mais plutôt parce que le prix du poisson livré à titre de remboursement est fixé très bas) et qui tend à maintenir les débiteurs dans un état de dépendance permanente.”

“L'introduction de formes modernes de crédit est une question beaucoup plus complexe qu'il pourrait sembler à première vue. Un artisan-pêcheur peut n'avoir d'autre garantie à offrir que son bateau et le futur produit de sa pêche. Cela peut satisfaire les pêcheurs traditionnels, mais non une banque. Le coût élevé des prêts traditionnels est en partie justifié par une cuisante expérience des dettes impayées par suite souvent de maladie, d'accident ou simplement de malchance.”

L'analyse de pêcheurs popo de Pointe-Noire permettra d'élucider un volet non connu de leur stratégie socio-économique qui repose sur la “compagnie”, l'épargne forcée, la solidarité communautaire, l'intégration verticale des femmes à la pêche (commercialisation), et la tontine...

Les pêcheurs popo de Pointe-Noire : une évolution socio-économique remarquable ou comment petit poisson est-il devenu grand...

Le changement majeur intervenu dans la pêche artisanale maritime congolaise date des années cinquante (1950-1955) avec la migration des pêcheurs ouest-africains, béninois notamment. Ceux-ci ont procédé à un véritable transfert de technologies halieutiques (grandes pirogues ghanéennes à moteur dites “pirogues popo” et grands filets maillants) et d'un modèle d'organisation socio-économique (groupement de pêcheurs dit “compagnie”).

Il s'agit d'une sorte de colonisation d'espace de production halieutique, les pêcheurs du golfe de Guinée (Ghanéens notamment) ayant essaimé dans toute la zone du Sénégal au Congo, apportant leurs techniques de production et leur mode d'organisation sociale. Ce phénomène se situe donc dans un contexte géographique d'ensemble qui a été bien situé par des auteurs comme Gobert [22], Jorion [30], Chauveau [12]...

Depuis plusieurs décennies, un des traits marquants de la pêche artisanale dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du golfe de Guinée est le courant migratoire de certaines ethnies de pêcheurs, s'établissant de façon provisoire ou définitive sur les côtes d'autres pays de la région. Au début du siècle existaient déjà des mouvements saisonniers de faible amplitude le long des rivages de la Gold Coast et de la Côte-d'Ivoire mais ce n'est que plus tard que ce phénomène a pris une dimension régionale : depuis la Deuxième Guerre mondiale, la plupart des pays, de la Guinée Bissau au Congo, ont été concernés, que ce soit en tant que pays d'origine ou pays d'accueil. À titre d'exemple, dans un échantillon de 23 chefs de

compagnies béninoises de Pointe-Noire, 10 avaient déjà pêché dans un ou plusieurs des pays suivants (en plus du Bénin et du Congo) : Mauritanie, Sénégal, Sierra-Leone, Côte-d'Ivoire, Ghana, Togo, Nigeria, Gabon.

Le principal foyer d'émigration est l'ensemble Ghana-Togo-Bénin (Gerlotto et *al.* [20] estiment que plus de 2 000 pirogues ghanéennes se sont répandues dans le golfe de Guinée), d'où sont originaires les pêcheurs ewé et fanti (Ghana), pla et pedah (Bénin, Togo) et yoruba (Bénin, Nigeria) qui forment la majorité des émigrants. La présence de ces communautés étrangères a joué ou joue encore un rôle important dans les pays hôtes, en particulier quant à l'approvisionnement en poisson des marchés locaux, comme en Côte-d'Ivoire [33] en Sierra-Leone et au Nigeria [35], au Cameroun [34] ainsi qu'au Gabon et au Congo. Cette présence peut également se traduire par une évolution des pêcheries artisanales locales : introduction de nouvelles embarcations ou techniques de pêche, formation des pêcheurs, etc.

Des observations chiffrées existent sur l'ampleur de cette migration au Congo et son histoire a fait l'objet de reconstitution par les chercheurs de divers horizons (ORSTOM [46], Université Marien Ngouabi).

Bref historique et évolution des migrations : des années 1937 aux années 1985

Nguingui [43] observe que le nombre des pêcheurs popo est très faible au début. Mais leur activité, note-t-il, est déjà remarquable. En 1950, Roux [51] apprécie leurs résultats à la senne de plage. En 1955, Rossignol souligne les performances des trois pirogues popo observées à Pointe-Noire en ce qui concerne la pêche au filet de surface.

La première observation chiffrée sur les pêcheurs étrangers de Pointe-Noire fut publiée en 1955 [50], mais Vennetier [55] fait état de la présence de pêcheurs popo parmi les immigrants d'Afrique occidentale en 1937. Il est donc probable que leur nombre s'est maintenu pendant longtemps à un niveau très faible, avant d'augmenter de façon appréciable...

Dhont [14] rapporte que la colonie comptait 65 pêcheurs en 1962 dont 10 Dahoméens, 21 Togolais et 34 Ghanéens. En 1962 des événements politiques obligent les étrangers à quitter le pays, interrompant le flux migratoire des pêcheurs ouest-africains.

À la fin des années soixante, la migration reprend et on note qu'en 1976 la colonie atteint un effectif de 470 pêcheurs. En 1977, des mesures d'expulsion vont affecter la croissance de la population des pêcheurs popo. On constate qu'après chaque expulsion (1962, 1977), le mouvement migratoire se rétablit (fin des années soixante et surtout années 1970, 1979). En 1979, le mouvement migratoire se rétablit sans conduire aux effectifs de 1977, qui ne seront atteints qu'à partir de 1982 [43]. Avec l'arrivée massive de nouveaux immigrants en 1983-1984, la population va croître de manière remarquable. Les effectifs ont doublé en trois ans, passant de 500 pêcheurs en 1982 [11, 40] à 1 000 pêcheurs environ en 1985 [43].

Grosso modo, les pêcheurs popo sont passés d'une cinquantaine de personnes en 1962 à 470 en 1977, à 500 en 1982 et à plus de 1 200 personnes en 1985-1986 [44 ; 40, pp.113-115]. On observe actuellement que les pêcheurs popo représentent près de 95 % de la population contrairement au début des années soixante où les Ghanéens étaient les plus nombreux de la colonie. Les pêcheurs popo sont pour la plupart d'ethnies pla et pedah originaires de la péninsule sableuse surpeuplée d'Aoloh-Gbeffa, près de Grand-Popo [29].

Les enquêtes de Chaboud [10], Makaya [40] ont montré que près de 70 % des pêcheurs popo ont plus de 35 ans d'âge ; la moyenne a été estimée à 45 ans et les plus jeunes pêcheurs ont au moins 25 ans. Nous observons que l'absence des jeunes pêcheurs dans la communauté popo s'expliquait par la nécessité de disposer d'une épargne suffisante pour migrer au Congo. Plusieurs pêcheurs ont pratiqué la pêche dans d'autres pays de la côte Ouest-africaine (Côte-d'Ivoire, Libéria, Gabon, etc.) avant de s'installer à Pointe-Noire [10 ; 29 ; 48 ; 43, p.3].

Les pêcheurs popo n'occupent aucun autre site du littoral congolais en dehors de deux villages des plages de Pointe-Noire, qu'ils se partagent avec leurs collègues congolais. Leurs habitations en planches et couvertes de tôles ondulées sont séparées les unes des autres par des palissades construites en matériaux de récupération. Elles délimitent ainsi une cour intérieure qui accueillera un certain nombre de fumoirs. Une fois installés dans le village, bon nombre de pêcheurs sont rejoints par leur épouse, et forment des unités domestiques de taille importante lorsqu'on y ajoute les enfants. Ces derniers sont généralement nés à Pointe-Noire ou sont venus en bas âge avec leur mère. Une forte proportion de célibataires a été notée également dans la population [10].

Les moyens de production : une évolution technique considérable

L'équipement des pêcheurs popo a considérablement évolué tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Les pirogues popo

Il s'agit en fait de pirogues d'origine ghanéenne fabriquées dans la région Ashanti, au nord de Winneba [19]. Les pêcheurs keta les ont fait connaître depuis les années vingt successivement en Sierra-Leone, au Libéria, en Côte-d'Ivoire et au Bénin. Il s'agit de grandes embarcations avec moteur de 20 à 25 CV... Elles sont achetées au Ghana puis convoyées par mer jusqu'à Cotonou et transportées jusqu'à Pointe-Noire par cargo. Ce sont de grandes pirogues monoxyles de taille beaucoup plus importante que celle des Vili, avec une capacité de près de 3 tonnes. Elles sont creusées dans un tronc d'arbre et possèdent des bordés de faible hauteur (15 cm maximum). Elles sont toutes équipées d'un moteur hors-bord leur conférant un rayon d'action beaucoup plus important que celui des pirogues vili (30-50 km des côtes). Le moteur est fixé sur le côté de la pirogue. Le taux de motorisation atteint les 96 %.

On constate en général une évolution technique considérable du point de vue de l'équipement utilisé depuis les années cinquante-cinq jusqu'à nos jours. Ainsi, les premières pirogues observées par Rossignol en 1955 avoisinaient une longueur moyenne de 8 mètres ; celle-ci est passée successivement à 9,30 m en 1973 et à 11,35 m en 1981. À l'origine, la pirogue popo était manœuvrée par 8 rameurs ; la motorisation intervenue au cours des années soixante s'est généralisée depuis. On notait en 1989 un recensement de 158 pirogues popo [22, 24, 43, 46]. La capacité maximale de la pirogue popo est de 3 000 kilogrammes de poisson [22].

Les engins de pêche

Ils sont diversifiés : filets maillants de surface, filets maillants de fond, sennes de plage et, accessoirement, ligne de main. Nguingiri [24, p.4] note que la senne de plage a été l'engin par excellence de la première génération de pêcheurs popo. Elle a été progressivement abandonnée au profit du filet maillant à sardinelles. Cette spécialisation s'est traduite par un accroissement de la longueur des filets embarqués : 120 à 150 m en 1955 [50], 150 à 400 m en 1972 [45], 500 à 700 m, voire 1 000 m actuellement. Les nappes qui les constituent sont d'une longueur de 100 m environ ; leur chute varie entre 10 et 12 m et la taille des mailles atteint 30 mm de côté [21, 24, 31, 40, 43].

Deux types d'institutions permettent de mieux cerner l'organisation de la pêche popo : la "compagnie" et la "communauté".

La compagnie : base de l'épargne forcée collective et du dynamisme béninois

En 1983, nous avons identifié la logique économique et sociale (ou stratégie) qui constituait la base de l'économie halieutique béninoise. La compagnie constitue la base socio-économique de la stratégie. En effet, les pêcheurs béninois sont organisés en compagnies. La forme associative est donc chez eux prédominante. La compagnie est une unité de propriété ou une sorte de groupement où les pêcheurs détiennent collectivement les moyens de production, pêchent dans les mêmes unités et partagent d'une manière égale les surplus générés [40, p.132 ; 10]. Elle se caractérise par la communauté de résidence, la communauté de production, la communauté de consommation et d'accumulation [18].

L'association se réalise sur la base de la parenté ethno-villageoise, ainsi que le recrutement des pêcheurs devant faire partie de l'équipage. Ils viennent généralement du pays d'origine... L'équipage est complété par d'autres pêcheurs béninois non propriétaires et dans certains cas par des pêcheurs congolais. Sur 89 pêcheurs interrogés par Gobert en 1985, 43,3 % pêchaient au moment de l'enquête avec les Béninois, 59,9 % l'avaient fait au cours de la saison sèche précédente et 15 % ont appris le métier dans une équipe de pêche popo [22].

Le terme "compagnie" peut désigner aussi une entreprise individuelle où les moyens de production appartiennent à un patron-pêcheur, l'équipage étant rémunéré à la part. Toutefois, la propriété collective en compagnie est le mode d'appropriation dominant chez les pêcheurs popo [22, 40]. Ainsi, la compagnie consacre la copropriété strictement égalitaire du matériel de pêche, à l'exception du filet dormant [22].

Ainsi, en émigrant au Congo, les pêcheurs popo mettent sur pied la compagnie qui peut être créée dans le pays d'origine ou à Pointe-Noire. La migration structure un nouveau mode de production halieutique et favorise l'émergence d'une nouvelle mentalité économique favorable à l'accumulation dans la pêche.

En effet, il est reconnu que la compagnie est une forme sociale non pratiquée par les pêcheurs béninois dans leur pays d'origine. C'est l'administration britannique qui a imposé l'usage de la notion de *company* à l'enregistrement des unités de pêche, mettant l'accent sur leur caractère associatif, coopératif, capitaliste ou communautaire au Ghana et au Togo [42, p.133].

On constate que sur les trois types de pêcheurs qui s'activent au Bénin, ce sont les pêcheurs ghanéens itinérants permanents qui constituent des professionnels d'une remarquable habileté. Ils appartiennent aux ethnies eweh, fanti, xweda ou xwla. Les pêcheurs maritimes béninois, pêcheurs à plein temps, semi-nomades et hautement qualifiés, ont des moyens financiers limités ; tandis qu'on observe un autre groupe composé de pêcheurs sédentaires, travailleurs à mi-temps et peu professionnels. Il s'agit d'amateurs qui vont rarement en mer et vivent habituellement dans les villages lagunaires [29, p.25].

Le pêcheur professionnel béninois peut avoir des parents proches, des "frères" qui exercent le métier de pêcheur plus lucratif en Afrique centrale (Cameroun, Gabon, Congo). Leur organisation socio-économique est ainsi décrite par Jorion [29, p.25] : "En général, ils ont des pirogues non motorisées qu'ils utilisent avec une petite senne de plage ou pour poser des filets maillants. L'équipage consiste *grosso modo* en quelques membres appartenant à sa cellule familiale. Le pêcheur béninois sédentaire montre souvent des signes indiscutables de pauvreté. Ils sont les perdants du système tel qu'il existe actuellement au Bénin. On constate qu'ils n'ont vraiment pas réussi, comparativement aux migrants d'Afrique centrale... Ils appartiennent en principe aux ethnies xwla, xweda ; d'autres sont des Fon, des Adja ou des Nago."

Un pêcheur ghanéen peut facilement passer 200 jours par an en mer. L'archétype en est le pêcheur qui appartiendrait à une compagnie possédant 2 ou 3 pirogues motorisées et un ensemble complet des équipements de pêche les plus coûteux (par exemple les sennes de plage, les sennes tournantes et les filets maillants). S'il n'utilise pas un de ces équipements, il utilise l'autre, tandis que la compagnie en tant que groupe ne peut user de plus d'un type d'équipement dans une seule journée.

L'efficacité de la compagnie est liée à la pression qu'elle exerce sur ses membres ; le système tout entier est parfois proche de l'esclavage "domestique" traditionnel ou de la reconnaissance personnelle traduite comme un assujettissement [29]. Le nombre des compagnies est plutôt bas au Bénin, d'après Jorion [29].

En conclusion sur ce point, nous pouvons résumer par une boutade : le constat qui transparait des divers travaux réalisés sur les pêcheries au Bénin [9, 27, 29, 48] est que les Béninois chez eux sont comme les Vili et ce sont les Ghanéens qui se comportent au Bénin comme les Béninois au Congo. La crise des pêcheries au Bénin [48] va les forcer à l'émigration massive, notamment au cours de la décennie 1970-1980.

Au terme de ces observations, il est aisé de comprendre le rôle joué par les pêcheurs migrants ghanéens au Bénin et béninois au Congo. Dans les deux situations, le procès migratoire s'accompagne d'innovations techno-économiques et sociales majeures. Les communautés halieutiques locales en bénéficient généralement.

Comme le remarque Atti-Mama [3, p.3], "les pêcheurs, qu'ils soient ghanéens, togolais ou béninois, pratiquent chez eux un système d'exploitation à caractère familial avec une prédominance des membres de la famille du propriétaire d'embarcation et un partage immédiat après une sortie. Mais quand ces derniers émigrent vers d'autres pays, ils utilisent le système de "company". Le système de *company* qu'utilisent la plupart des migrants consiste à recruter un équipage sur la base d'un contrat d'une ou de deux saisons de pêche." La migration offre donc des possibilités plus grandes d'épargne à l'extérieur que dans leur propre milieu : cela, observe Atti-Mama [3, p.4], s'accompagne d'un système d'exploitation, la *company* ou contrat saisonnier avec partage des recettes à la fin des opérations. Chez eux, la nécessité de subvenir aux besoins immédiats de leur famille, la pré-

sence des parents, des amis, des familles alliées, des diverses cérémonies ou obligations dont on ne peut se soustraire, poussent à un partage immédiat des recettes après chaque sortie en mer ; toutes choses qui ne permettent pas d'économiser.

Ainsi, "les Ghanéens montrent à ces derniers (les Béninois) comment améliorer leurs techniques de pêche et il fournissent, grâce à leur niveau de capitalisation plus élevé, l'occasion d'un emploi en période de saison morte agricole aux paysans des villages lagunaires. Les Ghanéens jouissent de surcroît de certains égards, puisque ce sont eux qui servent d'intermédiaires quand un Béninois désire se procurer une nouvelle pirogue dans les chantiers navals artisanaux du sud-est du Ghana, qui reste la seule source d'approvisionnement de toute la région."

Les pêcheurs ayant émigré au Congo ont donc grandement bénéficié du "foyer ghanéen de pêche" [12]. Ils vont transposer ou transférer le modèle ghanéen performant du Bénin et du Togo en l'adaptant à leur structure communautaire, ainsi que le souligne avec justesse Gobert [22] : "L'évolution technique a pu avoir lieu grâce à la création d'un système de copropriété propre aux communautés émigrées, au moins à celle du Congo : en effet, la propriété collective des moyens de production n'existe pratiquement pas au Bénin [48]. Ce système favorise l'accumulation du capital, l'augmentation de la productivité et la cohésion du groupe."

Les compagnies sont créées généralement dans les pays d'origine des pêcheurs. Les modes de financement de l'équipement sont variables ; les fonds peuvent provenir soit des ressources personnelles mises en commun, soit d'un emprunt collectif chez un particulier.

Le système de partage : le co-investissement et l'épargne forcée ou l'efficacité économique de la compagnie béninoise

Les principes de fonctionnement et l'efficacité économique de la compagnie peuvent être observés à partir du système de partage de revenu qui est variable selon l'engin utilisé [10, 22, 40, 43].

- Au filet de surface (à la senne de plage, le principe est le même, à quelques détails près), on déduit de la vente du poisson les frais communs – essence, huile, "ration" – puis on divise le revenu net en deux parts égales : la part de la compagnie, qui n'est touchée par aucun de ses membres, mais alimente l'épargne collective ou la provision pour achat et réparation de matériel, et la part de l'équipage, répartie à égalité entre les pêcheurs embarqués, avec cependant des exceptions : le patron de la pirogue et le responsable du moteur touchent une prime variable selon le montant de la vente, de 1 000 francs CFA à 7 000 francs CFA pour le patron et de 500 francs CFA à 6 000 francs CFA pour le "moteuriste", tous les membres de la compagnie, embarqués ou non lors de la sortie, sont compris dans le partage.

- La pêche aux filets dormants de fond se fait dans des conditions très différentes, puisque les filets n'appartiennent pas à la compagnie, mais aux pêcheurs eux-mêmes. Tout se passe en fait comme si les pêcheurs louaient le matériel de la compagnie (pirogue, moteurs) pour leur pêche personnelle : chacun vend, à son seul profit, le produit des nappes de filet qu'il a embarquées et les frais communs (essence, réparations du moteur et de la pirogue) sont partagés à égalité, quels que soient les montants des ventes individuelles. Cette pêche comportant des risques importants (requins, fonds rocheux, courants), la collectivité ou compagnie la laisse au libre choix des individus [22].

Les implications économiques et sociales de ce type d'organisation, soulignées par Chaboud [10], Makaya [40], Gobert [22] et résumées par Nguingiri [43] se caractérisent par :

- un co-investissement ;
- une non-disponibilité immédiate pour les propriétaires d'une partie du revenu de leur capital, qui constitue "l'épargne forcée" selon les termes de Chaboud ;
- une gestion collective sous l'autorité du chef de la compagnie de l'épargne forcée ;
- une affectation partielle de l'épargne forcée à des dépenses d'investissement.

Il est utile de noter qu'au Bénin et au Togo, "le partage des revenus des migrants se fait habituellement chez eux au Ghana et consiste à déduire toutes les dépenses d'ordre général (frais d'exploitation, de réparation, de restauration de l'équipage, des soins, etc.) et à diviser les recettes nettes en deux parts dont une pour l'équipage et l'autre pour le propriétaire d'embarcation et des engins. De toutes les variantes de système de partage, celle de moitié/moitié semble la plus communément adoptée par les pêcheurs migrants" [3, p.3]. On perçoit dans cette pratique l'origine de l'épargne forcée instituée par les pêcheurs allo-gènes de Pointe-Noire... L'organisation en compagnie favorise bien l'accumulation du capital [40].

Il est aussi important de constater que la compagnie consacre une rémunération du travail identique pour tous. Les membres de la compagnie disposent donc chacun pour leurs dépenses courantes de chef de ménage des mêmes ressources ; ce qui contribue à maintenir l'homogénéité du groupe. En outre, l'épargne forcée et le mode de recrutement basé sur la parenté large ont également un effet sur la cohésion de la compagnie dont les membres semblent fortement soudés, le nombre de scissions étant très réduit. De ce point de vue, la compagnie apparaît pour les pêcheurs migrants comme une structure de protection contre les risques afférents aux conditions d'expatriation dans lesquelles ils vivent au Congo. Le souci de se protéger soi-même et de protéger son capital est renforcé par un autre type d'institution qui est la communauté [40, 43].

La reproduction des moyens de production

On entend par reproduction la capacité d'affecter une part du surplus à l'achat de nouveaux moyens de production ; il s'agit en fait du réinvestissement.

Une des particularités de la pêcherie béninoise et qui explique en fait son dynamisme est la capacité des équipes (des compagnies) à réinvestir une importante partie des gains dans la reconstruction du matériel. On met de l'argent de côté pour financer l'achat de nouveaux matériels ou pour parer aux imprévus (cas d'accidents ou de perte et/ou de destruction du matériel). *Grosso modo*, les pêcheurs d'une compagnie (coopérative) réalisent une cotisation qui alimente une caisse d'amortissement. Ainsi, en fin de semaine, après avoir soustrait les sommes occasionnées par les dépenses courantes (essence, ration, piles, etc.) du chiffre d'affaires, la moitié est réinvestie dans la caisse commune. Il y a donc sur-capitalisation dans la pêche béninoise, puisque la moitié du produit net est accumulée en vue de l'achat de nouveaux moyens de production. L'autre moitié est affectée à la rémunération des pêcheurs [40, p.191].

On doit remarquer qu'un nouveau pêcheur dans la compagnie n'est pas astreint pendant un an aux cotisations à la caisse commune. Le nouveau-venu est mis à l'épreuve comme disent les anciens de la compagnie. En fait, il ne cotisera que quand ses économies lui permettront de devenir co-proprétaire du matériel...

Quand un pêcheur rentre définitivement au Bénin (accident ou vieillesse), la compagnie rachète le matériel et lui donne sa part de capital. En cas de décès, le matériel du défunt n'est pas vendu et le surplus généré par sa part de capital revient à ses enfants, qu'ils soient au Bénin ou au Congo.

Chaque compagnie possède de ce fait une efficace capacité à affronter la perte ou la dépréciation du matériel [40, pp.191-192].

La communauté : structure sociale et développement de la pêche béninoise

Le tissu social est très cohérent chez les pêcheurs béninois, ce qui implique qu'indépendamment de la forme de la propriété, les cas de conflit sont rares. Les pêcheurs béninois habitent le village de la plage. La règle dans les unités de production est la communauté de résidence et de consommation. Les pêcheurs pratiquent tous l'entraide, en ce sens que celui qui n'a pas pêché peut prélever une part relative de poisson dans n'importe quelle pirogue qui débarque. Cette quantité est destinée à l'auto-consommation ou offerte à une personne connue [40, p.133].

Rappelons que le terme de communauté fait davantage ressortir les échanges privilégiés qui unissent des individus d'un même groupe. Nguingiri [43] note aussi que "tous les pêcheurs popo font partie de la communauté et c'est en son sein que se structure la vie économique et sociale du groupe. Elle se veut avant tout "informelle". L'adhésion ne ressort pas d'une procédure formelle et contraignante, mais d'une incorporation spontanée au simple motif qu'ils sont pêcheurs popo. Ce caractère informel, découle, semble-t-il, des affinités d'origine et du destin commun, avant qu'il ne cède face au rôle institutionnel assigné à la communauté au cours des années soixante."

La solidarité est une pratique effective qui se manifeste en particulier quand un équipage sorti la veille ne revient pas le lendemain avant onze heures. À ce moment là, quelques pirogues à moteur sont mobilisées pour la recherche de l'équipage sinistré ; tant que les "secouristes" ne reviennent pas, la pêche est interrompue.

Une caisse commune existe à laquelle participent tous les pêcheurs, en vue de faire face aux divers problèmes de la communauté. Ainsi, par exemple, lors d'un décès, toutes les cérémonies (veillées mortuaires, enterrement, rites) sont financièrement supportées par la communauté. En cas de maladie grave, la collectivité paye le voyage au pêcheur affecté ainsi qu'à sa famille (femme et enfants) pour qu'ils rentrent au Bénin [40].

Un règlement intérieur de 11 articles (voir en Annexe) codifie la *praxis* communautaire. Le chef de la communauté et ses adjoints sont tenus de le faire respecter. L'analyse de ce règlement montre que deux principaux objectifs sont visés : la protection sociale et celle des capitaux et le respect mutuel. *Grosso modo*, la solidité du tissu social béninois trouve son fondement dans l'existence de ce règlement intérieur dont les 11 articles concernent la coopération (articles 1, 2, 3) et les risques d'éclatement consécutifs à l'adultère, les pratiques fétichistes, le vol, le recel, les diffamations, le vandalisme et le banditisme (art. 7, 5, 6, 8, 4). On constate que les articles ayant trait à la cohésion du groupe sont plus nombreux (5) que ceux relatifs à la coopération (3) ; s'il s'agit là d'une volonté réelle de circonscrire les conflits dans la communauté, cela ne signifie pas que la solidarité y occupe

une place de moindre importance. Ce règlement intérieur datant de 1967 est la preuve d'une ancienne et réelle organisation des pêcheurs béninois et confère un statut quasi institutionnel à leur activité [40, p.134].

Le rôle des femmes : l'intégration de la femme popo à la pêche

La communauté favorise également l'intégration verticale des activités liées à la pêche. Elle entretient une certaine articulation entre la production et l'écoulement par le biais de la participation des femmes [49].

L'émigration avec leurs époux a favorisé la formation d'une communauté de peuplement permanent de pêcheurs migrants à Pointe-Noire. Les femmes popo ont aussi à s'intégrer à un maillon de la "filière poisson", la transformation et la commercialisation notamment. Leur capacité maximale journalière de fumage, estimée à 90 tonnes de sardinelles, permet d'absorber la totalité des débarquements de la flottille popo. Les femmes participent ainsi et de manière efficace à la réussite de la pêcherie étrangère de Pointe-Noire, dans la mesure où elles font disparaître l'un des goulots d'étranglement de la production des denrées périssables. Les pêcheurs peuvent donc accroître dans une certaine mesure l'effort de pêche sans trop s'inquiéter des conditions d'écoulement [43, pp.7-8 ; 1].

Il convient néanmoins de signaler que ces femmes ne sont pas organisées sous la forme des compagnies ; chacune d'elle traite son poisson à son compte. L'intégration de la femme dans la filière poisson a renforcé le bon fonctionnement des principes de la compagnie. À l'exception de leur capacité de fumage qui permet d'absorber les fluctuations journalières de débarquement, les femmes popo renforcent également la propension à l'épargne collective des compagnies. Cela s'explique par le fait que ces femmes supportent sur leurs bénéfices générés par le fumage une part importante des dépenses du ménage ; l'homme se voit donc dispensé de certaines charges familiales [2].

Les tontines

Tous les pêcheurs congolais et béninois reconnaissent avoir participé à une tontine. Le système des tontines ou ristourne (en vili : *likilimba*), forme d'épargne-loterie, est très utile aux pêcheurs, car il leur permet, outre leurs revenus propres, de disposer périodiquement d'importantes sommes d'argent. On peut l'assimiler, du point de vue économique, aux *kitémo* existant chez les Bakongo. Selon Sautter [52], "il s'agit de tontines où chaque adhérent verse la quote-part d'une somme fixée d'avance. Lorsque la somme est réunie, elle est attribuée à l'un des membres, chaque fois différent. Les *kitémo* servent à constituer les dots ou à payer des amendes. Il s'agit donc de véritables mutuelles financières, visant à réaliser, grâce aux cotisations de leurs membres, une capitalisation collective"... et forcée, peut-on ajouter [7, 38, 52].

La pratique des ristournes est très courante chez les pêcheurs allogènes... Celles-ci sont impressionnantes vu le nombre de participants et le montant de la cotisation...

Sur 22 compagnies, nous avons interrogé 10 compagnies qui pratiquent la ristourne selon les modalités consignées dans le Tableau I [40, pp.251-252].

Tableau I. Ristourne, montant et nombre de participants par compagnie.

Compagnie	Nbre de participants	Montant cotisation	Nbre de ristournes pratiquées
Hélène	30, 40 ou 50	4 000 - 5 000	3
Kassa	40 - 50	4 000 et 10 000	2
Windy-Ant	15	5 000	1
Kossi	3 - 20	5 000 - 8 000	1 + 1
Richard	20 - 30	6 000	1
Anani	25	5 000	1
Amédée	10 - 15	5 000	1
Johnson	15 - 20	5 000	1
Messan	20	5 000	1
Messavi	10	4 000	1

Comme on le constate en appréciant les données rapportées ci-dessus, le nombre de participants est assez élevé dans certaines ristournes. Cela montre bien que celles-ci dépassent souvent le cadre d'une ou deux compagnies. Même si dans certains cas le nombre de participants paraît exagéré, on peut le prendre en considération, vu que les femmes des pêcheurs n'en sont pas exclues. On trouve des patrons qui participent à une ou deux ristournes. Le nombre moyen de ristournes pratiquées par le patron est de 1,3.

Le surplus ainsi mobilisé est très important et constitue une source d'accumulation additionnelle qui peut expliquer le dynamisme de la pêche béninoise. Notons que la cotisation est hebdomadaire et que, très souvent, son montant est fonction des gains rapportés par la pêche.

Importance de la pêche popo dans l'approvisionnement en poisson de mer

Les pêcheurs popo jouent un rôle important dans l'économie halieutique au Congo. En effet, ils ont une part stratégique dans les approvisionnements en poisson de mer, emploient et forment de nombreux pêcheurs congolais sans qu'aucun effet d'entraînement remarquable ne se produise au profit de la pêche artisanale locale (Tableau II) [10, 22].

Tableau II. Évolution de la production artisanale (en tonnes).

1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
6 000	6 639	7 985	8 586	8 140	8 429	7 340	7 340	8 600	8 600

Source : Direction générale de la pêche ; pour 1988-1989, estimation ORSTOM.

On note en général que les captures des pêcheurs popo couvrent environ 70 à 80 % de la production de la pêche artisanale maritime du Congo, ce qui représente une participation de 30 % environ à la production nationale de poisson de mer (Tableau III). Si l'importance relative de cette contribution a peu évolué, les débarquements des pirogues ont considérablement chuté. La production de 1987, estimée à 3 497 tonnes, ne représente que la moitié du niveau des captures atteint en 1983. Les sardinelles sont les espèces les plus abondantes (60 % environ) dans les prises de pêcheurs popo [41, 43].

Tableau III. Évolution des captures de la pêche popo et sa participation à la production nationale de poisson de mer.

Année	Production (en tonnes)	Participation à la production (%)	
		Artisanale	Nationale
1981	4 757	78,53	26,25
1982	6 232	79,73	32,46
1983	6 929	82,20	31,93
1984	5 941	73,45	30,87
1985	4 661	76,96	33,39
1986	4 429	69,83	32,49
1987	3 497	69,02	—

Source : [43]

Le Congo importe d'importantes quantités de poisson pour assurer ses besoins en protéines halieutiques (20 991 394 tonnes en 1988 et 31 607 793 tonnes en 1987).

En 1991, les importations de poisson congelé essentiellement constituées de chinchards représentent 35 000 tonnes pour un prix moyen de 150 francs CFA par kilogramme. Elles représentent une sortie de devises de 5,25 milliards de francs CFA... Avec la prise en compte des autres produits halieutiques importés (poisson salé, conserves), le total des importations atteint 50 000 tonnes !

Le taux de couverture de la demande nationale de poisson de mer par l'offre nationale a été estimé à 45 % environ. La contribution de la pêche popo à la couverture de cette demande nationale est indéniable ainsi que le montrent les chiffres indiqués dans le Tableau III.

La pêche artisanale popo constitue le secteur le plus producteur de la pêche artisanale maritime du Congo. Elle participe d'une manière substantielle à la réduction des importations et des sorties de devises.

Références

1. Adrien E. (1980). *Le Fumage artisanal du poisson de mer au Congo*. Doc. n°55 NS, Centre ORSTOM, Pointe-Noire, 41.
2. (1989). *La Pêche artisanale maritime au Congo*. Rapport du PAES, Brazzaville, Ministère du Plan et Économie.
3. Atti-Mama C. (1990). *Migration des pêcheurs au Bénin et au Togo*. Table ronde sur les migrations des pêcheurs en Afrique de l'Ouest.
4. Atti-Mama C., Johnson J.P. (1990). La tradition comme base : une tontine et une assurance pour les pêcheurs artisanaux. *La Lettre du DIPA*, n°10 juillet.
5. Aubertin C. (1984). À propos des pêches industrielles au Sénégal. *Cahiers ORSTOM*, série Sc. Humaines, vol.XX, n°1.
6. Ayitthey G.B.N. (1990). Cessons de mépriser le petit épargnant africain. *Développement Mondial*, PNUD, juin.
7. Balandier G. (1972). *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*. PUF, Paris.
8. Ben Yami M., Andersen A.M. (1986). *Création et gestion des centres communautaires de pêche*. FAO, Doc. Tech. pêches, 264.
9. Black Michaud J. (1985). *Mission d'identification des communautés littorales de pêcheurs artisanaux au Bénin*. Cotonou, Projet DIPA, 24 p., DIPA WP 2.
10. Chaboud C. (1982). *Les Aspects socio-économiques de la pêche artisanale maritime au Congo*. Pointe-Noire, ORSTOM, Doc. Sc. 57 NS.
11. Chaboud C. (1983). *Le Mareyage au Sénégal*. Dakar, Documents scientifiques du CRODT 87.
12. Chauveau J.P. (1986). Une histoire maritime africaine est-elle possible ? Historiographie et histoire de la navigation et de la pêche africaines à la côte occidentale depuis le XV^e siècle. *Cahiers des Études Africaines*, 2 (1-2) : 173-235.
13. Chauveau J.P. (1990). *Géographie historique des migrations de pêche dans la zone du COPACE (XIX^e siècle - 1990)*, FAO.
14. Dhont Y. (1963). *La Pêche à Pointe-Noire et ses possibilités de développement*. ORSTOM, Brazzaville, 154 p.
15. Dhont Y., Stauch (1962). *La Pêche à Pointe-Noire*. Doc. du centre ORSTOM, Pointe-Noire, 131 SR, 6 p.
16. Everett G.V. (1986). *An outline of West african Small scale fisheries*. IDAF/WP/13.
17. FAO (1988). Financement et développement de la pêche artisanale. *Comité des pêches pour l'Atlantique – Centre-Est –*, Huitième session. Douala, Cameroun 5-6, CECAP/FD/88, 3 nov., 18 p.
18. Gastellu J.M. (1980). Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ? *Cahiers ORSTOM*, Série Sc. Humaines, vol. XVII, n°1-2.
19. Gerlotto F., Mensah M.A., Stequert B. (1979). La pêche au Ghana. *La Pêche maritime*, n°1210, 7 p.
20. Gerlotto F., Stequert B. (1978). La pêche maritime en Afrique de l'Ouest. Caractéristiques générales. *La Pêche maritime*, 20 mai.
21. Gobert B. *La Pêche maritime au Congo. 1. Description et analyse des types d'exploitation*. Doc. Sc. du Centre de Pointe-Noire, ORSTOM, NS, 58 p.
22. Gobert B. (1985). Quelques aspects socio-économiques de la pêcherie artisanale béninoise de Pointe-Noire, Congo. *Rev. Trav. Inst. Pêches Maritimes*, 47 (3 et 4) : 251-260.
23. Gobert B. (1986). *La Pêche artisanale maritime au Congo. 2. Socio-économie de la production artisanale*. Doc. n°66 NS, ORSTOM, Centre de Pointe-Noire.
24. Gueredrat I.A. (1981). Notes du Centre ORSTOM Pointe-Noire sur les différents points de l'ordre du jour relatifs à la pêcherie artisanale congolaise. In : *Rapport sur la consultation sur la Pêche artisanale dans la région du COPACE*, Dakar, 1-4 déc., COPACE/TECH/82/89.

25. Gueredrat I.A. (1981). Congo. In : *Rapport sur la Consultation sur la pêche artisanale dans la région du COPACE*, Dakar, 1-4 déc., COPACE/TECH/82/39 : 4-8.
26. Haakonsen J.M., Diaw M.C. (1991). *Fishermen's migration in West Africa*. IDAF/WP/36, FAO/DIPA/NORWAY.
27. Hodonou J.C. (1971). *La Pêche sur la bande côtière Togo-Dahomey*. Mémoire Université Louis Pasteur, Strasbourg, 179 p.
28. Jansen J.I. (1985). *Le Crédit à la pêche artisanale*. Document de travail : Atelier régional FAO-COPACE sur le développement et l'aménagement des pêches artisanales, Lomé-Togo, 20-29 nov, pp. 3-4.
29. Jorion P.J.M. (1985). *L'Influence des structures socio-économiques sur le développement des pêches artisanales sur les côtes du Bénin*. Cotonou, Projet DIPA/WP/4, 59 p.
30. Jorion P.J.M. (1988). Going out or staying home seasonal movements and migrations strategies among Wxla and Anglo-Ewe fishermen. *MAST*, 1-2, 129-155.
31. Kounkou O.R., Tutuanga G. (1990). *Rapport d'enquêtes sur la pêche artisanale à Pointe-Noire et Bas-Kouilou*. Centre ORSTOM, Pointe-Noire, Congo, 51 p.
32. Kounkou O.R. (1991). *Accession à la propriété et autofinancement dans la pêche artisanale maritime à Pointe-Noire*. Mémoire de la Faculté de Sciences économiques, Université Marien Ngouabi, 82 p.
33. Lassarat A. (1958). La Pêche en Côte-d'Ivoire. *Rev. Trav. Inst. Pêches Maritimes*, 22(1) : 31-63.
34. Laure J. (1968). *La Pêche artisanale du littoral du Cameroun. Essai d'estimation quantitative*. Centre ORSTOM de Yaoundé, Section de nutrition, 49 p.
35. Lawson R.M., Robinson M.A. (1983). *Les Besoins et possibilités d'aménagement de la pêche piroguière dans la région du COPACE*, CGCAF/TECH/83/497, 28 p.
36. Lawson R.M. (1980). Rapport du groupe de travail *ad hoc* sur les pêches artisanales, COPACE/TECH/80/28 nov.
37. Lelart M. (1988). *Finance informelle et comptes nationaux dans les pays en voie de développement*. 3^e Colloque de Comptabilité nationale de l'Association de Comptabilité nationale, Paris 12-14 déc.
38. Lelart M. (1988). *L'Épargne informelle en Afrique. Les tontines béninoises*. Cinquièmes Journées internationale d'Économie monétaire et bancaire, Clermont-Ferrand, 9-10 juin.
39. Lelart M. (1990). Les circuits parallèles de financement : état de la question. In : Hénault G., M'Rabet R., eds. *L'Entrepreneuriat en Afrique francophone : culture, financement et développement*. John Libbey Eurotext, Paris, pp. 45-63.
40. Makaya A. (1983). *Socio-économie de la pêche artisanale maritime de la commercialisation et de la transformation du poisson dans la région de Pointe-Noire (Congo)*. Université Sciences et Techniques Lille, Thèse de Doctorat de 3^e cycle.
41. Makaya A. (1986). *Pêcheries congolaises et autosuffisance alimentaire : essai d'analyse de l'intervention moderniste*. Première Conférence des Économistes d'Afrique centrale, Congrès constitutif de l'Association des Économistes d'Afrique centrale, Brazzaville, 14-17 mai.
42. Martinelli E. (1985). Technique, représentations et division du travail chez les pêcheurs Ewé du Sud Togo. *Anthropologie maritime, Cahiers n°2*, Acte du Colloque national 1984 : Le Littoral, milieux et sociétés, Boulogne-sur-Mer.
43. Nguingui J.C. (1990). *Les Migrations des pêcheurs au Congo. Les pêcheurs dits Popoh*.
44. Nguingui J.C. La participation de la femme au succès de la pêcherie "Popoh" de Pointe-Noire au Congo. *La Lettre du DIPA n°7*, Cotonou.
45. Niel J. (1973). *Les Moyens et les caractéristiques de la pêche artisanale des sardinelles à Pointe-Noire*. ORSTOM, Congo.
46. ORSTOM (1989). *Recensement du parc piroguier maritime congolais 1987-1988*.
47. Platteau P. (1990). État, marché et pêcheurs marins artisanaux en Afrique francophone et lusophone. *Afrique contemporaine*, n°154, 2^e trimestre.
48. Pliya J. (1980). *La Pêche dans le sud-ouest du Bénin : étude de géographie appliquée sur la pêche continentale et maritime*. ACCT, 296 p.

49. Randall E., Lopez J. (1985). *Les Femmes dans la production du poisson*. FAO.
50. Rossignol M. (1955). Les sardinelles de la région de Pointe-Noire : les perspectives économiques qu'elles offrent. *Science et Pêche*, 31 : 3-6.
51. Roux C. (1955). Considérations pratiques sur la pêche le long du littoral de l'AEF. *Bull. Inst. d'Ét. Centraf.*, NS : 165-178.
52. Sautter G. (1966). *De l'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie du sous-peuplement*. Mouton, Paris.
53. Thomson D. (1980). Conflict within the fishing industry. *IRCLAM Newsletter*, vol. n°3, manuel publié in *Revue France Pêche*, fév.
54. Troadec J.P., Garcia S. *Les Ressources halieutiques de l'Atlantique Centre-Est. 1^{ère} partie : Les ressources du golfe de Guinée de l'Angola à la Mauritanie*. FAO Doc. Tech. Pêches, (186-1), 167 p.
55. Vennetier P. (1958). *Rapport sur le village des pêcheurs de la côte mondaine à Pointe-Noire*. ORIK, Brazzaville.

Annexe

Groupement de la colonie béninoise (GRB) Section de Pointe-Noire

Règlement intérieur régissant les pêcheurs béninois vivant à la Plage mondaine

- Article 1 : Tous les pêcheurs béninois résidant à la plage doivent vivre en bonne entente. La solidarité sera la règle de vie en société.
- Article 2 : En cas de détresse en mer, tout le monde doit être mobilisé pour porter secours aux victimes.
- Article 3 : En cas de maladie grave, la collectivité est tenue de faire rapatrier le malade si celui-ci le demande. Les frais seront supportés par le groupement.
- Article 4 : La collectivité doit vivre en bonne entente avec les camarades pêcheurs congolais. Les injures, les actes de banditisme sont strictement défendus et seront punis d'une amende (forte).
- Article 5 : Les pratiques fétichistes visant à entacher la vie en société sont strictement prohibées.
- Article 6 : Tout vol ou recel sont strictement défendus.
- Article 7 : Le respect de la femme d'autrui devra être la première règle de la vie en communauté. Toute personne qui aura des relations avec la femme d'autrui sera écartée du groupement et rapatriée aussitôt pour mesure de sa sécurité afin de prévenir tout incident.
- Article 8 : Les diffamations, les actes de vandalisme ne seront jamais tolérés ; les coupables seront sanctionnés avec vigueur.
- Article 9 : Propreté et tenue correcte sont exigées.
- Article 10 : La plage d'accostage sera maintenue dans un état de parfaite propreté.
- Article 11 : Ce règlement a été lu et approuvé par toute la collectivité des pêcheurs béninois.

Fait à Pointe-Noire, le 15/09/1967
Les chefs des Pêcheurs Béninois

Sevi Kassa

32

Secteur financier informel et émergence de l'entrepreneuriat : application au cas du Congo

C. MAYOUKOU*, W. OSSIE**

* *Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo*

** *Université Paris II, France*

L'objet de cette communication est de montrer le rôle du secteur informel dans le financement de l'entrepreneuriat. Il apparaît aujourd'hui au Congo que la plupart des aspirants à l'entrepreneuriat recourent largement au secteur informel pour financer leur première installation.

Or, au cours des années soixante, la création de la Banque nationale de Développement du Congo (aujourd'hui en quasi-faillite) était considérée comme une institution pouvant soutenir l'émergence de l'entrepreneuriat dans notre pays. Ainsi les pouvoirs publics étaient-ils réticents quant au développement des petits métiers qui proliféraient partout, à Brazzaville et Pointe-Noire. On voyait ces petits métiers comme des concurrents déloyaux des activités modernes.

Mais la montée de la crise a mis à nu, d'une part, le dynamisme des micro-entreprises et leur rôle stabilisateur, d'autre part, leur capacité récupératrice d'une frange de la population exclue du système formel. La politique de mobilisation de l'épargne et de son allocation vers les activités productives a donc montré ses limites. La non-adaptation des institutions financières formelles et leur atonie par rapport aux besoins des aspirants à l'entrepreneuriat sont les principaux facteurs qui expliquent la montée du système informel dans le financement de l'entrepreneuriat.

En ce qui concerne cette note, l'émergence de l'entrepreneuriat sera abordée dans le cadre de la micro-entreprise. Aussi le degré relativement élevé d'adéquation entre le financement informel et le dynamisme de la micro-entreprise va-t-il nous servir de base de réflexion plus élaborée sur le perfectionnement du financement de l'entrepreneuriat.

Nous mettrons l'accent sur le mode de financement informel de la création des micro-entreprises en nous appuyant sur les résultats d'une enquête auprès de 72 micro-entreprises de Pointe-Noire et Brazzaville et portant sur 11 métiers.

À la suite de la Banque mondiale [1], nous définissons par micro-entreprise des unités individuelles : petits exploitants agricoles, producteurs, artisans et commerçants indépendants, petits restaurants, kiosque à photo, kiosque d'alimentation, kiosque pour ventes diverses mais à dominante de vente de cigarettes et de bonbons, étals au marché, chauffeur propriétaire de taxi, taxi-bus, etc.

Ces micro-entreprises ne tiennent pas pour la plupart de comptabilité, payent parfois leur patente et détiennent quelquefois une carte de commerçant. On observe donc au Congo la floraison de ces micro-entreprises.

Notre approche méthodologique repose sur la recherche du corpus théorique permettant d'expliquer l'adéquation entre le secteur financier informel et l'émergence de l'entrepreneuriat d'une part ; d'autre part, nous proposerons une analyse factorielle des données de notre enquête pour déterminer la typologie des modes de financement informels associés à chaque catégorie de micro-entreprises visitées.

Adéquation financement informel et dynamisme de la micro-entreprise

Au Congo on observe un rationnement permanent des micro-entreprises par le système bancaire. Les besoins financiers de ce secteur sont ainsi largement assurés par une multitude d'organismes non formels qui constituent en somme "un système financier informel".

La diversité des formules de financement proposées par ce "système financier particulier" implique donc l'existence de besoins de nature variée de la part des micro-entreprises. Après avoir présenté l'entité micro-entreprise et le système financier informel, nous mettrons en évidence les relations qui s'établissent entre ces deux "unités actives".

Structures et émergence de la micro-entreprise au Congo

Aspects structurels de la micro-entreprise

Les études aujourd'hui disponibles [6, 10, 11, 15] tendent à montrer que les micro-entreprises représentent une part importante de l'activité dans les pays en voie de développement et notamment au Congo.

En effet, pour saisir l'émergence de l'entrepreneuriat, il s'avère nécessaire de comprendre la logique de la création et du fonctionnement de la micro-entreprise. Aussi, à la suite de Penouil [17], avons-nous retenu les critères suivants pour identifier les micro-entreprises de notre échantillon :

- Faible intensité capitalistique
 - absence d'équipement immobilier
 - capital machine réduit au strict minimum
 - faiblesse des réserves financières

- Niveau technologique faible
 - civilisation de l'outil
 - progrès technologiques lents et peu importants

- Faiblesse de l'investissement humain

Le coût de la formation de la main-d'œuvre est faible, voire nul dans certaines activités.

- Aucune barrière à l'entrée et à la sortie

La structure de ces activités est fortement contestable (au sens de Baumol, Panzar, Willig, 1982) car il est généralement très facile de créer une unité informelle et tout aussi facile de l'abandonner si elle ne procure pas les revenus attendus avec des coûts irrécupérables faibles ou même nuls. Le niveau fortement élevé du taux de création et de mortalité d'unités informelles illustre la forte contestabilité de ces activités.

- Petite taille des unités de production
 - faiblesse des stocks
 - absence ou faiblesse du nombre d'employés
- Grand esprit d'imagination

Les caractéristiques qui viennent d'être énumérées justifient le qualificatif d'"entrepreneur pour les promoteurs" de ces micro-entreprises.

Émergence de la micro-entreprise

Au Congo, l'expansion significative des micro-entreprises date seulement du début des années quatre-vingt. Cela s'explique par l'exacerbation de la crise sans précédent que connaît notre pays. Entre autres facteurs qui participent à l'émergence de l'entrepreneuriat informel, on peut retenir ceux qui suivent :

- la faiblesse des revenus et l'élévation du coût de la vie font que les agents économiques recherchent des sources de revenus d'appoint afin de s'assurer des conditions minimales de survie ;
- le taux élevé du chômage, lié à une situation de crise ayant pour corollaire la faillite des entreprises d'État et les difficultés du secteur privé formel, s'est traduit par une compression des effectifs au sein des entreprises viables et par le blocage de l'embauche des jeunes diplômés ;
- la rigidité de la réglementation et l'existence de certaines contraintes à l'importation de nombreux produits de base ont créé des opportunités exploitables par des agents très ingénieux capables de satisfaire cette demande potentielle ;
- l'inexistence d'un véritable tissu industriel ainsi que l'atonie de l'offre de certains produits de base face à une demande en progression à Brazzaville et Pointe-Noire ont ouvert des brèches susceptibles d'être satisfaites par des promoteurs de micro-entreprises du négoce ;
- les possibilités de gains rapides que permettent le secteur informel et son extraordinaire flexibilité favorisent l'effervescence des promoteurs des micro-entreprises.

L'ensemble des facteurs qui viennent d'être brièvement évoqués permettent de créer et d'entretenir des opportunités que saisissent les promoteurs. Il en résulte une floraison de micro-entreprises exerçant des activités diverses et multiformes allant du négoce aux vendeurs à la sauvette d'articles variés. On doit aussi signaler que les micro-entreprises sont

depuis la crise de véritables centres de régulation de l'emploi au Congo. Du fait du chômage exacerbé, les diplômés sans emploi sont au centre de la création d'un grand nombre de micro-entreprises du négoce et de la photographie.

On observe sur une longue période une évolution nette de la nature des activités cibles de ces aspirants à l'entrepreneuriat. Au regard des travaux effectués par l'ORSTOM en 1977 sur la population des micro-entreprises de Brazzaville, il apparaissait une forte concentration de celles-ci dans l'artisanat, la maçonnerie, la mécanique-auto, la menuiserie, la couture, la forge, le commerce de détail et les activités de bar-dancing et de restauration. Ces activités représentaient près de 75 % du total des micro-entreprises.

Avec le développement du niveau de scolarisation des aspirants à l'entrepreneuriat conjugué à la montée de la crise, on note l'émergence d'un nouveau type de micro-entreprises centrées sur des créneaux neufs. La création des micro-entreprises dans ce nouveau contexte est généralement le fait de fonctionnaires retraités, licenciés ou encore en activité et d'étudiants en fin de cycle et en situation d'attente d'un emploi plus stable.

Ces nouveaux entrepreneurs sont à la base du dynamisme actuel des micro-entreprises de transport et du négoce (taxis, taxi-bus, commerce de gros ou de détail, etc.) ou de l'artisanat, utilisant des techniques semi-modernes. Ils ont d'ailleurs suscité une mutation de certaines activités anciennes (notamment avec l'apparition de la valise pour vente d'objets multiples, kiosques, containers, kiosques à photo, studios à photo, boutiques et salons de coiffure et de couture) qui a entraîné des innovations de produits du système financier informel pour adapter le mode de financement à cette nouvelle donne.

Ainsi l'aide familiale ne devient-elle souvent qu'un premier élément d'un circuit de financement dont le stade le plus élaboré est constitué par les gardiens d'argent, la tontine et le contrat.

L'apparition de nouveaux mécanismes de financement tels que le contrat (qui constitue en fait une formule de crédit-bail) dans les activités de transport (taxis en particulier) vient en quelque sorte parachever cette mutation du système financier informel.

Une telle évolution des métiers et des relations avec le secteur financier informel implique au Congo une répartition des micro-entreprises selon le niveau de formation de leur promoteur (ou des aspirants à l'entrepreneuriat). On remarquera que la relative sophistication des mécanismes de financement auxquels ils ont recours distingue les aspirants instruits des aspirants non instruits.

On peut donc affirmer, toutes choses étant égales par ailleurs, que le niveau d'instruction permet de mieux mesurer le risque des activités et de faire des arbitrages entre les différents mécanismes de financement disponibles⁽¹⁾.

(1) Ainsi, notre enquête a fait ressortir que les promoteurs instruits sont à la base de la création des micro-entreprises ci-après : négoce, kiosques à ventes multiples, kiosques à photo, studio à photo. En effet, plus de 70 % des kiosques à photo que nous avons visités à Brazzaville et Pointe-Noire ont été créés par des élèves ou par des étudiants.

Adéquation besoins des micro-entreprises et capacité d'intermédiation du secteur financier informel

Le système financier informel s'interpose entre l'aspirant à l'entrepreneuriat et la micro-entreprise naissante. Ce dernier permet donc de drainer les ressources nécessaires assurant le financement de la création des micro-entreprises ainsi que celles nécessaires au financement du cycle d'exploitation. Il joue donc le rôle d'intermédiation entre les micro-entreprises et les aspirants à l'entrepreneuriat.

De plus, les bénéfices réalisés par les micro-entreprises (taxis, taxis-bus, kiosques, etc.) sont en règle générale recyclés par le système financier informel et servent de ressources d'appoint à d'autres aspirants à l'entrepreneuriat.

Il apparaît donc une double relation entre l'emprunteur, le prêteur et l'intermédiaire financier informel : l'aspirant à l'entrepreneuriat est en même temps emprunteur et prêteur. En effet, prédomine le principe de la finance directe [8, p.99], ce qui fait que la frontière entre le secteur financier informel et la micro-entreprise est parfois ténue. En effet, "le type d'intermédiation pratiqué se caractérise par une kyrielle d'intermédiaires non monétaires allouant de façon essentiellement directe des crédits courts sur des fonds liquides" [8, p.100], puisque la nature particulière de l'activité des micro-entreprises (*supra*) nécessite des financements également particuliers.

Ces financements doivent correspondre au rythme des affaires dans ces métiers qui se caractérisent respectivement par :

- des taux de rotation de stock très élevés ;
- des sources d'approvisionnement aléatoires ;
- la nécessité d'un volant de trésorerie faible mais permanent ;
- l'inexistence de paiement à crédit (le paiement au comptant et en espèces étant souvent la règle) ;
- la variété des demandes de services financiers selon les activités ;
- des taux élevés de naissance et de mortalité d'activités souvent hétéroclites ;
- le fait que les aspirants à l'entrepreneuriat n'ont généralement pas de capitaux pré-alables, pas de fortune et pas de garantie. Ils n'ont en effet souvent que leurs idées et leur bonne foi (leur parole ou leur réputation) en échange de financements éventuels. Une telle variété de situations nécessite un système de financement très flexible et très varié.

Or les services offerts par le système financier formel dans son état actuel [13] ne sont pas adaptés aux besoins des micro-entreprises. En effet, l'absence de garanties adéquates pouvant être fournies par les demandeurs de financement, l'inexistence de règles de gestion et le mode particulier d'organisation du travail ne permettent pas aux institutions financières du formel d'évaluer avec leurs outils habituels le risque des affaires. Aussi les coûts élevés d'octroi des prêts quand il s'agit de petites sommes souvent nécessaires au cycle de fonctionnement de micro-entreprises, ne correspondent pas aux règles de fonctionnement des banques.

Les aspirants à l'entrepreneuriat, n'ayant souvent que leur capital humain, sont donc écartés des financements officiels. Seul alors le secteur financier informel est à même de fournir une variété de services financiers adaptés aux besoins des micro-entreprises ou des aspirants à l'entrepreneuriat, tel que cela ressort des résultats de notre enquête.

Si au Congo le système financier formel ne comprend que trois banques commerciales, le système financier informel est par contre plus étendu et plus diversifié : prêteurs à gage, gardiens d'argent (*mobikisi* ou sauveur), mutuelles (*ruziki*) [16], aides familiales, tontines, contrats, etc.

Grâce à cette diversité, ce secteur est celui qui fournit la plupart des financements adaptés aux micro-entreprises. Pour ce faire, il bénéficie de sa meilleure connaissance du milieu et des relations personnelles qu'il établit le plus souvent avec ses clients.

La souplesse du système financier informel permet donc aux aspirants à l'entrepreneuriat de trouver des financements adaptés à leurs besoins dans des délais réduits et sans grandes formalités, en ayant comme garantie leur réputation, leur bonne foi et leurs relations familiales, amicales, professionnelles ou ethniques.

Relations entre le secteur financier informel et les aspirants à l'entrepreneuriat : résultats de l'enquête

Modalité de financement selon la situation de chaque aspirant à l'entrepreneuriat

Les relations qui s'établissent entre le système financier informel et les aspirants à l'entrepreneuriat sont multifformes. Divers types de structures financières informelles participent donc au financement de l'entrepreneuriat émergeant et au soutien financier des micro-entreprises.

Il s'agit, comme nous l'avons examiné plus haut, des tontines, des gardiens d'argent (*mobikisi*), des bailleurs de fonds, de l'aide familiale et des crédits-baux ou contrats, etc. Mais ces modalités de financement varient selon la situation de départ de chaque aspirant à l'entrepreneuriat.

Cas des aspirants sans formation et/ou sans revenu

Il faut ici distinguer ceux pour qui la création de la micro-entreprise nécessite un délai pour l'apprentissage du métier (menuisiers, tailleurs, maçons, mécaniciens-auto, réparateurs de télé) et les autres. Mais dans tous les cas, le financement de ces micro-entreprises se fait généralement par une aide familiale.

Cas des aspirants disposant d'une source de revenu

Dans ce cas, la création d'une micro-entreprise exige l'établissement d'une relation financière entre l'aspirant à l'entrepreneuriat exerçant généralement une activité lucrative (petit métier, chauffeur de taxi, salarié) ou recevant une bourse (étudiant) et le système financier informel. En règle générale, l'aspirant à l'entrepreneuriat dispose au départ d'une source de revenu qui lui permet soit de participer à une tontine (journalière, hebdomadaire ou mensuelle) ou de déposer une somme déterminée à l'avance auprès d'un gardien d'argent ou d'emprunter auprès d'un bailleur de fonds pour financer la création de sa micro-entreprise.

Logique et modalité de financement de l'entrepreneuriat

Deux logiques de financement informel de l'entrepreneuriat peuvent être distinguées dans le cas du Congo : le financement de la création de la micro-entreprise d'une part et celui de ses besoins d'exploitation d'autre part.

Logique et modalités de financement lors de la création de la micro-entreprise

Il est apparu au cours de notre enquête que les modalités informelles de financement variaient selon trois groupes de métiers distincts :

- les métiers nécessitant un capital d'expérience ou une technicité devant être acquise après un délai d'apprentissage, à savoir le bâtiment, la réparation d'autos, des télévisions, la couture, la menuiserie, la vulcanisation et l'électricité du bâtiment ;
- les métiers du négoce, de la restauration, de la photo ou de la production ;
- les métiers du transport en commun.

La logique de financement de la création des micro-entreprises relevant du premier groupe n'a pas connu de grands bouleversements. Dans la plupart des cas, les capitaux proviennent d'une aide familiale. Deux moments doivent être distingués : pendant l'apprentissage, le financement de la formation est assuré dans la grande majorité des cas par les parents. Une fois que l'apprenti a acquis la formation requise, le financement de l'installation du nouvel entrepreneur est assuré soit par les parents soit par le maître qui lui a dispensé la formation. Pour ce dernier, il s'agit de conserver son image de marque et de garder le nouvel entrepreneur dans son giron (cas de la mécanique-auto surtout). Mais dans tous les cas, l'investissement exigé ne sert qu'à financer l'achat de la caisse à outils et à louer un local ou un terrain où le nouvel entrepreneur devra installer son atelier.

S'agissant des micro-entreprises relevant du négoce, de la photo et de la production, elles se financent d'après notre enquête soit par le biais de l'aide familiale soit par le recours aux tontines. En ce qui concerne les kiosques d'alimentation, tous les entrepreneurs que nous avons interrogés nous ont affirmé avoir financé leur premier kiosque par une aide familiale ou un prêt octroyé par un parent proche.

S'agissant des autres activités, le financement émanait en général d'une tontine. Selon l'importance de l'activité que le nouvel entrepreneur veut développer, il participera à une micro-tontine, une tontine moyenne ou une grande tontine⁽²⁾. Les étals au marché se financent généralement de la même manière. Mais la création de ces micro-entreprises exige de la part de l'entrepreneur une source permanente de revenu pour pouvoir participer à une tontine ou pour recourir à un gardien d'argent ou *mobikisi* (cas des entrepreneurs féminins).

La création de micro-entreprises du négoce est en règle générale le fait de jeunes étudiants en fin de formation n'ayant pas pu trouver un emploi et des jeunes ayant arrêté leur scolarité (kiosques d'alimentation).

(2) Ces termes désignent simplement les montants brassés par les tontines. Les micro-tontines sont des tontines de très faible montant. Les tontines moyennes brassent des sommes variant chaque mois entre 500 000 et 2 000 000 francs. Tandis que les grandes tontines collectent des sommes supérieures ; nous les avons qualifiées de tontines de commerçants.

La modalité de financement de la création des micro-entreprises relevant des métiers du transport en particulier résulte d'une logique semi-informelle.

- *Logique informelle.* Dans le cas d'une logique informelle, le chauffeur de taxi qui aspire à devenir propriétaire participe généralement à une tontine, journalière, hebdomadaire ou mensuelle des chauffeurs de taxi, dont les taux de participation sont variables⁽³⁾. Les sommes levées sont généralement investies dans l'achat d'un véhicule d'occasion destiné à assurer le transport en commun, ce qui permet à chaque tontinier de devenir chauffeur-propiétaire de taxi. La proportion des chauffeurs non propriétaires participant à ce type de tontine est très faible. Les participants les plus nombreux sont dans leur grande majorité des chauffeurs-propiétaires de taxi.

- *La logique semi-informelle : le contrat.* C'est la modalité de financement d'une micro-entreprise de transport la plus utilisée et permettant aux chauffeurs de taxi d'accéder au statut de chauffeur-propiétaire.

Le contrat est un mode de financement à durée plus longue. Il repose sur l'établissement d'un accord (souvent non écrit) entre un propriétaire de taxi et son chauffeur, selon lequel ce dernier devra lui verser journallement un montant fixe sur une période variant entre 12, 24 mois ou plus, et cela jusqu'à concurrence d'une somme convenue à l'avance et à la charge pour le chauffeur de tous les frais de fonctionnement y afférents. Aucun salaire ne devra lui être versé durant cette période. À la concurrence du montant fixé, le véhicule faisant l'objet du contrat reviendra au chauffeur qui en sera de fait le nouveau propriétaire. C'est grâce à ce mode de financement que se créent la plupart des micro-entreprises de transport appartenant aux chauffeurs de taxi.

Dans le cas des taxis-bus, la modalité de financement est soit l'épargne personnelle, soit le réinvestissement des profits résultant de l'exploitation d'un taxi.

Logique et modalité de financement du cycle d'exploitation

Le cycle d'exploitation est financé selon des modalités plus diversifiées. On retrouve généralement une combinaison de tous les produits financiers de l'informel.

Pour les métiers qui exigent un certain délai d'apprentissage (maçonnerie, couture, menuiserie, mécanique-auto, réparation télé, etc.), le financement du cycle d'exploitation se fait selon une modalité particulière. En effet, il est apparu au cours de notre enquête que ce financement était assuré en totalité ou en partie par le client. Dans le cas de la mécanique-auto, le financement est assuré en totalité par le client⁽⁴⁾.

En ce qui concerne les autres métiers (du transport et du négoce) le financement du cycle d'exploitation se fait soit par le recours au gardien d'argent ou *mobikisi* (petits étals au marché pour plus de 50 %), les tontines journalières, hebdomadaires ou mensuelles

(3) En ce qui concerne par exemple la tontine journalière, le taux de participation varie de 1 000 francs à 5 000 francs par jour (4 à 20 \$) et elle regroupe d'après notre enquête 10 à 20 chauffeurs de taxi. Les sommes levées par chaque tontinier varient entre 10 000 et 100 000 francs par jour. Ces tontines se renouvellent à la fin de chaque cycle complet, ce qui permet à chaque membre de lever entre 720 000 et 3 600 000 francs CFA par an.

(4) Dans le cas de la menuiserie, le client peut avancer une somme d'argent correspondant au montant des achats des matières premières et fournitures nécessaires ou n'avance qu'une partie et l'entrepreneur préfinance le reste (cf. Le crédit aux artisans, ANA 1990), l'entrepreneur ne facturant que la main-d'œuvre.

(grand commerce, chauffeurs-propriétaires, kiosques à photo). Les kiosques d'alimentation financent le cycle d'exploitation par un recours à leur trésorerie propre eu égard au cycle rapide de la rotation du stock, ou par un crédit-fournisseur de 24 heures à 7 jours⁽⁵⁾.

Quant aux grands commerçants, la modalité la plus répandue du financement du cycle d'exploitation est la tontine journalière ou hebdomadaire. Ce mode de financement est également largement utilisé par les chauffeurs-propriétaires. En effet, pour ces derniers, les recettes journalières servent généralement à participer à la tontine et à entretenir leur famille. Les sommes levées à la tontine servent à assurer l'amortissement du véhicule ancien ou l'achat d'un nouveau véhicule.

Analyse factorielle des données de l'enquête

Méthodologie de l'analyse

L'objet de cette analyse empirique est de déterminer la typologie des modes de financement des différents métiers qui ont été retenus dans notre enquête. Nous entendons par métier l'activité choisie par le micro-entrepreneur.

Deux analyses factorielles ont été effectuées. La première a été appliquée aux données de l'enquête résultant du financement de la création de micro-entreprises ; la seconde a été appliquée à partir d'un tableau récapitulatif des modalités de financement de la création et du cycle d'exploitation. L'analyse factorielle a été appliquée aux données présentées dans les Tableaux I et II.

Ces tableaux disjonctifs complets se composent de onze variables et de six individus. Les variables s'identifient aux métiers que peuvent exercer les aspirants à l'entrepreneuriat et les individus sont les modalités informelles de financement.

Le but de cette analyse est d'effectuer des tris croisés sur les métiers et sur les modalités de financement informelles afin de regrouper les métiers selon des typologies semblables de financement et de voir si les modalités de financement déterminent la nature des métiers exercés par les aspirants à l'entrepreneuriat.

En effet, la proximité de deux métiers sera fonction du nombre de modalités communes de financement qu'ils possèdent. En d'autres termes, des métiers quoique différents pourront être considérés comme semblables si leurs profils de répartition sur l'ensemble des modalités sont proches.

(5) En règle générale le propriétaire du kiosque recourt à son fournisseur habituel qui est souvent un commerçant étranger qui lui cède la marchandise à un prix fixé à l'avance ; c'est à lui de déterminer sa marge et de restituer la différence au commerçant. Il en résulte que les kiosques d'alimentation apparaissent comme des points de distribution des grands commerçants étrangers. Cette modalité particulière du financement du cycle d'exploitation tend à multiplier des kiosques appartenant à des entrepreneurs relevant des réseaux de grands commerçants.

Tableau I. Mode de financement des micro-entreprises à la création.

Mode de financement Métiers	Aide familiale	Tontine	Bailleurs	Gardien d'argent	Épargne personnelle	Contrat
1. Menuiserie	5	1	0	0	1	0
2. Kiosque photo	6	2	0	0	1	0
3. Studio photo	1	3	0	0	3	0
4. Kiosque aliments	3	1	0	0	1	0
5. Étals au marché	10	3	0	0	2	0
6. Grand commerce	1	1	2	0	3	0
7. Taxi	1	3	0	0	0	6
8. Taxi-bus	0	0	0	0	0	1
9. Mécanique-auto	2	2	0	0	0	0
10. Couture	1	0	0	0	2	0
11. Restaurant	1	2	0	0	1	0
Total	31	18	2	0	14	7

Tableau II. Mode de financement de la création et du cycle d'exploitation.

Mode de financement Métiers	Aide familiale	Tontine	Bailleurs	Gardien d'argent	Épargne personnelle	Contrat
1. Menuiserie	1	0	0	0	0	0
2. Kiosque photo	1	1	0	0	1	0
3. Studio photo	1	1	0	0	1	0
4. Kiosque aliments	1	1	0	0	1	0
5. Étals au marché	1	1	0	0	1	0
6. Grand commerce	1	1	1	1	1	0
7. Taxi	1	1	0	0	1	1
8. Taxi-bus	0	0	0	0	1	0
9. Mécanique-auto	1	0	0	0	0	0
10. Couture	1	1	0	0	1	0
11. Restaurant	1	1	0	0	1	0

1 = se finance par la modalité ; 0 = ne se finance pas par cette modalité.

Résultats de l'analyse factorielle et interprétation des axes

Résultat de l'analyse factorielle

Sur les graphiques ci-après (fig. 1 et fig. 2), on peut retenir ce qui suit.

Sur le plan (1, 2) de la figure 1 (financement à la création), pour les métiers qui se concentrent autour de l'aide familiale et de la tontine et d'autre part autour de bailleurs de fonds et de l'épargne personnelle, le contrat apparaît comme une modalité particulière de financement.

Les micro-entreprises telles que les kiosques d'alimentation, la menuiserie, le studio photo et le grand commerce recourent pour leur financement soit à l'aide familiale soit à la tontine.

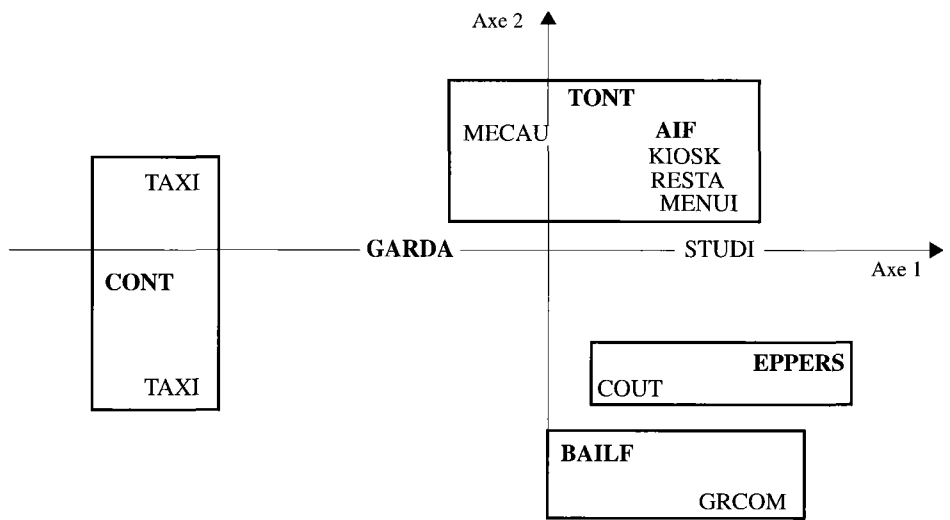


Figure 1. Financement à la création.

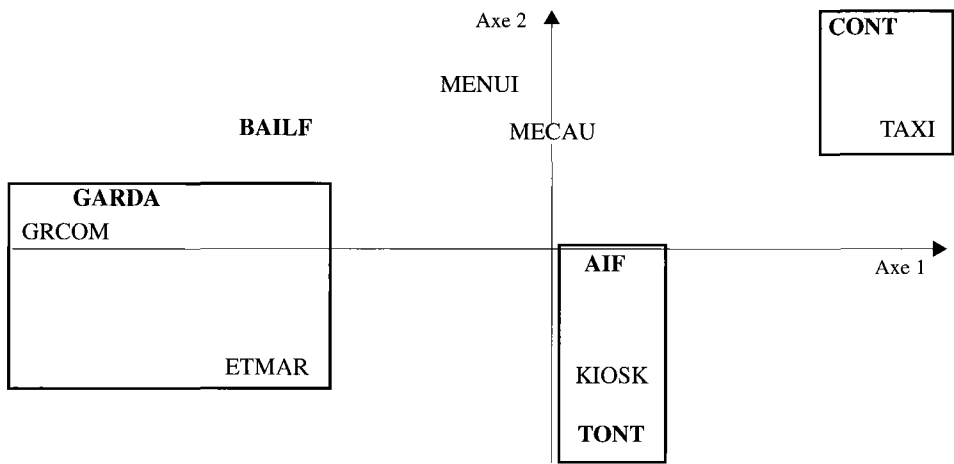


Figure 2. Financement de la création et du cycle d'exploitation.

Sigles des variables		Sigles des individus	
MENUI	Menuiserie	AIF	Aide familiale
KIOSK	Kiosque photo	TONT	Tontine
STUDI	Studio photo	BAILF	Bailleurs de fonds
KIOAL	Kiosque aliments	GARDA	Gardien d'argent
ETMAR	Étals aux marchés	EPPERS	Épargne personnelle
GRCOM	Grand commerce	CONT	Contrat
TAXI	Taxi		
TAXIB	Taxi-bus		
MECAU	Mécanique-auto		
COUT	Couture		
RESTA	Restaurant		

Sur le plan (1, 2) de la figure 2 (financement de la création et du cycle d'exploitation) il apparaît une dispersion du nuage. En effet, le financement du cycle d'exploitation fait apparaître une distinction entre les métiers relevant du négoce et les autres. Le financement du grand commerce et des étals au marché se concentre autour du gardien d'argent, celui du taxi autour du contrat et pour les kiosques photo et les kiosques d'alimentation, autour de l'aide familiale et de la tontine.

L'aide familiale, la tontine et l'épargne personnelle apparaissent comme les modalités de financement dominant la création des métiers tels que kiosque d'alimentation, menuiserie, studio-photo, étals au marché et grand commerce ; la tontine, le contrat, le gardien d'argent et les bailleurs de fonds interviennent pour le financement du cycle d'exploitation des métiers tels que les étals au marché, le grand commerce, les taxis et taxis-bus.

Interprétation des axes

Cas du financement à la création

Le nuage de points a été décomposé en quatre facteurs ou axes qui expliquent 98,2 % de la variance du nuage. Deux facteurs expliquent 83,6 % de la variance (Tableau III).

Le premier axe factoriel (facteur n°1) oppose les micro-entreprises qui se financent par le contrat, l'épargne personnelle ou qui recourent aux bailleurs de fonds, à celles qui se financent par la tontine et l'aide familiale. Nous avons appelé cet axe : l'axe du financement par le contrat et l'épargne personnelle.

Le deuxième axe factoriel (facteur n°2) oppose ceux qui se financent par les tontines et auprès des bailleurs de fonds à ceux qui recourent au contrat. Nous avons qualifié cet axe l'axe du financement auprès des bailleurs de fonds et des tontines.

Le troisième axe (facteur n°3) oppose ceux qui recourent aux tontines et à l'épargne personnelle à ceux qui se financent par le contrat et les gardiens d'argent. L'axe 3 peut être appelé axe de la tontine et des bailleurs de fonds.

Le quatrième axe (facteur n°4) oppose ceux qui se financent grâce à l'aide familiale et à l'épargne personnelle à ceux qui recourent aux bailleurs de fonds et aux tontines. Nous avons qualifié cet axe, l'axe du financement par l'aide familiale et l'épargne personnelle.

Tableau III. Analyse factorielle du financement à la création.

Facteurs	Variance totale du nuage expliquée	Axe positif		Axe négatif	
Facteur 1 : Financement par contrat et épargne personnelle	55,3 %	Aif	(5,1 %)	Cont Eppers	(73,1 %) (19,1 %)
Facteur 2 : Financement par les bailleurs de fonds et les tontines	28,3 %	Tont Aif	(24,9 %) (17,7 %)	Bailf Eppers	(38,9 %) (17,6 %)
Facteur 3 : Financement par la tontine et les bailleurs de fonds	8,8 %	Tont Bailf	(40,1 %) (25,4 %)	Aif Eppers	(14,0 %) (11,3 %)
Facteur 4 : Financement par l'aide familiale et l'épargne personnelle	5,8 %	Aif Bailf	(34,4 %) (21,0 %)	Eppers Tont	(28,2 %) (14,0 %)

Cas du financement de la création et du cycle d'exploitation

Comme pour le premier cas, le nuage de points a été décomposé en quatre facteurs dont la variance totale explique 96,6 % du nuage. Les trois premiers facteurs expliquent 83,6 % du nuage.

Le premier axe factoriel (facteur n°1) oppose les micro-entreprises qui se financent par la tontine et l'aide familiale à celles qui recourent aux contrat, bailleurs de fonds et gardiens d'argent. Nous avons qualifié cet axe : l'axe du financement par le gardien d'argent et le contrat.

Le deuxième axe (facteur n°2) oppose ceux qui se financent par le contrat, l'aide familiale, la tontine, à ceux qui recourent aux bailleurs de fonds et aux gardiens d'argent. Cet axe a été appelé l'axe du financement par la tontine et le contrat.

Les troisième et quatrième axes opposent d'une part ceux qui recourent à l'aide familiale, au contrat et à l'épargne personnelle à ceux qui se financent auprès des gardiens d'argent et des bailleurs ; et d'autre part, ceux qui se financent par les tontines et l'épargne personnelle à ceux qui recourent aux gardiens d'argent et aux bailleurs de fonds.

Ces deux axes, nous les avons qualifiés respectivement d'axe du financement par l'épargne personnelle et l'aide familiale et d'axe des gardiens d'argent et des bailleurs de fonds. Le Tableau IV donne les facteurs significatifs des différents axes.

Tableau IV. Analyse factorielle du financement de la création et du cycle d'exploitation.

Facteurs	Variance totale du nuage expliquée	Axe positif		Axe négatif	
Facteur 1 : Financement par le gardien d'argent et le contrat	43,4 %	Garda	(44,4 %)	Tont	(3,7 %)
		Cont	(30,1 %)		
		Bailf	(19,1 %)		
Facteur 2 : Financement par les tontines et le contrat	26,8 %	Cont	(42,7 %)	Tont	(43,1 %)
		Bailf	(12,2 %)		
Facteur 3 : Financement par l'épargne personnelle et l'aide familiale	13,1 %	Eppers	(55,2 %)		
		Aif	(44,5 %)		
Facteur 4 : Financement par le gardien d'argent et les bailleurs de fonds	10,3 %	Garda	(42,7 %)	Bailf	(41,8 %)
		Cont	(9,0 %)	Aif	(3,9 %)

Relation métiers/sources de financement

Il ressort des données de l'analyse factorielle précédente que l'aide familiale et la tontine sont les deux modalités communes de financement de l'entrepreneuriat au Congo car leurs contributions à l'inertie sont les plus faibles dans le facteur n°1, financement de la création et du cycle d'exploitation (1,3 % et 3,7 %).

Les micro-entreprises telles que la menuiserie, les kiosques photo, kiosques d'alimentation, studios photo, étals au marché ont des contributions à l'inertie faibles. Cela explique que ces métiers attirent un grand nombre de nouveaux entrepreneurs notamment les jeunes dans les deux premiers cas, et les femmes dans le cas des étals au marché.

En somme, on remarque que la concentration des nouveaux entrepreneurs dans les différents métiers se fait selon leur modalité commune de financement. Les métiers dont le mode de financement informel ne nécessite pas un investissement important de départ attirent le plus grand nombre de promoteurs.

Les micro-entreprises telles que les kiosques photo, kiosques d'alimentation et la menuiserie sont proches car elles ne nécessitent pas de capitaux de départ importants. De même des métiers tels que la couture et la restauration apparaissent comme proches selon leurs modalités respectives de financement.

On peut retenir de l'analyse factorielle que le coût d'investissement discrimine les différents types de métiers. Les métiers tels que le transport ou le grand commerce ne sont exercés que par d'anciens fonctionnaires ou des personnes ayant bénéficié à un moment ou à un autre d'un crédit bancaire.

Ainsi, l'état actuel du développement du secteur financier informel au Congo, tel que cela apparaît à l'issue de l'analyse factorielle, ne peut permettre que l'éclosion d'un entrepreneuriat centré sur le petit négoce, le taxi, la photo et les métiers de la petite réparation (auto, télé, vulcanisation), qui demeurent des activités à fort taux de mortalité.

Conclusion

Il ressort de cette note que le système financier informel au Congo participe à l'émergence de l'entrepreneuriat. Les modalités de financement dominantes sont la tontine et l'aide familiale. Mais on note l'émergence de nouvelles modalités telles que les gardiens d'argent et le contrat.

Cependant le système financier informel congolais n'a pas encore atteint la dimension de celui du Cameroun (Bekolo, 1989) et ne contribue qu'à l'émergence d'un entrepreneuriat centré sur des métiers à faible intensité capitalistique. Les modalités de financement les plus évoluées telles que le gardien d'argent ou les tontines commerçantes sont en règle générale introduites par des étrangers, les Congolais ne maîtrisent pas encore parfaitement ces instruments. Cela explique une méfiance de certains entrepreneurs à l'usage de ces modalités de financement et le recours préférentiel à l'aide familiale par rapport à la tontine et à une innovation de taille, le contrat.

Références

1. Banque mondiale (1989). La situation du secteur financier informel. In : *Rapport sur le développement dans le monde*, pp.134-144.
2. Begashaw (1978). The economic role of traditional saving and credit institutions in Ethiopia. *Savings and Development*, vol. II, pp.132-158.
3. Bathia R.J., Kharthate D. (1975). Financial intermediation, savings mobilization, and entrepreneurial development : the African experience. *IMF Staff papers*, pp.132-158.
4. Delalande P. (1987). *Gestion de l'entreprise industrielle en Afrique*. Économica, Paris.
5. Derremeaux P., Peltier G. (1979). Monnaie intermédiation financière et développement économique. *Revue Banque*, n°382.
6. Devauges R. (1977). *L'Oncle, le Ndoki et l'Entrepreneur, la petite entreprise congolaise à Brazzaville*. ORSTOM, 187 p.
7. Eboué C. (1988). Épargne informelle et développement en Afrique. *Monde en Développement*, n°62, pp.35-62.
8. Eboué C. (1990). Les effets macro-économiques de la répression financière dans les PED. *Économie appliquée*, tome LXIII, n°4, pp.93-121.
9. Gaud M. (1991). Nouveaux regards sur l'informel. *Afrique contemporaine*, n°157, pp.93-121.
10. Germidis D. et al. (1991). *Systèmes financiers et développement : quel rôle pour les secteurs financiers formels et informels ?* OCDE.
11. Labazee P. (1988). *Entreprises et entrepreneurs du Burkina Faso : vers une lecture anthropologique de l'entreprise africaine*. Khartala, Paris.
12. Lelart M. L'épargne informelle en Afrique. *Revue des études coopératives*, n°4, pp.53-78.
13. Mayoukou C. (1991). Innovations financières et structure de l'industrie bancaire congolaise. *Annales de l'Université Marien Ngouabi, Série Sciences Économiques et Gestion*, n°1.
14. Ngan Ngan O. Les tontines, source de financement de la petite activité informelle. *Cahiers de l'association des chercheurs économistes*, n°2, pp.49-63, Villeurbanne.
15. ORSTOM (1988). *L'Artisanat et le petit commerce dans l'économie ivoirienne : élément pour une analyse à partir de l'étude de quatre villes de l'intérieur (Agboville, Bouaké, Dimbokro, Katiola)*.
16. Paul M., Deslauriers L. (1991). Système d'appui financier pour les activités productives des femmes. *Projets Raf 87/063*, PNUD-OPS juillet.
17. Penouil M. (1990). Les activités informelles, réalités méconnues, espérances illusoires. *Économie et humanisme*, n°314, juillet-septembre, pp.29-40.
18. Toure A. (1985). *Les Petits Métiers à Abidjan : l'imagination au secours de la conjoncture*. Karthala, Paris.

